

SERVICE HISTORIQUE DE LA DÉFENSE

Département de l'armée de terre

SOUS-SÉRIE 13 J

PRISONS MILITAIRES

XIX^e-XX^e siècles

Répertoire numérique détaillé

Par les commis-greffiers Christophe CISIOLA et Léonard GREVET,
de la section des archives de la justice militaire

avec la collaboration de l'officier-greffier Gérard CROUTTE
chef de la section des archives de la justice militaire

sous la direction de M. Emmanuel PÉNICAUT
conservateur du patrimoine,
chef des archives du département de l'armée de terre

2010

SOMMAIRE

Introduction	p. 3
Histoire et typologie du fonds	p. 22
Sources complémentaires	p. 26
Bibliographie	p. 32
Répertoire numérique détaillé	p. 33
13 J 1-1406. Registres d'écrou (1806-1961)	p. 33
13 J 1407-1490. Administration centrale de la justice militaire	p. 99
13 J 1407-1438 Organisation générale des prisons militaires (1856-1975).	
13 J 1439-1444 Prisons maritimes (1873-1953).	
13 J 1445-1490 Détenus à titre militaire internés dans des établissements civils (1940-1954).	
13 J 1491-1762. Établissements pénitentiaires militaires ou assimilés	p. 113
13 J 1491 Ateliers de travaux publics (1917-1919).	
13 J 1492-1486 Prisons militaires métropolitaines (1871-1949).	
13 J 1487-1628 Prisons militaires en Algérie (1857-1964).	
13 J 1629-1652 Prisons militaires en Tunisie (1881-1956).	
13 J 1653-1713 Prisons militaires au Maroc (1917-1961).	
13 J 1714 Prisons militaires d'Afrique équatoriale française (1940-1945).	
13 J 1715-1717 Prisons militaires d'Indochine (1948-1957).	
13 J 1718-1719 Prisons militaires du Levant (1940-1946).	
13 J 1720-1762 Prisons militaires en Allemagne et en Autriche (1920-1961).	
13 J 1763-1767. Archives de la justice militaire (1939-2007)	p. 142
Index des noms de lieux	p. 143

INTRODUCTION

Les peines privatives de liberté prononcées par une juridiction militaire se purgeaient, aux XIX^e et XX^e siècles, dans ce que l'on appelle communément des « prisons militaires »¹. Mais cette appellation commode recouvre de nombreux établissements différents : il faut distinguer les prisons militaires des pénitenciers militaires, des ateliers du boulet, des ateliers de travaux publics, des établissements pénitentiaires mixtes, des prisons militaires prévôtales, etc. Une histoire globale de la privation de liberté à l'époque contemporaine doit aussi tenir compte des structures d'enfermement des autres ministères, qu'il s'agisse de la marine, de la justice ou de l'intérieur², et prendre en compte l'ensemble du système répressif militaire qui, distinguant sanction judiciaire et sanction disciplinaire, développa à la même période une gamme variée d'unités spéciales destinées à isoler et regrouper tous les individus qu'il paraissait dangereux de mêler aux recrues « honnêtes »³. Sans cesse réformé et modifié, ce système répressif, qu'il soit judiciaire ou disciplinaire, apparaît particulièrement complexe, et l'absence de travaux historiographiques, à l'exception du récent ouvrage de D. Kalifa sur les établissements coloniaux, rend son appréhension difficile⁴. Il a donc paru utile, alors que deviennent

¹ Pour une présentation de l'organisation et des grandes dates de l'histoire de la justice militaire, on consultera J.-C. Farcy, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires*, Paris, CNRS Éditions, 1992, p. 69-74 ; T. Sarmant [dir.], *Guide des sources de l'histoire de la justice militaire pendant la Première Guerre mondiale*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 2001 ; D. Kalifa, *Biribi*, Paris, Perrin, 2009. La sous-série 13 J des archives de l'armée de terre, ni classée ni communicable à l'époque de la rédaction de ces ouvrages, n'y est pas signalée.

² Sur les prisons maritimes et les bagnes, nous renvoyons le lecteur aux « Sources complémentaires », *infra*, p. 29-31.

³ Conséquence logique des recrutements de masse des guerres révolutionnaires, des dépôts de déserteurs ou « dépôts de conscrits réfractaires » étaient apparus dès la Révolution, suivis, sous le Consulat et l'Empire, de dépôts puis de bataillons coloniaux, et d'unités de pionniers coloniaux ou disciplinaires, tous destinés à recevoir les soldats indisciplinés, les conscrits volontairement mutilés ou tout autre sujet digne de méfiance. Ministre de la guerre en 1818, Gouvion Saint-Cyr décida la création des premières compagnies de discipline. Ces unités, parmi lesquelles on distinguait « fusiliers » et « pionniers », ces derniers étant plus sévères, furent progressivement installées en Afrique. Elles se doublèrent, en 1860, de « compagnies coloniales de discipline », réceptacle des individus les plus rétifs. Le tableau avait été complété en 1832 par la création des « bataillons d'infanterie légère d'Afrique », qui, sans être à proprement parler un corps disciplinaire, constituaient un corps de mise à l'épreuve, où étaient affectés les soldats sortis des compagnies de discipline ou des établissements pénitentiaires ; leurs critères de recrutement furent modifiés à plusieurs reprises, et en particulier en 1889. Sur tous ces points, voir D. Kalifa, *Biribi...*, p. 86-87, p. 93-97, 100-103, etc.

⁴ D. Kalifa, *Biribi...*, p. 109-111. Traduite dans le langage des sources, cette complexité est une invitation à consulter non seulement d'autres séries d'archives militaires, dont on trouvera une liste ci-dessous, mais aussi, pour ce qui regarde l'histoire des prisons, les archives civiles, du fait de la forte perméabilité du système militaire avec l'administration pénitentiaire civile, habituée à accueillir, de façon épisodique ou durable, des pensionnaires militaires. Les archives des prisons civiles sont normalement conservées par les services d'archives départementales.

accessibles aux chercheurs les archives de la sous-série 13 J, d'en décrire le volet pénitentiaire, en espérant que ce travail appelle des études supplémentaires qui permettront d'écrire l'histoire complète de la justice militaire⁵.

Aux origines de l'institution.

« Les prisons militaires, autant qu'il sera possible, seront toujours séparées des prisons civiles ». C'est ainsi que l'article 53 de la grande loi d'organisation militaire du 10 juillet 1791 fit naître le système carcéral militaire de l'époque contemporaine. Si la population militaire était depuis longtemps réputée pour son indiscipline et sa propension à troubler l'ordre public, le développement du fait militaire dans la vie de la Nation sous la Révolution et l'Empire allait multiplier proportionnellement les coupables en puissance, et rendre indispensable l'organisation de structures nouvelles ; s'ajoutait peut-être une réflexion plus approfondie sur l'internement, reflet des discussions qui agitèrent les Assemblées constituante et législative à la même époque⁶. Pour autant, la loi du 10 juillet 1791 était loin de créer les prisons qu'elle mentionnait. Le double règlement du 24 juin 1792 sur le service intérieur, la police et la discipline de l'infanterie et de la cavalerie⁷ prévoyait certes des chambres de police dans les casernes et les quartiers mais, pour ce qui était des prisons, affirmait encore que les prisons et cachots militaires seraient établis dans l'enceinte des casernes « autant qu'il sera possible », et évoquait clairement le cas où ces prisons n'existaient pas : « À défaut de prison ou de cachot militaire dans l'enceinte des casernes, lisait-on à l'article 51, on continuera de faire usage des prisons et cachots ordinaires », c'est-à-dire des lieux d'internement civils qui pouvaient exister préalablement dans les villes de garnison.

Signe d'une émergence très progressive, la loi du 13 brumaire an V (3 novembre 1796), qui créait les conseils de guerre permanents dans chaque division d'armée et de troupes de l'intérieur, contenait quelques menaces d'emprisonnement, mais restait silencieuse sur l'organisation et le fonctionnement de ces prisons ; le « code des délits et des peines pour les troupes de la République », adopté la semaine suivante, évoquait souvent la peine de mort et celle des fers — cette dernière entraînait la dégradation, et remettait donc le condamné entre les mains de la justice civile —, mais beaucoup moins la prison, et ne fournissait aucun détails sur les modalités d'application des condamnations ; on décida seulement, le 15 nivôse an V (4 janvier 1797), que les concierges des prisons, au même titre que les portiers et consignes des places de guerre, seraient choisis parmi les anciens militaires, et commissionnés directement par le ministre⁸. C'est finalement une lettre du ministre de la guerre aux généraux en chef, datée du 16 floréal an VI (5 mai 1798), qui, en traitant des abus constatés dans la fourniture des subsistances aux détenus, nous renseigne le mieux sur l'état réel des prisons militaires sous le Directoire : « Les militaires punis pour les fautes contre la police ou discipline doivent généralement être détenus soit aux chambres de police, soit aux prisons que les corps doivent destiner à cet usage dans leurs casernes, conformément au règlement du 24 juin 1792 ; et à défaut de prisons ainsi établies, ces militaires peuvent être envoyés soit aux

⁵ M. D. Kalifa et M. J. Tronel, dont les travaux portent sur la prison militaire de Paris (voir plus loin, note 38), ont bien voulu relire la présente introduction et lui apporter suggestions et corrections : qu'ils en soient remerciés.

⁶ Jacques-Guy Petit (dir.), *Histoire des galères, bagnes et prisons (XIII^e-XX^e siècles). Introduction à l'histoire pénale de la France*, p. 115-117.

⁷ *Journal militaire*, « Supplément (1789-an VIII) », Paris, an IX, t. 2 et 3, p. 138 et 282. Titre XI, « Des punitions », art. 48 à 56.

⁸ Arrêté relatif aux portiers et consignes des places de guerre et aux concierges des prisons militaires, 15 nivôse an V.

prisons militaires telles qu'il en existe dans les grandes places, soit aux prisons civiles, à défaut de prisons militaires⁹. » Le 7 fructidor (24 août) suivant, un nouvel arrêté sur la subsistance des militaires détenus citait « les prisons des conseils de guerre », établissant ainsi le rapprochement entre les deux institutions, mais aussi le cas « des militaires arrêtés loin de leurs corps et mis en prison dans les lieux où il n'y a point de troupe¹⁰ ».

Quatre ans plus tard, l'arrêté du 26 floréal an X (16 mai 1802) précisait la distinction entre les peines judiciaires et les peines de discipline, déjà perceptible en 1792. « À compter du 1^{er} prairial prochain, lisait-on dans l'article 1^{er}, il ne sera détenu dans les prisons militaires que les militaires en jugement, et ceux voyageant sous la conduite de la gendarmerie ». L'article 2 suivait : « Les militaires condamnés à des peines de discipline seront détenus dans les chambres de police ou dans les prisons de discipline établies dans l'enceinte des casernes occupées par leurs corps¹¹. » Les prisons militaires n'étaient encore définies que par défaut : l'article 5 expliquait seulement que « les militaires mis en jugement seront détenus dans les prisons établies près les conseils de guerre », et le reste de l'arrêté détaillait le fonctionnement administratif de ces prisons, mais n'en établissait aucune liste ; la seule prison citée était celle de Paris¹², l'existence des autres semblant relever de l'autorité ou de la volonté du président de chaque conseil de guerre. L'arrêté « contenant règlement sur les prisons militaires », pris à Saint-Cloud le 29 thermidor an XI (17 août 1803) à l'initiative du ministre de l'administration de la guerre, complétait le texte de l'an X en détaillant particulièrement le fonctionnement interne des « prisons établies près des conseils de guerre », qu'il s'agît des frais de geôlage ou de l'alimentation des détenus. Comme dans l'administration pénitentiaire à la même époque, ces deux textes montrent une nette volonté d'organisation et une réflexion certaine sur les prisons¹³ ; en revanche, l'absence de liste d'établissements et de précisions sur les modalités de leur installation, de leur construction ou de leur financement, dénote une réflexion inachevée. Au manque probable de crédits s'ajoutait sans doute, pour l'armée, le souhait de pouvoir punir le plus souvent possible à l'intérieur des casernes, avec le minimum de formalités, et d'autre part de ne pas supporter l'entretien d'un trop grand nombre de bâtiments carcéraux. Le cas de la ville de Paris, seul établissement cité dans les textes, restait à part ; deux prisons militaires y fonctionnaient, celle de l'Abbaye, datant de l'Ancien Régime et devenue maison d'arrêt, et celle de Montaigu, ouverte en 1793 et transformée en maison de détention pour les condamnés des conseils de guerre¹⁴.

La loi du 1^{er} vendémiaire an XII (12 octobre 1803) ajouta à l'arsenal répressif militaire deux structures originales, les ateliers des travaux publics et les ateliers du boulet, où les prisonniers se trouvaient attachés à un boulet au moyen d'une chaîne. Dans ces ateliers — on comptait, en 1831, quatre ateliers du boulet et deux ateliers de travaux publics — étaient purgées les peines de travaux publics, prononcées par les conseils de guerre pour des délits strictement militaires. Mais aucune mesure particulière ne répondit à la création, entre 1803 et

⁹ *Journal militaire*, an VI, 2^e partie, p. 536-537.

¹⁰ Arrêté concernant la subsistance des militaires détenus, 7 fructidor an VI. Transparaissait, en plus d'une structure à l'existence incertaine, la question de la juridiction compétente pour les militaires : fallait-il juger *ratione materiae*, ou *ratione personnae* ? Le débat subsista pendant toute la période contemporaine.

¹¹ Arrêté relatif à la détention des militaires dans des chambres de police et des prisons de discipline, etc., 26 floréal an 10 (16 mai 1802).

¹² L'article 14 fixe le traitement du concierge de la prison militaire de Paris, et l'article 15 énonce qu'« il n'est rien innové, quant à présent, à ce qui concerne les prisons militaires de la ville de Paris ».

¹³ Jacques-Guy Petit (dir.), *Histoire des galères, bagnes et prisons...*, p. 122.

¹⁴ SHD, DAT, 3 J 4 et 5. Pour des détails supplémentaires sur chacune des prisons ou établissements cités dans ce texte, on se reportera *infra*, dans le corps de l'inventaire, aux notices de présentation qui précèdent les listes de registres d'écrou.

1808, des « maisons centrales » de l'administration pénitentiaire civile, et les prisons militaires semblent avoir traversé l'Empire sans modifications majeures ; seuls les territoires conquis firent l'objet de mesures nouvelles¹⁵, et il fallait recourir aux textes généraux d'organisation des places militaires pour résoudre les problèmes relatifs aux établissements pénitentiaires¹⁶. Si les nécessités croissantes du recrutement multiplièrent le nombre d'individus à punir, il est probable que les autorités militaires préférèrent les affecter dans différentes unités disciplinaires, où ils restaient susceptibles de combattre, plutôt que de développer le système carcéral, qui immobilisait inutilement aussi bien des détenus que du personnel de surveillance.

Un vent de réforme : la Restauration.

La Première Restauration fut marquée par un grand mouvement de réorganisation de l'armée, mais aussi par un vif courant philanthropique qui se préoccupa du sort des prisonniers, tant civils que militaires. Il n'est pas indifférent de voir, le 19 juillet 1819, le maréchal Suchet, duc d'Albufera, membre du conseil de la Société royale des prisons créée trois mois plus tôt, et chargé plus particulièrement des prisons militaires¹⁷, s'adresser au maréchal de Gouvion Saint-Cyr, ministre de la guerre, pour lui proposer de faire des prisons militaires un laboratoire expérimental pour la mise en place d'un nouveau système carcéral. « Un objet majeur nous occupe dans ce moment, écrivait-il, d'autant plus que son exécution formerait notre point de départ pour les améliorations à établir successivement dans le système régénéré des prisons. (...) Il s'agirait donc de construire d'après le plan que M. Cottu a reçu de Londres¹⁸, et qui ne laisse rien à désirer pour notre projet, une prison à Paris, qui servirait de modèle pour toutes celles du royaume¹⁹. » La construction de cette prison, qui devait compter 400 détenus et être financée par la vente des prisons de Montaigu et de l'Abbaye, serait confiée au ministère de la guerre, avec le soutien financier et politique du ministère de l'intérieur. La demande de Suchet était évidemment intéressée : « une prison modèle exécutée par des ordres militaires », ajoutait-il, « serait tout à la fois plus économiquement et plus promptement exécutée ». Elle montrait aussi que les prisons militaires attiraient désormais l'attention de l'opinion, et on y trouvait déjà les ingrédients des discussions qui alimenteraient la décennie suivante : constat d'insuffisance du système, volonté de mettre en place une organisation « régénérée », nécessité de grandes prisons militaires, influence des modèles étrangers...

Gouvion-Saint-Cyr répondit à cette suggestion en nommant aussitôt une commission, dont les travaux se poursuivirent quelques mois sous son successeur, le marquis de Latour-

¹⁵ SHD, DAT, 3 J 5, « Projet de règlement sur le service des prisons militaires en Illyrie, soumis à S.E. M. le gouverneur général par le commissaire en chef », s.d. (v. 1809-1814). Six prisons furent établies à Laybach (Ljubljana), Trieste, Fiume (Rijeka), Zara (Zadar), Raguse (Dubrovnik) et Cattaro (Cotor).

¹⁶ Voir, par exemple, le décret du 13 germinal an XIII (15 avril 1805) contenant règlement sur les revues, la solde et les masses, ou le décret du 24 décembre 1811 relatif à l'organisation et au service des états-majors des places : ces textes importants d'organisation, auxquels les archives de la justice militaire font parfois référence, ne citent pas les prisons militaires. Un décret du 26 août 1806 précisa cependant les modalités d'accompagnement des militaires détenus voyageant sous escorte de la gendarmerie.

¹⁷ Sur la société royale des prisons, instituée par une ordonnance du 9 avril 1819, voir C. Duprat, « Punir et guérir. En 1819, la prison des philanthropes », dans *Annales historiques de la Révolution française*, t. 49, n° 228, 1977, p. 204-246. L'auteur évoque Suchet et signale qu'il permit à la « Société pour l'instruction élémentaire » d'expérimenter des cours d'adultes dans les prisons militaires (p. 212).

¹⁸ Charles Cottu, l'un des magistrats célèbres de la Restauration, membre de la Société ; sur les relations entre celle-ci et l'Angleterre, voir C. Duprat, art. cit., p. 235.

¹⁹ SHD, DAT, C¹⁸ 44, lettre du maréchal-duc d'Albufera au ministre de la Guerre, 19 juillet 1819 [datée par erreur de 1817].

Maubourg. Si le projet n'aboutit pas, ce fut sans doute plus pour des raisons financières que pour une question de principe : le bureau de la justice militaire trouvait le chiffre de 400 détenus excessif — « le nombre des militaires en prison à Paris est ordinairement de 160 à 180 (...), on calcule que sur 50 militaires il y en a un en prison²⁰ » — mais partageait l'analyse de Suchet. Après Latour-Maubourg, le marquis de Clermont-Tonnerre, ministre de 1824 à 1828, reprit à son compte les projets de réforme des prisons militaires, et confia au général Castex, le 31 mars 1827, le soin de diriger une commission chargée d'améliorer les « 40 mauvaises prisons militaires qui existent²¹ ». Le constat était toujours le même : « Dans plusieurs divisions militaires, il y a dix à douze prisons militaires, la plupart en mauvais état, insalubres et pouvant à peine recevoir 50 détenus. Dans plusieurs divisions militaires au contraire, il n'y a aucune prison militaire, et les prisonniers militaires sont placés dans les prisons civiles (...). Le défaut de règles fixes fait qu'il y a des prisons sans concierge, des concierges sans prisonniers ; le service manque au besoin, et le besoin ne se fait pas sentir où le service est assuré²² ».

Clermont-Tonnerre prit quelques mesures matérielles, mais échoua, faute de locaux et de moyens, à mettre en place la principale des propositions de la commission, qui consistait à définir trois types de prisons : les « prisons de quartier », dans les casernes, les « prisons de place », auprès des conseils de guerre, et les « prisons centrales », « où les militaires seraient réunis et employés à des travaux utiles et compatibles avec leur position²³ ». Confronté aux mêmes difficultés, le vicomte de Caux, son successeur, s'efforça néanmoins de multiplier les ateliers dans toutes les prisons militaires où la place le permettait²⁴ et, à défaut, dans les prisons civiles où il put obtenir la création de quartiers militaires strictement séparés. Dans un rapport du 15 décembre 1829, le bureau de la justice militaire constatait l'efficacité de cette mesure — environ 700 condamnés militaires, sur une population carcérale évaluée à 1100 individus, avaient été mis au travail — mais prévoyait ses limites et réclamait à nouveau la création de maisons centrales²⁵.

Le projet fit peu à peu son chemin, soutenu par un intérêt constant du ministère dont témoignait, en 1831, l'apparition du chapitre « Prisons militaires » dans l'*Annuaire militaire*. La liste, établie officiellement pour la première fois, dénombrait, pour les 21 divisions militaires, 51 prisons. Sur ce nombre, 19 étaient définies explicitement comme des « prisons civiles recevant les militaires », et n'employaient donc pas de personnel en propre ; un concierge gardait chacune des 32 autres. Ministre de la guerre en novembre 1830, conscient de l'insuffisance du système décrit par cette liste, le maréchal Soult prit enfin les mesures attendues depuis une décennie, et nomma en janvier 1832 une commission qui mit au point, en partie à l'instigation du capitaine d'état-major Millot de Boulmay et de l'avocat Gabriel de Chénier²⁶, l'ordonnance du 3 décembre suivant. Alors que de vives discussions s'élevaient

²⁰ SHD, DAT, C¹⁸ 44, rapport de Houel, chef du bureau de la justice militaire au ministre, 5 novembre 1819.

²¹ SHD, DAT, 3 J 5, « Moyens proposés pour avoir des prisons militaires bien réparties, bien administrées, et dans lesquelles on puisse utiliser les prisonniers », s.d. [v. 1827].

²² SHD, DAT, 3 J 5, Rapport préalable aux travaux de la commission du général Castex, s.d. [1827].

²³ SHD, DAT, 3 J 5, Rapport de la commission présidée par le général Castex, 6 juin 1827. Une première commission, dirigée par le général de Girardin en 1825, avait orienté ses travaux vers l'emploi des compagnies de discipline.

²⁴ Sous l'influence de la Société royale, un atelier avait ouvert à Montaigu dès 1819 (SHD, DAT, 1 M 2035, « Règlement sur la formation d'ateliers dans la prison militaire de Montaigu... », 10 juillet 1819). Le texte portait la signature du comte Defrance, commandant la 1^{re} division militaire, et l'approbation de Suchet.

²⁵ SHD, DAT, 3 J 8, Rapport fait au ministre le 15 décembre 1829.

²⁶ Louis-Joseph-Gabriel de Chénier (1800-1880), neveu du poète, avocat à la cour, entra comme surnuméraire au bureau de la justice militaire le 1^{er} mars 1828, en devint le chef en 1839, et le demeura jusqu'à sa retraite en 1864, après laquelle il fut gardé comme « avocat consultant » auprès du ministère de la Guerre : cet état des services (SHD, DAT, 6 Y⁸ 11) indique qu'il fut l'instrument et sans doute en grande partie l'instigateur de l'organisation de la justice militaire au XIX^e siècle. D'opinions politiques plutôt libérales, il rédigea différents

dans la société civile sur les mérites comparés des deux systèmes pénitentiaires américains, auburnien et philadelphien, ce texte créait enfin les « maisons militaires centrales de détention, dites pénitenciers militaires », destinés aux condamnés à une détention de plus d'un an et fondés sur le principe du travail des prisonniers, dans le cadre du système auburnien d'isolement partiel²⁷. L'ouverture consécutive du pénitencier militaire de Montaigu, transféré ensuite à Saint-Germain-en-Laye, puis d'autres établissements, à Lyon, Metz et Besançon, confirma les espérances mises dans ce nouveau système, doté d'un règlement particulier le 28 janvier 1839²⁸ : les trois premiers articles rappelaient que ces nouvelles maisons avaient pour « but principal » « la réforme morale des hommes qui y sont détenus », par le biais de travaux rétribués, « exécutés dans des ateliers intérieurs communs, sous une surveillance constante et dans l'obligation d'un silence absolu ». Vingt-cinq ans plus tard, en 1864, Chénier écrivait encore que les pénitenciers militaires avaient donné « les plus satisfaisants résultats au double point de vue de la moralisation des hommes et du profit pour le trésor public », opinion partagée, semble-t-il, par la plupart des contemporains²⁹.

Une terre en particulier semblait propice à l'installation de pénitenciers : c'était l'Algérie. Les prisons militaires y étaient apparues dans la foulée de la conquête, mais les besoins en main d'œuvre avaient entraîné dès 1834 l'installation d'un premier atelier de travaux publics au fort de Mers-el-Kébir, près d'Oran, suivi de plusieurs autres, et d'ateliers du boulet. Au regard de ces ateliers, l'oisiveté des détenus des prisons choquait. La publication du règlement de janvier 1839 fournit au ministre Despans-Cubières l'outil nécessaire pour proposer, l'année suivante, la transformation des prisons qui le méritaient en pénitenciers. Au passage, il relevait un certain nombre d'irrégularités dans le service et l'organisation des prisons d'Algérie, et notait qu'il y avait « urgence de faire cesser cet état de choses en Afrique, et de rentrer dans la voie légale dont on n'aurait jamais dû s'écarter³⁰ ». Ce constat pudique donna lieu à trois rapports sur les prisons d'Alger, Bône et Oran-Mers-el-Kébir, parvenus au bureau de la justice militaire dans les mois suivants³¹. À Bône comme à Oran, on reconnaissait que les détenus vivaient dans « l'oisiveté la plus désespérante, source de tous les vices³² », et dans des conditions sanitaires déplorables, mais l'état des bâtiments interdisait la formation de pénitenciers. À Alger en revanche, le colonel commandant la place se déclarait prêt à doubler

traités de droit, dont un *Manuel des conseils de guerre* (Paris, Anselin, 1831) et un *Guide des tribunaux militaires* (Paris, Anselin, 1838) plusieurs fois réédités. Il est difficile de savoir dans quelle mesure il fut à l'origine de l'ordonnance du 3 décembre 1832, dont il s'arrogeait la paternité dans une supplique tardive (SHD, DAT, 3 J 8, « Avis sur la proposition de mettre à l'entreprise tous les services du gîte et géolage dans les prisons militaires de Paris », 2 avril 1864), de même que Millot de Boulmay, employé au service des prisons militaires depuis vingt-deux ans en 1832, qui prétendait que la commission avait repris un texte par lui préparé (SHD, DAT, 3 J 3).

²⁷ « Ordonnance du roi sur le service des maisons militaires centrales de détention, dites pénitenciers militaires », 3 décembre 1832. On trouve dans les Mémoires et reconnaissances du Dépôt de la Guerre un « Projet d'établissement modèle pour une prison centrale de détention militaire », élaboré par un officier du génie pour la commission le 5 avril 1832 (SHD, DAT, 1 M 2010 ; voir aussi SHD, DAT, 1 V^f 129), et le capitaine d'état-major Chatelain rédigea aussi pour la commission un « Rapport sur un projet d'établissement modèle pour une maison centrale de détention militaire dans le système pénitentiaire », achevé le 26 décembre 1832 (SHD, DAT, 3 J 3).

²⁸ SHD, DAT, 3 J 12, *Règlement provisoire sur les pénitenciers militaires du 28 janvier 1839*, Paris, Anselin et Laguionie, 1839.

²⁹ Voir, par exemple, C. d'Elbhe, « Nouveau système pénitentiaire appelé système américain », *Le Correspondant*, t. VI, 1844, p. 232-252.

³⁰ SHD, DAT, 1 H 72-1, lettre du ministre au comte Valée, gouverneur général de l'Algérie, Paris, 2 juin 1840.

³¹ SHD, DAT, 1 H 70-3, rapport sur la prison militaire de Bône, 5 août 1840 ; 1 H 72-2, rapport sur les prisons militaires d'Oran, 4 septembre 1840 ; 1 H 73-1, « Rapport sur la possibilité d'établir un pénitencier militaire à Alger, conformément à l'ordonnance royale du 28 janvier 1839 », par le colonel Marengo, 25 novembre 1840.

³² SHD, DAT, 1 H 73-1, « Rapport sur la possibilité d'établir un pénitencier militaire à Alger... ».

d'un pénitencier la prison du Fort des Vingt-quatre heures, qui comptait 184 détenus, et d'autant plus qu'on avait pris l'habitude, depuis 1837, de faire travailler les prisonniers sur les chantiers des ponts et chaussées de la ville, malgré les risques de confusion avec le statut des condamnés aux travaux publics. Pour autant, il fallut encore attendre quelques années pour que l'organisation pénitentiaire de l'Algérie fût solidement établie. Aucun plan d'ensemble n'avait présidé à l'institution des prisons, dont la plupart étaient encore installées dans des locaux provisoires, ou dans des maisons indigènes réquisitionnées ; aussi le service du génie lui-même, malgré les demandes répétées issues des commandants locaux, hésitait-il à intervenir : en 1845, le Comité des fortifications ajourna un projet de nouvelle construction à Constantine, au motif qu'il aurait pu « être en désaccord avec les principes admis et les dispositions générales à arrêter³³ ». La situation fut clarifiée dans le courant de l'année 1847, grâce à un échange de vues entre le ministre de la guerre et le Comité³⁴, et à l'établissement de la liste des conseils de guerre siégeant en Algérie, d'où découlait la liste des prisons. Les travaux nécessaires furent alors entrepris, sous le contrôle actif et régulier de Chénier³⁵ ; en 1849, outre le pénitencier d'Alger et les différents ateliers, l'*Annuaire militaire* citait dix prisons : Alger, Bougie, Cherchell, Blida et Miliana pour la division d'Alger, Oran et Mers-el-Kébir pour celle d'Oran, Constantine, Bône et Philippeville pour celle de Constantine ; des sections de prisons civiles accueilleraient dans les autres places les condamnés militaires.

En métropole, la création des pénitenciers avait modifié la population des prisons. On ne trouvait plus dans celles-ci que « les prévenus, les soldats punis disciplinairement, les hommes de passage, les condamnés attendant une destination et ceux qui, ayant moins d'une année à subir, ne peuvent utilement être envoyés dans les pénitenciers³⁶ » ; mais le problème du nombre, de la vétusté et de l'absence de règles de ces établissements, quoique sans doute moins dramatique qu'en Algérie, restait entier. Le 8 avril 1835, le ministre de la guerre avouait au général commandant la 7^e division militaire : « Il n'existe pas de règlement spécial pour les prisons militaires. Ce qui a rapport à ce service est consigné dans les ordonnances sur le service des places et sur le service intérieur des troupes³⁷. » Pourtant, quelques règlements particuliers avaient vu le jour à Montaignu en 1820, à la maison militaire de détention de Saint-François d'Aire en 1830, ou à l'Abbaye en 1830 et 1835³⁸, et ce furent les réorganisations des prisons militaires de Paris sous la monarchie de Juillet qui aboutirent à la première ébauche d'un règlement général³⁹. Le pénitencier de Montaignu, vétuste, avait été transféré en 1836 à Saint-Germain, puis démolit, et une maison de justice l'avait remplacé en 1841 à l'hôtel des Conseils de guerre, rue du Cherche-Midi. Cette première transformation nécessitait la refonte du règlement de l'Abbaye, qui datait du 20 juin 1835. Le bureau de la justice militaire voulut alors rédiger un texte en trois parties, dont les deux premières concerneraient les deux prisons de la capitale, et la dernière les autres prisons du royaume. Mais il apparut vite que ce qui

³³ SHD, DAT, 1 H 390, lettre du maréchal de camp Charon, commandant supérieur du génie en Algérie, au ministre de la Guerre, Alger, 14 octobre 1845.

³⁴ Le 13 novembre 1846, le ministre de la Guerre pria le Comité des fortifications d'établir « un programme à suivre dans la rédaction des projets pour la construction et l'amélioration des maisons militaires de détention », en distinguant pénitenciers, prisons militaires de 1^{re} classe et prisons militaires de 2^e classe ; le 30 juin 1847, le Comité répondit par un avis qui déterminait, plans à l'appui, trois modèles-types de bâtiments pénitentiaires (SHD, DAT, 1 V^k 85 et 144).

³⁵ SHD, DAT, 1 H 390, correspondance des années 1847 et suivantes, *passim*. La géographie pénitentiaire de l'Algérie resta complexe, et sujette à de multiples changements.

³⁶ SHD, DAT, 3 J 4, rapport du bureau de la justice militaire, juillet 1847.

³⁷ SHD, DAT, 3 J 5, lettre du ministre de la guerre au général commandant la 7^e division militaire, 7 avril 1835.

³⁸ SHD, DAT, 3 J 5.

³⁹ Sur la prison militaire de Paris, voir les travaux de J. Tronel, et en particulier, « La prison du Cherche-Midi (1847-1947) », mémoire en vue du diplôme de l'EHESS, Paris, 2007, dactyl.

valait à Paris ne pouvait « convenir aux autres prisons, dont l'effectif est beaucoup moins considérable et qui se trouvent dans des localités qui exigent une surveillance moins active et par conséquent un personnel moins nombreux⁴⁰ », et on proposa au maréchal Soult, le 25 juillet 1844, d'approuver la partie parisienne du règlement, sans l'étendre au reste du pays. Les années suivantes, perturbées par la Révolution de 1848, ne permirent toujours pas la rédaction d'un règlement unique ; mais la démolition, à cette date, de la prison de l'Abbaye, et son remplacement par une maison d'arrêt et de correction, construite selon le régime cellulaire — c'était une nouveauté — rue du Cherche-Midi, en face de la maison de justice installée en 1841, fut l'occasion d'une nouvelle réflexion. Après les quatre années de la Seconde République, où la question des prisons militaires avait visiblement été mise en sourdine, le bureau de la justice militaire fit de nouveau valoir la nécessité « de généraliser ces dispositions réglementaires, afin de les rendre autant que possible applicables aux prisons militaires de la France et de l'Algérie ». « En posant nettement les principes d'après lesquels doivent être traités les prisonniers, on obtiendra, écrivait le chef du bureau, plus d'uniformité dans le service, et l'autorité militaire locale n'aura plus qu'à régler les questions de détail (...)»⁴¹. »

Du Second Empire à la veille de la Première Guerre mondiale : organisation et critiques.

Le résultat de cette initiative fut le règlement du 9 mars 1852, premier texte complet d'organisation des prisons militaires en France, cinquante ans après l'arrêt de floréal an X. On y trouvait d'abord le principe de la distinction obligatoire, et copiée sur l'organisation civile, entre maison d'arrêt, maison de justice et maison de correction dans « toute prison militaire située dans une place qui est le siège d'un conseil de guerre ». La suite détaillait, au fil de 203 articles, les aspects de la vie quotidienne des détenus et l'organisation de leur encadrement, en demandant en particulier l'application du régime cellulaire de nuit « dans les prisons où il existera des cellules » (art. 70). Le texte transformait aussi les concierges en « agents principaux », et rendait le travail des détenus obligatoire, sous réserve qu'il ne portât pas préjudice aux ouvriers libres. Pour autant, on préféra encore ne pas insérer ce nouveau texte au *Journal militaire*, et le soumettre à l'épreuve des années. Si l'on en croit l'avis du chef du bureau de la justice militaire, en 1857, celle-ci fut concluante : « Ce règlement fonctionne depuis cinq ans d'une manière très satisfaisante. L'expérience n'y a signalé aucuns inconvénients (*sic*) dans l'application ; je le considère donc comme très bon (...)»⁴². » La refonte du règlement des pénitenciers, puis celle du Code de justice militaire, adopté le 9 juin 1857, retardèrent encore attendre la parution : le « règlement sur les prisons militaires », signé du ministre Randon, fut inséré au *Journal militaire* le 20 juin 1863, puis complété le 6 février 1865 par un règlement sur les prisons militaires de l'intérieur⁴³.

Les listes fournies par l'*Annuaire militaire* montrent, à cette date, une situation clarifiée. On ne comptait plus en métropole que 35 établissements, dont six seulement (Rouen, Nantes, Napoléonville-Pontivy, Bastia, Bourges, Clermont-Ferrand) étaient abrités dans des prisons civiles. Signe d'une meilleure prise en compte de la situation des détenus, des établissements particuliers étaient apparus, comme les « prisons cellulaires de correction », pour les détenus récalcitrants, ou une prison pour détenus convalescents de retour d'Algérie, installée sur l'île

⁴⁰ SHD, DAT, 3 J 5, minute d'un rapport du bureau de la justice militaire, 25 juillet 1844.

⁴¹ SHD, DAT, 3 J 4, rapport au ministre, 13 février 1852.

⁴² SHD, DAT, 3 J 4, rapport au ministre, 27 juin 1857.

⁴³ Le Second Empire fit aussi franchir une nouvelle étape à l'organisation des prisons civiles : « Ce que la monarchie parlementaire établit sur un plan formel, l'Empire le mit en pratique » (C. Carlier, *Histoire du personnel des prisons françaises du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, 1997, p. 108).

de Porquerolles (Var). L'importance croissante de l'Algérie, devenue la « terre de bagne⁴⁴ » par excellence, apparaissait au grand jour : onze établissements étaient recensés dans les divisions d'Alger, d'Oran et de Constantine ; à la chute de Louis-Philippe, quatre ateliers du boulet sur cinq se trouvaient déjà en Algérie, de même que trois ateliers de travaux publics sur quatre, et un pénitencier. En 1857, année de leur suppression par le nouveau Code, les trois ateliers du boulet subsistants se trouvaient situés à Alger, Mers-el-Kébir et Cherchell, de même que les quatre ateliers de travaux publics de l'armée ; en 1864, ils étaient au nombre de six, et trois des six pénitenciers existants fonctionnaient aussi en Algérie, deux à Alger et un à Douéra. Réunis par une même organisation depuis le règlement du 23 juillet 1856, ateliers de travaux publics et pénitenciers formaient, avec les compagnies de discipline et les bataillons d'Afrique, l'univers de « Biribi⁴⁵ ».

La fin du Second Empire et les débuts de la III^e République ne modifièrent guère la physionomie du système carcéral militaire. En dehors de l'épisode de la Commune de Paris, qui provoqua en 1871 et 1872 l'ouverture de nombreuses prisons provisoires — ainsi au donjon de Vincennes, dans le quartier des Chantiers à Versailles ou rue Royale à Paris —, ce furent surtout d'innombrables retouches de détail, portant aussi bien sur les primes des personnels pénitentiaires que sur l'uniforme des détenus, qui furent apportées aux textes existants ; les controverses sur les mérites comparés de l'entreprise et de la régie, par ailleurs, touchèrent les prisons militaires comme les prisons civiles. À partir des années 1890, toutefois, un nouveau mouvement d'opinion remit, comme en 1819, les prisons militaires sur la sellette. Alors que l'esprit de la « Revanche » tendait à une glorification de l'armée et de ses vertus éducatives, plusieurs auteurs, issus de milieux plus populaires que leurs prédécesseurs de la Restauration, et mus par des idées philanthropiques ou politiques dont D. Kalifa s'est efforcé de démêler l'écheveau, dressèrent des établissements pénitentiaires militaires un tableau particulièrement noir, en se fondant en particulier sur le récit, réel ou fantasmé, de traitements inhumains appliqués aux condamnés. Alors même que l'affaire Dreyfus ébranlait l'institution militaire, romans et témoignages se succédèrent, provoquant de vives réactions à la Chambre des députés⁴⁶. À la suite de la création d'une « direction du contentieux et de la justice militaire » au sein du ministère, en janvier 1899⁴⁷, un décret « sur le régime et la police des établissements pénitentiaires militaires » le 26 février 1900⁴⁸ et un nouveau règlement général le 10 décembre suivant⁴⁹, permirent d'abord de mettre un peu d'ordre dans un maquis de plusieurs dizaines de textes réglementaires qui s'étaient additionnés, et d'encadrer rigoureusement les punitions susceptibles d'être infligées aux détenus⁵⁰. Ces textes nouveaux suscitérent de multiples projets de réforme, qui furent autant de sujets de polémiques dans la presse et le monde politique. En 1901, Émile Larcher profita de l'examen de l'un de ces projets pour dresser dans la *Revue politique et parlementaire* un

⁴⁴ D. Kalifa, *Biribi...*, p. 114.

⁴⁵ D. Kalifa, *Biribi...*, p. 97.

⁴⁶ D. Kalifa, *Biribi...*, p. 26 et suivantes.

⁴⁷ *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, édition chronologique, 1899, p. 6-11. La réorganisation de l'administration centrale du ministère, dans les années 1880 (voir en particulier le décret du 18 février 1888), avait négligé les affaires juridiques et judiciaires ; les projets de lois et les affaires contentieuses relevaient de deux bureaux différents de la direction du contrôle, et le « bureau de la justice militaire » dépendait de la direction de la cavalerie ; le rapport présenté par le ministre Freycinet à l'appui du projet de création de la nouvelle direction évoquait explicitement « les améliorations dont la justice militaire pourrait être susceptible ».

⁴⁸ *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, édition chronologique, 1900, p. 403-405.

⁴⁹ « Instruction sur les établissements pénitentiaires militaires » du 10 décembre 1900, 252 art., publiée dans l'édition méthodique du *Bulletin officiel du ministère de la Guerre* (n^o 57, « Établissements pénitentiaires militaires », éd. de 1901 puis, avec quelques modifications, 1912 et 1917).

⁵⁰ D. Kalifa, *Biribi...*, p. 147. Voir en particulier les articles 83 à 90 de l'instruction du 10 décembre 1900.

tableau du système existant, qui rappelait d'abord les trois catégories d'établissements pénitentiaires :

- 1) « Les prisons militaires, qui reçoivent en principe les individus frappés d'un emprisonnement qui ne dépasse pas un an et renferment en outre des prévenus, des condamnés de passage, parfois aussi des officiers punis des arrêts de forteresse ;
- 2) Les pénitenciers militaires, où sont détenus les individus condamnés à un emprisonnement supérieur à un an ;
- 3) Les ateliers de travaux publics, où sont envoyés les militaires condamnés à la peine spéciale des travaux publics, dont la durée est de deux à dix ans⁵¹. »

On comptait alors en France et en Algérie vingt-neuf prisons militaires, une par siège de conseil de guerre, avec en outre trois établissements à Fort-Gassion (Aire-sur-la-Lys), Toulon et Collioure⁵². Deux pénitenciers militaires existaient encore en métropole, à Bicêtre et Albertville (puis Avignon), les autres étant situés à Douéra (département d'Alger), Bône (département de Constantine) et Aïn-el-Adjard (département d'Oran) ; celui de Coléah avait été dissous en 1899 et réuni à Douéra. Le statut des pénitenciers d'Algérie se différenciail à peine de celui des ateliers de travaux publics, qui existaient à Orléansville (département d'Alger), Mers-el-Kébir (département d'Oran) et Bougie (département de Constantine). Enfin, un établissement pénitentiaire mixte fut créé en 1901 à Téboursouk en Tunisie ; réunissant un atelier et un pénitencier, il recevait tous les condamnés provenant de la division d'occupation de la Tunisie. Afin d'éviter la contagion des sujets jugés « susceptibles de retour au bien » par d'autres plus mauvais, une circulaire du 31 janvier 1898 avait affecté à chacun des établissements d'Afrique du Nord, atelier ou pénitencier, une catégorie de condamnés, distingués en fonction de leurs antécédents. Mais l'application de cette mesure semblait avoir rencontré de vives difficultés⁵³.

Enfin, le tournant du siècle avait encore été marqué par la création des « sections d'exclus », qui regroupaient les individus ayant été, avant leur arrivée au corps, condamnés à une peine afflictive ou infâmante, ou à une peine correctionnelle égale ou supérieure à deux années d'emprisonnement. Mis à disposition du ministre de la marine en 1889, ces individus, déchus du droit de porter les armes, furent rattachés au ministère de la guerre par la loi du 7 juillet 1900 et formèrent les effectifs de deux « sections d'activité », rattachées l'une à l'atelier de travaux publics de Mers-el-Kébir, et l'autre au pénitencier d'Aïn-el-Adjard. Un dépôt les réunissait à Collioure en attendant leur envoi en Algérie⁵⁴.

La Grande Guerre et ses conséquences.

La menace de la guerre fit taire les critiques contre le système carcéral militaire, et si les quatre années d'hostilités exposèrent encore la justice militaire au regard de l'opinion⁵⁵, c'est plutôt sous l'angle des conseils de guerre : conseils spéciaux de l'automne 1914, mutineries du printemps 1917, accusations d'exécutions sommaires furent autant de sujets de discussions, sinon de scandales. Du point de vue des établissements pénitentiaires, la guerre eut plusieurs conséquences. Logiquement, les hostilités provoquèrent l'augmentation du nombre de détenus, par la multiplication du nombre d'insoumis, de déserteurs et autres

⁵¹ É. Larcher, « La réforme des corps disciplinaires et des établissements pénitentiaires de l'armée », *Revue politique et parlementaire*, août 1901, p. 290-311.

⁵² J.-C. Farcy, *Guide des archives judiciaires...*, p. 94-95.

⁵³ É. Larcher, art. cit., p. 300-301.

⁵⁴ É. Larcher, art. cit., et D. Kalifa, *Biribi...*, p. 104-109.

⁵⁵ Voir T. Sarmant (dir.), *Guide des sources de l'histoire de la justice militaire pendant la Première Guerre mondiale*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 2000.

justiciables des conseils de guerre, mais aussi par l'afflux de prisonniers de guerre, d'abord internés dans les prisons militaires, puis dans des « Dépôts de prisonniers » créés à cet effet, qui maillèrent tout le territoire. Élevée par Clemenceau le 13 septembre 1917 au statut de sous-secrétariat d'État, confié au parlementaire Édouard Ignace⁵⁶, l'administration de la justice militaire ne cessa, au cours des hostilités, de dénoncer l'encombrement des prisons militaires, malgré l'internement du plus grand nombre de détenus possible dans des prisons civiles⁵⁷, et s'efforça d'y remédier par des créations nouvelles : on multiplia les ateliers de travaux publics, de nouveau installés sur le territoire métropolitain⁵⁸, et on créa encore, au printemps 1918, un pénitencier de 400 places à l'Île-Madame (Charente-Maritime)⁵⁹. Parallèlement, l'administration de la justice militaire prit toutes les mesures possibles de grâces, de remises ou de suspensions de peines, afin de faire envoyer au combat tout détenu susceptible de porter les armes⁶⁰. Et quant à ceux qui, « condamnés depuis la mobilisation et aptes à faire campagne, ne [formulaient] pas de demandes de suspensions de peine, dans le but évident d'échapper à l'obligation de retourner sur le front », les chefs des établissements pénitentiaires étaient naturellement priés de faire ces demandes à leur place⁶¹. Les détenus qui ne bénéficiaient pas de ces mesures étaient invités sans ménagement à travailler pour les besoins de la Défense nationale : une circulaire d'avril 1916 demanda la mise au travail des prévenus, une autre, en décembre suivant, décida la création de « groupes de travailleurs » pour la zone des armées, constitués de militaires emprisonnés. La discipline ne faiblissait pas : une dépêche ministérielle du 23 mai 1917 créa des « sections de répression » à Touggourt, dans le Sud algérien, pour recevoir aussi bien les condamnés « dont le maintien dans les détachements de travailleurs (...) deviendrait impossible », que les condamnés « incorrigibles ou dangereux détenus dans les prisons, pénitenciers ou ateliers de travaux publics⁶² ». La situation des établissements fut particulièrement critique, semble-t-il, dans les derniers mois de la guerre ; au problème du surpeuplement s'ajoutait celui d'un encadrement insuffisant et défaillant, les sous-officiers d'administration du cadre de la justice militaire ayant été envoyés au front et remplacés par des territoriaux⁶³. Aussi les mesures de clémence successives furent-elles appliquées à la paix avec autant de volonté que les mesures de coercition l'avaient été pendant la guerre.

L'*Annuaire militaire* pour les années 1920-1921 montre un retour progressif à la situation d'avant-guerre, mais qui annonçait en réalité une décennie de réformes, visant à la diminution du nombre des établissements et à la restriction des compétences des conseils de guerre. Les champs de cadavre laissés par la guerre avaient sans doute aidé à modifier le regard porté sur l'institution pénitentiaire militaire. Le 30 avril 1920, on lisait ainsi dans une circulaire : « La population pénitentiaire actuelle est composée en majeure partie d'hommes qui ont fait la guerre pendant plusieurs années et parfois dans des conditions honorables. Les fautes qu'ils

⁵⁶ P. Renouvin, *Les formes du gouvernement de guerre*, Paris, 1925, p. 150. Le poste fut supprimé le 20 janvier 1920.

⁵⁷ Voir SHD, DAT, 7 N 143 et 597, collections de circulaires relatives à la justice militaire, 1915-1919. Une circulaire du 10 avril 1915 demandait la mise à disposition de personnel militaire dans les prisons civiles, pour répondre à l'afflux de détenus militaires (SHD, DAT, 7 N 310).

⁵⁸ SHD, DAT, 13 J 1491. On comptait encore, en 1919, 38 ateliers de travaux publics en métropole (SHD, DAT, 13 J 1766, liste dactyl., sd).

⁵⁹ SHD, DAT, 7 N 159, mai-juin 1918.

⁶⁰ Un mouvement identique toucha tous les corps disciplinaires : D. Kalifa, *Biribi...*, p. 158-164.

⁶¹ SHD, DAT, 7 N 597, circulaire du 5 juin 1916.

⁶² SHD, DAT, 7 N 310, circulaire du 6 août 1917.

⁶³ SHD, DAT, 7 N 159. En mai 1919, une circulaire signalait encore le grand nombre de postes vacants dans le personnel pénitentiaire. En juillet 1923, le contrôleur général Chareyre parlait encore de « crise de recrutement » des sous-officiers du service de la justice militaire, et évoquait une situation « grave » aux conséquences « très inquiétantes » (SHD, DAT, 8 N 175-1, « Rapport général sur l'organisation et l'administration des établissements pénitentiaires en Algérie-Tunisie », p. 14-16).

ont commises ont pu avoir pour seule cause une grande lassitude ou un manque de force morale. Il importe donc, tout en assurant la plus stricte discipline, de traiter ces hommes de telle manière que la pensée d'un relèvement et l'espoir d'une proche libération ne les abandonne pas⁶⁴. » Trois ans plus tard, dans un rapport sur les établissements d'Algérie, le contrôleur des armées Chareyre renchérisait, notant que la population pénale était « assez différente de ce qu'elle était avant la guerre », et que « les fortes têtes, les individus en révolte ouverte contre toute autorité, les propagandistes du crime et de l'anarchie ne [constituaient] plus qu'une minorité » ; vis-à-vis des nombreux détenus condamnés du seul fait des mesures répressives du temps de guerre, il suggérait la clémence et recommandait l'application la plus large possible des réductions de peine⁶⁵. Dès le mois de janvier 1921, le même contrôleur, dans un rapport général sur les dépenses du service de la justice militaire, notait que le nombre de détenus dans les 21 prisons militaires et dans les deux pénitenciers de l'intérieur, soit 3 526 individus, allait sans cesse diminuant, du fait des libérations des condamnés de la guerre, et n'imaginait pas qu'il pût dépasser le chiffre de 3 000. Il proposait en conséquence la fermeture du pénitencier de l'Île-Madame créé pendant la guerre, et jusqu'à la suppression de la direction du contentieux et de la justice militaire qui, amputée d'une partie de ses attributions par la création du ministère des pensions, se trouvait réduite à deux bureaux⁶⁶. Une première vague de fermeture toucha l'Île-Madame et Toulon dès 1921, puis les prisons de Grenoble, Châlons-sur-Marne et Épinal en 1922.

Déconsidérée dans l'opinion publique par les exécutions sommaires et les abus imputés aux conseils de guerre spéciaux de la période des hostilités, la législation relative à la justice militaire fit l'objet d'un premier projet de refonte en 1923⁶⁷. Simultanément, la direction du contrôle diligenta une série de missions dans les établissements de métropole et d'Afrique du Nord, qui fournissait un état des lieux assez complet⁶⁸. À l'intérieur, les contrôleurs conclurent à la suppression des prisons les plus modestes et les plus coûteuses, et furent suivis par le rapport de la Commission des réformes du député Louis Marin, publié en décembre 1923 : c'est ainsi que les prisons de Limoges, puis Lille, Amiens, Rouen, Orléans, Besançon, Bourges, Rennes, Nantes, Clermont-Ferrand, Toulouse et le pénitencier de Fort-Gassion à Aire-sur-la-Lys fermèrent leurs portes en 1924, les détenus étant transférés vers les prisons militaires restantes ou confiés aux soins de l'administration pénitentiaire civile⁶⁹. En Afrique du Nord, on recommanda des fusions d'établissements : alors que la Tunisie et la province d'Oran avaient déjà leur établissement mixte, réunissant pénitencier et atelier de travaux publics à Téboursouk et Bossuet, le contrôleur Chareyre s'étonnait qu'il n'en fût pas de même pour Alger et Constantine, et demandait la fermeture de l'atelier de travaux publics de Bougie et du pénitencier de Douéra, au profit des seuls établissements d'Orléansville et Aïn-Beida⁷⁰. Quelques mois après la fin de sa mission, cependant, la visite d'Albert Londres dans les établissements pénitentiaires militaires d'Afrique du Nord, suivie de la publication en 1924 de son ouvrage, *Dante n'avait rien vu*, dans lequel il dénonçait avec virulence les conditions d'internement des détenus, mirent une dernière fois « Biribi » sous le regard de l'opinion et

⁶⁴ *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, édition méthodique, n° 57, « Établissements pénitentiaires militaires », vol. arrêté le 1^{er} février 1926, p. 131.

⁶⁵ SHD, DAT, 8 N 175-1, « Rapport général sur l'organisation et l'administration des établissements pénitentiaires en Algérie-Tunisie », juillet 1923, p. 9.

⁶⁶ SHD, DAT, 8 N 175-1, Rapport général sur les dépenses du service de la justice militaire et des établissements pénitentiaires, janvier 1921.

⁶⁷ SHD, DAT, 6 N 467.

⁶⁸ SHD, DAT, 8 N 175-3, collection de rapports particuliers sur les prisons militaires.

⁶⁹ SHD, DAT, 6 N 468-2. La prison de Limoges ferma dès 1923.

⁷⁰ SHD, DAT, 8 N 175-1, « Rapport général sur l'organisation et l'administration des établissements pénitentiaires en Algérie-Tunisie », juillet 1923, p. 6.

accélérent les réformes entreprises⁷¹ : alors que la presse s'émouvait à nouveau du récit de sévices infligés aux condamnés, le ministre de la guerre Charles Nollet, sans attendre la refonte du code de justice militaire, prit une série de mesures : nomination d'une commission d'enquête, transfert en janvier 1925 du pénitencier de Dar-bel-Hamrit dans de nouveaux locaux à Kénitra (Port-Lyautey), fermeture des chantiers extérieurs et regroupement des condamnés aux travaux publics dans les pénitenciers⁷², amélioration de la surveillance sanitaire des détenus⁷³ ; six mois plus tard, son successeur Paul Painlevé obtint le vote d'un nouveau décret d'organisation des établissements pénitentiaires militaires, qui remplaçait celui du 26 février 1900⁷⁴. Assorti d'une longue instruction en 229 articles, datée du 9 novembre 1925 et qui détaillait chaque point du fonctionnement des établissements⁷⁵, le texte prenait acte de la disparition des ateliers de travaux publics : les travaux devaient être effectués dans l'un des quatre pénitenciers subsistants (Albertville, Kénitra-Sidi Ali d'Azemmour, Orléansville et Téboursouk). Ceux-ci continuaient à abriter les condamnés à plus d'un an de détention, les prisons accueillant les courtes peines. Pourtant, la vague des fermetures n'était pas achevée : un an à peine après la publication de cette nouvelle réglementation, un autre décret, pris le 25 octobre 1926, signait presque la fin des prisons militaires de métropole : invoquant le double besoin de remettre à la disposition de l'armée active près de 80 sous-officiers de la justice militaire et de réaliser d'importantes économies, le texte prévoyait la suppression de sept prisons (Lyon, Strasbourg, Tours, Le Mans, Bordeaux, Montpellier et Metz) et du dernier pénitencier de l'intérieur, Albertville. Seules subsistaient les prisons militaires de Paris et de Marseille, au motif officiel que l'administration civile n'avait pas les moyens de prendre en compte leurs détenus. En réalité, il s'agissait plutôt de garder à Marseille un lieu où mettre en sûreté, le cas échéant, tel ou tel individu en provenance ou à destination des colonies, et de conserver à Paris un lieu d'internement commode en cas de troubles publics⁷⁶. Partout ailleurs en métropole, l'article 2 du décret prévoyait que le service pénitentiaire civil assurerait l'administration, l'entretien et la garde des prévenus, inculpés, passagers et condamnés militaires.

L'adoption du nouveau code de la justice militaire par la loi du 9 mars 1928 ouvrit une période nouvelle. Parmi d'autres mesures, le texte transformait les conseils de guerre en tribunaux militaires et supprimait définitivement la peine des travaux publics. Un décret, le 4 avril 1929, prit acte de ces modifications et proposa une nouvelle organisation des prisons militaires : les établissements ne recevant plus que des prévenus ou des condamnés à l'emprisonnement, l'appellation d'« établissements pénitentiaires militaires » devenait caduque, et laissait la place à celle de « prisons militaires » (art. 1 et 2) ; l'organisation de chantiers extérieurs en temps de paix était limitée à des circonstances exceptionnelles et restreinte à des travaux d'intérêt général (art. 4) ; l'échelle des punitions à infliger aux détenus, enfin, était assouplie, et on ne mentionnait plus de sanctions spécifiques à l'autorité militaire : la possibilité d'imposer des « fers de sûreté », encore prévue par le décret de 1925,

⁷¹ D. Kalifa, *Biribi...*, p. 50-53. Une étude approfondie des relations entre Albert Londres et le ministère de la guerre reste à faire ; elle permettrait d'éclaircir les circonstances de sa visite, et de la mettre en relation avec celle de Chareyre, effectuée quelques mois auparavant et qui résonnait d'échos bien différents.

⁷² Instruction du 19 janvier 1925 portant premières modifications à l'organisation pénitentiaire militaire, *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, édition chronologique, 1^{er} trimestre 1925, p. 218-219 ; D. Kalifa, *Biribi...*, p. 53.

⁷³ *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, édition méthodique, n° 57, vol. arrêté le 1^{er} février 1926, circulaire relative au service médical dans les établissements pénitentiaires militaires, 3 avril 1925, p. 3-7.

⁷⁴ *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, édition méthodique, n° 57, vol. arrêté le 1^{er} février 1926, décret portant réorganisation des établissements pénitentiaires militaires, 29 mai 1925, p. 3-7.

⁷⁵ *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, édition méthodique, n° 57, vol. arrêté le 1^{er} février 1926, instruction sur les établissements pénitentiaires militaires, 9 novembre 1925, p. 8-117.

⁷⁶ SHD, DAT, 6 N 468-2.

disparaissait⁷⁷. Seules subsistaient désormais 12 prisons militaires, dont 10 en Afrique du Nord : Paris, Marseille, Alger, Oran, Constantine, Tunis, Casablanca, Meknès et Fès, installées au siège de tribunaux militaires, et Orléansville, Teboursouk et Kénitra-Port-Lyautey, qui recouvraient les anciens pénitenciers⁷⁸. En métropole, Paris et Marseille offraient respectivement 150 et 147 cellules⁷⁹. Si l'établissement de Marseille donnait satisfaction, malgré quelques irrégularités de gestion signalées en 1935⁸⁰, la position de Paris était plus délicate : le maintien d'un tel établissement au cœur de la capitale semblait de plus en plus anachronique, et le nombre de détenus dépassait souvent les capacités d'accueil. Dès 1927, on réfléchit à la démolition des bâtiments et à une construction nouvelle à la périphérie de la ville, ou bien au transfert de la prison dans un fort de la banlieue ; le projet, jugé trop coûteux, n'eut pas de suites, et, quatre ans plus tard, en 1931, le contrôleur des armées Macherat recommandait, à défaut de solution de transfert, d'ouvrir des discussions avec l'administration pénitentiaire pour lui céder la gestion de l'établissement⁸¹.

De 1940 à 1960 : sursaut et fin des prisons militaires.

La Deuxième Guerre mondiale fut une période agitée dans l'histoire de la justice et des prisons militaires. Si les prisons fonctionnèrent d'abord selon les règles normales du temps de guerre, l'instauration de l'État français et l'adoption d'une législation partiellement nouvelle, l'occupation d'une partie, puis de la totalité du pays bouleversèrent le fonctionnement de ces établissements, comme celui des prisons civiles⁸². Du fait de la faiblesse de l'administration centrale, par ailleurs, l'histoire des prisons militaires pendant ces cinq années de troubles relève autant de l'histoire locale que de l'histoire de l'État, et ne peut faire l'économie de monographies détaillées⁸³.

À l'été 1939, l'entrée en guerre provoqua, en application du plan de mobilisation, l'ouverture ou la réouverture d'un certain nombre de prisons militaires, en collaboration avec l'administration pénitentiaire qui, dans douze régions militaires sur dix-sept, se chargea seule d'accueillir prévenus et condamnés militaires⁸⁴. Entre l'automne 1939 et le printemps 1940, des prisons militaires furent de nouveau ouvertes à Tours, Nantes, Clermont-Ferrand, Orléans, Lyon, Montpellier, et créées dans des villes de moindre importance : Louviers, Issoudun, Cholet, Fontenay-le-Comte, Lodève, Falaise, Romorantin, Villefranche-de-Rouergue,

⁷⁷ *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, édition méthodique, n° 57, vol. arrêté le 15 octobre 1932, décret du 4 avril 1929, p. 4-9. L'instruction sur les établissements pénitentiaires du 9 novembre 1925 restait le texte de référence sur l'organisation et le fonctionnement des prisons, qui fut remis à jour régulièrement (1932, 1933, 1936, 1942, 1947).

⁷⁸ Le « décret fixant le nombre des prisons militaires et des formations d'exclus », annoncé par la loi du 9 mars, était paru dès le 28 novembre 1928 (*Bulletin officiel du ministère de la guerre*, édition chronologique, année 1920, p. 4040).

⁷⁹ SHD, DAT, 8 N 175-4, rapport du contrôleur Macherat sur les prisons de Paris et Marseille, 20 octobre 1930.

⁸⁰ SHD, DAT, 8 N 175-4, rapport du contrôleur Macherat sur la prison de Marseille, 29 mars 1935.

⁸¹ SHD, DAT, 8 N 175-4, rapport du contrôleur Macherat sur la prison de Paris, 1^{er} juin 1931.

⁸² P. Pédron, *La prison sous Vichy*, Paris, 1993.

⁸³ Les dossiers de la sous-série 13 J pour la Seconde Guerre mondiale, particulièrement riches, pallient utilement les lacunes des sources identifiées jusqu'ici, en particulier dans la série P du Service historique de la Défense.

⁸⁴ Les discussions entre les deux administrations sur les possibilités respectives d'hébergement avaient été entamées dès 1937 (SHD, DAT, 13 J 1410), et se poursuivirent jusqu'au printemps 1940 (SHD, DAT, 9 N 271, circulaires des 12 février et 13 mars 1940 ; P. Pédron, *La prison sous Vichy*, p. 37-38). Les états des détenus militaires dans les prisons civiles sont conservés sous les cotes 13 J 1445 à 1457.

Bergerac, Mâcon, Céret⁸⁵ ; ces établissements nouveaux devaient soulager les prisons principales pour les condamnés aux peines les plus longues, ou bien recevoir les condamnés de la zone des armées après leur passage dans les prisons prévôtales, suivant les termes de l'instruction du GQG du 17 décembre 1939⁸⁶. Le tableau des prisons militaires d'Afrique du Nord, quant à lui, ne fut guère modifié, mais quelques établissements virent le jour au Levant (Alep, Beyrouth), en A.E.F. et en A.O.F. Le déclenchement des hostilités entraîna l'accroissement du nombre des prisonniers, mais, surtout, l'avancée allemande contraignit à des évacuations d'urgence, dont la plus connue est celle de la prison militaire de Paris : près de 2 000 détenus quittèrent en juin 1940 la prison du Cherche-Midi et son annexe de la Santé pour trouver un refuge provisoire au camp de Gurs (Pyrénées-Orientales), puis au camp de Mauzac, en Dordogne, qui devint à partir de novembre la principale prison militaire française de l'Occupation. La cessation des combats et la démobilisation entraînèrent la fermeture rapide de la plupart des établissements qui avaient vu le jour : Céret, Fontenay-le-Comte, Cholet, Issoudun disparurent entre septembre et novembre, aussi bien que les prisons des villes plus importantes d'Orléans, Nantes ou Tours. À Paris et à Nantes, comme dans nombre d'établissements pénitentiaires civils⁸⁷, les Allemands réquisitionnèrent les locaux pour installer leurs propres prisons.

Les difficultés auxquelles furent confrontées les établissements pénitentiaires militaires pendant la période d'armistice furent multiples. La création, par la loi du 14 août 1941, des sections spéciales auprès des tribunaux militaires, chargées de lutter contre les activités communistes et anarchistes, transforma ceux-ci en tribunaux politiques, faisant ainsi peser sur l'armée et sur des officiers qui n'étaient en rien des magistrats, une responsabilité qui n'était pas du goût de tous⁸⁸, et qui multiplia le nombre de condamnés civils dans les prisons⁸⁹. Mais, surtout, le recrutement du personnel d'encadrement devint de plus en plus difficile. Au personnel en place, doté d'un statut civil par décret du 9 août 1941, s'ajoutaient quelques officiers en congés d'armistice et des auxiliaires embauchés pour le besoin, mais l'ensemble était loin d'être suffisant pour surveiller des établissements où les circonstances semaient des ferments inhabituels d'agitation politique. Pragmatique, le service de la Justice militaire de Vichy notait dès le 31 janvier 1942 qu'il convenait « de ne pas trop s'étonner » si les évasions se multipliaient⁹⁰. En août, cependant, il qualifiait la situation de « grave (...) au point de vue de la garde et du commandement des prisons » : alors que le nombre de détenus était passé de 1 200 en 1939, dans 12 établissements, à 5 600 en 1942⁹¹, répartis dans 21 prisons, le nombre d'officiers du cadre, fixé à 15, n'avait pas augmenté, et les 227 sous-officiers et 450

⁸⁵ *Bulletin officiel du ministère de la guerre*, édition méthodique, n° 57, vol. arrêté le 1^{er} février 1940, « Répartition dans les prisons militaires des prévenus et des condamnés à l'emprisonnement », p. 130-131.

⁸⁶ SHD, DAT, 3 P 96/1, « Instruction particulière relative à l'exécution, dans la zone des armées, des transfèvements des condamnés militaires à diriger sur les prisons de la zone de l'intérieur », 17 décembre 1939.

⁸⁷ P. Pédron, *La prison sous Vichy*, p. 49.

⁸⁸ SHD, DAT, 2 P 21, note du secrétaire d'État à la guerre demandant la suppression des sections spéciales, 26 mars 1942. Les archives des sections spéciales auprès des tribunaux militaires sont conservées au Dépôt central des archives de la justice militaire, au Blanc (Indre).

⁸⁹ Les civils condamnés par les tribunaux militaires étaient normalement détenus dans les prisons civiles ; en raison de l'accroissement du nombre de détenus, le département de la Guerre dut les prendre en charge à compter du 1^{er} janvier 1942, ce qui entraîna de très nombreuses difficultés (SHD, DAT, 13 J 1414, d. 2, note du directeur de la justice militaire au cabinet du ministre, Chamalières, 20 avril 1942).

⁹⁰ SHD, DAT, 2 P 21/7, note du service de la justice militaire pour le 1^{er} bureau de l'EMA, Chamalières, 31 janvier 1942.

⁹¹ Dans les prisons civiles, on estimait que le nombre de détenus, de 1939 à la fin de l'année 1941, s'était élevé de 18 000 à plus de 42 000 individus (SHD, DAT, 13 J 1414, d. 2, lettre du ministre secrétaire d'État à la justice au ministre de la Défense nationale, Vichy, 11 avril 1942).

auxiliaires recensés ne suffisaient plus à la tâche⁹². La Justice militaire réclamait donc 17 commandants d'établissements ayant rang d'officier, 8 adjoints également officiers, et 4 commandants d'établissements ayant rang d'adjudant-chef.

L'invasion de la zone libre, en novembre 1942, modifia encore le tableau des prisons militaires. Montpellier, Marseille, Lodève et Collioure, trop proches de la côte méditerranéenne, furent d'abord évacuées ; un arrêté du 1^{er} décembre, réorganisant la justice militaire, ne laissa fonctionner que trois tribunaux militaires à Toulouse, Clermont et Lyon ; puis les autorités allemandes décidèrent, malgré les protestations françaises, la réquisition au début de l'année 1943 des locaux des prisons militaires de Lyon et Toulouse. En deux mois, plus de 1 100 détenus furent ainsi transférés, dans les conditions que l'on imagine, vers les aménagements de fortune des camps de Mauzac et du fort de Vancia, près de Lyon⁹³. Le service de la justice militaire ne disposait donc plus, en février 1943, que de six établissements : Mauzac, Vancia, Nontron, Clermont-Ferrand, Bergerac et Villefranche-de-Rouergue⁹⁴. Conséquence, pour partie, de la diminution du nombre des tribunaux militaires et des libérations progressives, le nombre des détenus baissa lui aussi : au 1^{er} novembre 1943, on ne comptait plus dans les prisons militaires de métropole que 903 détenus, dont 770 condamnés et 133 prévenus. Plus que le surpeuplement, la préoccupation principale de l'administration de la justice militaire fut alors, et jusqu'à la Libération, la sécurité des prisons contre des coups de force intérieurs ou extérieurs. Le constat de l'insuffisance de la protection des établissements conduisit à des discussions laborieuses avec la Commission allemande d'armistice, qui, méfiante, refusa d'autoriser les augmentations demandées de l'armement du personnel de surveillance⁹⁵. Pour l'année 1944, les sources conservées dans les archives de la justice militaire témoignent de l'impuissance d'une administration, réduite à la portion congrue, devant les opérations militaires de la Libération et les troubles politiques qui l'accompagnèrent. En mars, on évoqua encore le regroupement prochain, voulu par les Allemands et par Joseph Darnand, secrétaire général au Maintien de l'ordre⁹⁶, de tous les détenus communistes français à la maison centrale d'Eysses (Lot-et-Garonne), où une violente mutinerie venait pourtant d'éclater ; on notait que ce regroupement soulagerait les prisons militaires de 197 détenus, et permettrait la fermeture de la prison de Villefranche, située en pleine ville et dont la défense contre un coup de main était jugée « des plus difficiles⁹⁷ ». Un état numérique, établi le 1^{er} mai, montrait que les effectifs de détenus avaient

⁹² SHD, DAT, 2 P 21/1, notes des 4 et 6 août 1942 sur les effectifs et la situation des cadres de la justice militaire. Les établissements recensés à cette date étaient au nombre de 11 en métropole : Mauzac, Nontron (ouverte en août 1940), Bergerac, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Montpellier, Lodève, Collioure, Villefranche-de-Rouergue, Toulouse, et de 10 en AFN : Alger, Oran, Constantine, Orléansville, Tunis, Téboursouk, Casablanca, Meknès, Fès, Port-Lyautey. Les deux établissements de Mauzac (700 détenus) et Port-Lyautey (900 détenus) étaient les plus importants ; sept autres (Marseille, Alger, Oran, Constantine, Orléansville, Téboursouk, Casablanca) accueillaient entre 340 et 450 détenus ; les douze restants comptaient moins de 150 pensionnaires, comme au début de la guerre, et la capacité réduite de leur casernement empêchait toute extension.

⁹³ SHD, DAT, 2 P 21/7, lettre du vice-amiral Bourrague, directeur des services de l'armistice, au général von Neubronn, représentant le haut-commandement allemand « Ouest », Vichy, 27 février 1943. Tout aussi dépassée, l'administration pénitentiaire civile avait dû laisser à la justice militaire la garde des individus condamnés aux travaux forcés par les tribunaux militaires, généralement pour une activité communiste, qui avaient été regroupés à la prison de Nontron.

⁹⁴ Quelques détenus étaient encore recensés à Toulouse en novembre 1943 (SHD, DAT, 2 P 21/7, situation des détenus des prisons militaires au 1^{er} novembre 1943).

⁹⁵ SHD, DAT, 3 P 96/2, *passim*.

⁹⁶ P. Pédrón, *La prison sous Vichy*, p. 161.

⁹⁷ SHD, DAT, 3 P 96/2, rapport du service de la justice militaire au secrétaire d'État à la Défense, Vichy, 10 mars 1944.

encore diminué : 219 à Mauzac, 183 à Vancia, 114 à Bergerac, 106 à Nontron, 62 à Villefranche, 32 à Toulouse, 15 à Clermont-Ferrand, soit un total de 731 individus⁹⁸.

La période de l'été 1944 fut particulièrement troublée : rangées parmi les symboles du régime honni de Vichy, les prisons militaires subsistantes furent « libérées », dans des conditions plus ou moins sanglantes selon les régions, par des groupes de résistants — comprenant souvent tout ou partie du personnel de surveillance —, naturellement prompts à élargir les détenus politiques, et parfois indistinctement les détenus appartenant à d'autres catégories⁹⁹. Pour autant, les cellules ne restèrent pas vides très longtemps : la recréation des tribunaux militaires à la suite de la Libération, dans un cadre juridique parfois flottant, entraîna un nombre grandissant de condamnations, dont les victimes furent, outre les déserteurs et fauteurs de trouble habituels, des prisonniers allemands accusés de crimes de guerre et des Français accusés de collaboration avec l'ennemi. Aussi les prisons militaires rouvrirent-elles leurs portes progressivement : à la fin de l'année 1944, Paris, Lyon (héritier de Vancia), Marseille, Montpellier et Bordeaux accueillirent à nouveau des détenus¹⁰⁰. L'année 1945 fut marquée par une tentative de réorganisation, et par une série d'inspections diligentées par la nouvelle direction de la justice militaire, qui montrait, malgré un problème général de surpeuplement, une situation rentrée progressivement dans l'ordre¹⁰¹ : parmi les prisons « provisoires » de la période des hostilités, on supprima celle de Bergerac en janvier 1945, puis on céda le camp de Mauzac à l'administration civile en mai suivant¹⁰² ; seule la prison de Nontron resta en activité. Les prisons de Metz et de Strasbourg rouvrirent à la fin de l'année 1945, tandis que des établissements nouveaux étaient créés en Allemagne et en Autriche : Germersheim et Fribourg ouvrirent en novembre 1945, suivies par Offenbourg et Landau en février 1946, puis Hall-Innsbrück en mars. En Afrique du Nord, en revanche, la liste des établissements ne fut guère modifiée¹⁰³.

La population des détenus jugés par les tribunaux militaires, quant à elle, remonta en flèche : estimés à 1 897 en décembre 1944 (prévenus et condamnés confondus), ils étaient 9 741 un an plus tard, détenus dans treize prisons militaires de métropole, dix prisons d'AFN et vingt-six prisons civiles, et 11 248 en novembre 1946¹⁰⁴. Ces chiffres grandissants s'accompagnèrent-ils d'un « renouveau des prisons militaires », calqué sur la réforme lancée par Paul Amor à la même époque dans les prisons civiles ? Une analyse attentive des rapports d'inspection menée par la justice militaire et des archives conservées pour la période 1945-1947 permettrait sans doute de montrer que le regard sur le prisonnier avait changé dans les établissements militaires comme dans ceux de l'administration pénitentiaire, et qu'on s'efforçait là aussi de mieux prendre en compte les besoins de chacun. Mais l'examen des chiffres montre que, de plus en plus, les condamnés militaires se trouvaient écroués dans les prisons civiles : celles-ci accueillirent 2 045 individus en décembre 1945, mais 5 111 en novembre suivant, soit presque la moitié des détenus. De fait, l'armée ne voulut pas reprendre

⁹⁸ SHD, DAT, 3 P 96/2, tableau d'effectifs des prisons militaires au 26 octobre 1943, mis à jour le 1^{er} mai 1944.

⁹⁹ À titre d'exemple, les comptes rendus des attaques successives subies par la prison de Mauzac entre juin et août 1944 sont particulièrement éloquents (13 J 1424, d. 6, *passim*).

¹⁰⁰ SHD, DAT, 13 J 1410, registre des détenus dans les prisons militaires, 1940-1947.

¹⁰¹ SHD, DAT, 13 J 1410, collection de rapports d'inspections sur les tribunaux et les prisons militaires d'Afrique et de métropole, 1945.

¹⁰² La prison de Villefranche avait été dissoute le 10 juin 1944.

¹⁰³ Une prison militaire fonctionna cependant à Sfax entre décembre 1944 et août 1945 (SHD, DAT, 13 J 1260).

¹⁰⁴ Sur les 9 741 détenus de décembre 1945, 4 553 se trouvaient en AFN ; en novembre 1946, les 11 248 détenus étaient répartis entre 12 prisons militaires de métropole et de zone d'occupation, 10 prisons d'AFN (soit 2 743 individus) et 91 établissements civils.

à sa charge des établissements dont elle avait déjà cherché à se défaire avant la guerre : invoquant des raisons d'économies, le décret du 25 octobre 1947 supprima à la date du 30 novembre suivant les prisons militaires de métropole (Paris, Metz, Strasbourg, Lyon, Marseille, Toulouse et Bordeaux) et transféra les bâtiments, leur mobilier et une partie de leur personnel à l'administration pénitentiaire¹⁰⁵. Ne restaient aux militaires — outre les prisons de nature prévôtale, que l'on trouvait en particulier dans l'empire colonial¹⁰⁶ — que les établissements d'AFN et de la zone d'occupation française en Allemagne et en Autriche. La litanie des fermetures s'égreña au fil des années suivantes : après Fès en 1946 et Téboursouk en 1947, Meknès et Port-Lyautey furent dissous en 1948, et un décret du 7 juillet 1950 transféra au gouvernement général de l'Algérie les établissements d'Alger, Oran, Constantine et Orléansville¹⁰⁷. Signe de la fin de Biribi et de la hantise des mauvais traitements, les chantiers extérieurs furent de nouveau autorisés pour des travaux d'intérêt général par un décret du 19 juin 1950 ; mais n'étaient plus concernés que les condamnés de Fribourg, Landau, Innsbrück, Tunis et Casablanca, soit, au 1^{er} décembre 1951, 161 individus sur un total de 360 détenus¹⁰⁸. Casablanca ferma au début de l'année 1952¹⁰⁹, Innsbrück en décembre 1953 ; au même moment, une série de décrets ordonna la fermeture des prisons maritimes, alors même que justice maritime et justice militaire étaient réunies en un « service commun des justices militaires des forces armées ». La reconnaissance de l'indépendance de la Tunisie entraîna la fermeture de l'« établissement pénitentiaire des forces armées » de Tunis en mai 1956, et ne subsistèrent plus que les prisons de Fribourg et Landau : la première ferma ses portes en mai 1957, et la seconde en décembre 1960.

L'histoire des prisons militaires ne s'arrête pas tout à fait à cette date, puisqu'il faudrait encore prendre en compte les prisons ouvertes pendant la guerre d'Algérie, suivant des modalités propres à ce conflit particulier¹¹⁰. Toutefois, la fermeture de la prison de Landau mettait fin à une période de 170 ans pendant laquelle l'armée s'était efforcée de résoudre elle-même le paradoxe des « mauvais garçons » qu'elle nourrissait en son sein. Tout au long de cette période, les militaires ont bâti des prisons, élaboré un corpus juridique, rédigé des règlements, formé du personnel d'encadrement spécialisé... Si le terme de « justice militaire » a le plus souvent résonné de façon désagréable à l'oreille de l'opinion, les travaux manquent, aujourd'hui, pour comparer cet ensemble avec le monde de la justice civile. Les procédures devant les tribunaux militaires furent-elles plus sévères que les procédures civiles ? Qui étaient les magistrats et les chefs de service de la justice militaire ? Les conditions d'incarcération dans les prisons militaires étaient-elles pires que dans l'administration pénitentiaire ? Peut-on comparer le taux de récidive dans l'un et l'autre systèmes ? Le statut

¹⁰⁵ Décret n° 47-2094 du 25 octobre 1947 portant suppression de prisons militaires et transfert de certaines d'entre elles avec leur personnel au ministère de la justice. La prison de Strasbourg fut supprimée sans transfert.

¹⁰⁶ Le cas de l'Indochine était particulier ; en plus des prisons prévôtales, deux prisons dites « militaires » avaient ouvert à Hanoï et Saïgon en 1946 (voir *infra*, 13 J 528-550 et 1230-1250), mais leur statut donna lieu à des discussions : en 1956, le ministre de la défense nationale affirmait que ces deux établissements n'avaient jamais été sous son autorité ; les archives, rapatriées en 1957 et déposées au Centre liquidateur des forces terrestres d'Extrême-Orient de Carcassonne, furent finalement versées au Dépôt de Meaux en 1959 (SHD, DAT, 13 J 1765 et 1767, correspondance et bordereaux de versement).

¹⁰⁷ Décret n° 50-827 du 7 juillet 1950 portant suppression de prisons militaires établies en Afrique du Nord et transfert de ces établissements au gouvernement général de l'Algérie.

¹⁰⁸ SHD, DAT, 13 J 1410, registre des détenus dans les prisons militaires, 1948-1960.

¹⁰⁹ L'établissement rouvrit cependant, avec un statut particulier, entre 1956 et 1959 (SHD, DAT, 13 J 323-325).

¹¹⁰ On trouvera seulement dans la sous-série 13 J, pour la période de la guerre d'Algérie, les registres d'écrou de la prison prévôtale de Colomb-Bechar entre 1958 et 1963 (13 J 406-407) ainsi que quelques pièces sur la prison prévôtale d'Alger (13 J 1589).

des personnels d'encadrement était-il plus ou moins enviable ? Seules des études approfondies permettraient de répondre à ces questions, en faisant la part de ce qu'il peut y avoir de trompeur dans le discours administratif, et de ce que le discours des victimes peut contenir d'excessif. Les sources disponibles dans la série J du Service historique de la Défense, ainsi que dans les séries complémentaires, sont désormais accessibles à tous les chercheurs qui souhaitent les consulter.

Emmanuel PÉNICAUT

HISTOIRE ET TYPOLOGIE DU FONDS

La sous-série 13 J contient les archives d'une centaine d'établissements, qu'il s'agisse de documents produits par les établissements eux-mêmes, ou par l'administration centrale qui en avait la tutelle. Mais cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive : l'histoire du fonds connaît en effet quelques zones d'ombre avant la fin de la Deuxième Guerre mondiale, et l'ensemble des dossiers conservés ne témoigne pas d'une politique ordonnée de conservation des archives. Avant 1947, aucun texte spécifique relatif au versement de ces archives dans un service compétent n'a été retrouvé, et rares sont les mentions des archives des prisons. En 1885, un inspecteur du contrôle, de passage à la prison d'Orléans, fit quelques remarques à ce sujet, résumées dans un rapport ultérieur sur la justice militaire :

La prison d'Orléans n'a pas d'archives (1885). Ainsi, bien que l'agent principal ait à établir des centralisations trimestrielles, il ne possède pas les modèles du règlement du 10 mai 1844. Bien des irrégularités seraient évitées si l'agent principal avait des archives, et s'il consultait les textes au lieu de suivre d'une manière routinière les errements de ses prédécesseurs (...). — Une demande est faite à l'effet de compléter les archives. Les seuls documents qui soient fournis aux prisons sont : les registres matricules et d'écrou, les règlements de 1863 et 1865, et les états de moralité. L'agent principal devra consulter les autres documents à l'intendance (réponse de la 2^e direction)¹¹¹.

À Orléans comme, sans doute, dans beaucoup d'autres établissements, les seuls documents considérés comme « archives » étaient les registres d'écrou, facilement identifiables et conservés en séries cohérentes, ainsi que quelques textes réglementaires. Avec les archives courantes les plus récentes, ce furent aussi les seules pièces que les « organes liquidateurs », chargés à la fermeture des prisons et de tout organisme militaire, de déterminer la destination des biens, transférèrent vers d'autres établissements pénitentiaires, militaires ou non, comme héritiers des établissements dissous¹¹². Le reste, en particulier les pièces relatives au fonctionnement des établissements, fut probablement détruit.

Au mois de mars 1945, le service de la justice militaire lança de timides enquêtes sur les archives des prisons militaires, et envisagea progressivement la création d'un service d'archives dédié à leur conservation¹¹³ ; rendue pressante par les fermetures d'octobre 1947, la décision fut prise, le 1^{er} décembre 1947, d'installer à Meaux, dans les locaux de la caserne Noëfort, le « Dépôt central des archives de la justice militaire » (DCAJM). Rattaché au tribunal militaire permanent de Paris, ce Dépôt devait recevoir, outre les archives de ce tribunal, celles des prisons militaires de la métropole supprimées deux mois plus tôt, ainsi que celles des conseils de guerre et tribunaux militaires permanents et aux armées dissous ou à dissoudre, en métropole et en Afrique du Nord. Progressivement, le Dépôt de Meaux devint aussi le réceptacle de toutes les archives des prisons militaires ; en janvier 1949, la direction de la justice militaire et de la gendarmerie entérina le principe d'y accueillir toutes les archives des prisons militaires dissoutes et passées sous le contrôle de l'administration

¹¹¹ SHD, DAT, Arch. rapatriées de Russie, direction du contrôle, rapport sur le service de la justice militaire entre 1883 et 1897, p. 153, non coté.

¹¹² Voir par exemple la « Liste des prisons militaires depositaires des archives des prisons militaires supprimées » (SHD, DAT, 13 J 1766, s.d.). On consultera, pour ce qui regarde les archives des prisons civiles, les fiches départementales du *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires* de J.-C. Farcy (p. 387-1069).

¹¹³ SHD, DAT, 13 J 1767, *passim*.

pénitentiaire¹¹⁴. Le greffier qui dirigeait le service s'efforça dans les années suivantes de dresser des listes des documents qu'il détenait¹¹⁵, et de retrouver, en fonction des demandes de recherches qui lui étaient adressées, la trace des fonds qu'il ne conservait pas¹¹⁶; les derniers documents conservés dans la sous-série 13 J, datés des années 1963-1964, montrent que des versements relatifs aux prisons militaires eurent lieu jusqu'à cette époque.

Par deux versements successifs, le 18 juillet 1960 et le 25 octobre 1978, le Dépôt de Meaux confia au Service historique de l'armée les registres d'écrou des prisons de métropole et d'Afrique du Nord antérieurs aux années 1870-1875, puis datés entre 1875 et 1926¹¹⁷. Les archives des prisons prévôtales, par ailleurs, furent versées, au fil des années, au Centre administratif de la gendarmerie nationale; sans raison apparente, les archives de quelques-unes d'entre elles furent conservées et ont été maintenues, par commodité, dans la sous-série 13 J¹¹⁸. Transféré au Blanc (Indre) en 1983, le DCAJM versa une troisième partie de son fonds d'archives des prisons militaires au Service historique de l'armée de terre en 1988¹¹⁹. Faute de moyens ou de volonté, le SHAT négligea de traiter ce fonds, comme il l'avait fait avec les fonds précédents, et l'oublia dans une de ses annexes située en banlieue parisienne, au Fort de l'Est. Ce n'est qu'en 2005, grâce à l'arrivée d'une équipe compétente mise à disposition du Service historique de la Défense par l'administration de la justice militaire, que le fonds put être récolé, puis classé. Ce classement fut l'occasion de réunir au Service historique de la Défense, par un quatrième versement de 2006 en provenance du Blanc, l'ensemble des archives des prisons militaires.

Les registres.

Les documents conservés dans la sous-série 13 J sont de deux types : les registres d'écrou, au nombre de 1410, en constituent à la fois la partie principale et la plus volumineuse, et celle qui s'étend sur la plus longue plage chronologique; aussi ces registres, contrairement à l'usage, ont-ils été classés en premier dans l'ordre de l'inventaire¹²⁰. Le choix a été fait de les classer par ordre alphabétique de nom de lieu. À l'intérieur de chaque place ont été séparés, le cas échéant, les différents établissements représentés, puis les maisons principales et les annexes. Dans chaque établissement, les différentes séries de détenus représentés ont été décrites à la suite, dans un ordre généralement chronologique. Il a paru utile de fournir, en tête de chaque ensemble de registres, une brève notice retraçant les principales dates de l'activité de l'établissement concerné.

Un registre d'écrou fournit, pour chaque individu recensé, les renseignements suivants :

- l'état civil (nom, prénom, alias, filiation, date et lieux de naissance, adresse) ;
- la description physique (couleur des cheveux, des yeux, nature du visage, taille, poids...) ;

¹¹⁴ SHD, DAT, 13 J 1767, lettre du ministre de la défense nationale au ministre de la justice, 12 janvier 1949.

¹¹⁵ SHD, DAT, 13 J 1766, « Inventaire des archives concernant 42 prisons militaires supprimées avant 1939 », Dépôt central d'archives de la justice militaire, s.d.

¹¹⁶ Le Bureau central d'archives administratives militaires, installé à Pau depuis 1961, versa au Dépôt de Meaux, en 1967, un certain nombre d'archives relatives aux prisons militaires qui lui avaient été adressées par erreur (SHD, DAT, 13 J 1767).

¹¹⁷ SHD, DAT, 13 J 1766, « Catalogue des archives des prisons militaires, prévôtales et maritimes » du Dépôt central d'archives de la justice militaire, sd.

¹¹⁸ Ont été conservés les registres d'écrou des prisons prévôtales de Bonn (13 J 219-221), Coblenz (13 J 386-388), Colomb-Bechar (13 J 406-407), Düsseldorf (13 J 480-482), Essen (13 J 487) et de la 4^e armée entre 1914 et 1920 (13 J 1399-1406), ainsi que quelques dossiers relatifs aux prisons d'Allemagne et d'Autriche (13 J 1423, 1755-1760), d'Afrique du Nord (13 J 1589 et 1695) et du Levant (13 J 1718-1719).

¹¹⁹ SHD, DAT, 13 J 1766, « Répertoire des prisons », Dépôt central d'archives de la justice militaire, sd. Le versement de 1988 complétait celui de 1978, partiel.

¹²⁰ On soulignera, par ailleurs, les dimensions et le poids, qui peut dépasser vingt kg, de chaque unité.

- l'unité militaire d'affectation à la date d'incarcération ;
- le nom de la juridiction qui a prononcé la condamnation ;
- les condamnations antérieures ;
- la nature de la peine à purger ;
- les éventuelles remises de peine, amnistie ou grâce ;
- la date de sortie de l'établissement ;
- la destination de l'individu à sa sortie.

Il existe plusieurs sortes de registres d'écrou, reflet des statuts différents des pensionnaires des établissements pénitentiaires : passagers, condamnés, punis de peines disciplinaires, prévenus.

a. Les passagers.

Les registres des passagers concernent des justiciables, éventuellement escortés par la gendarmerie, qui ne font qu'un passage dans l'établissement, avant d'être par la suite dirigés vers un autre établissement ou un corps d'affectation. Ce statut concerne également les personnes en attente de transfert au sein d'un même établissement. Lorsque l'établissement ne tient pas de registres des punis disciplinaires, ceux-ci sont souvent inscrits sur les registres de passagers. Certains établissements tiennent plusieurs registres distincts pour les « militaires de passage », les « passagers militaires condamnés » et ceux voyageant « sous escorte de la gendarmerie ». Mais ces passagers sous escorte de la gendarmerie peuvent être aussi ce que nous appellerions aujourd'hui des « prévenus ». Le terme « passager » recouvre donc des réalités différentes.

b. Les condamnés.

Les condamnés sont des personnes qui ont été condamnées à une peine donnée par une juridiction donnée.

c. Les prévenus.

Les prévenus, ou « personnes en prévention », auxquels sont quelquefois joints les punis disciplinaires « passibles du conseil de guerre » ou faisant l'objet d'un ordre d'incarcération provisoire (O.I.P.), sont placés provisoirement en détention en attendant d'être jugés.

d. Les punis disciplinaires.

Les punis disciplinaires purgent une punition à la suite d'une faute contre la discipline. Cette sanction a été prononcée par une autorité militaire, et non par une juridiction militaire, et les faits à l'origine de la punition n'ont pas entraîné d'infraction pénale.

Cependant, il ne faut pas confondre ces punitions disciplinaires « ordinaires », qui suffisent à mettre fin à une affaire, avec les sanctions qui accompagnent des faits constituant, par leur gravité, une infraction pénale. Dans ce cas, les punis deviennent « passibles du conseil de guerre », et font l'objet d'un ordre d'incarcération provisoire (O.I.P.). L'O.I.P., punition disciplinaire prononcée par l'autorité militaire, met le puni à disposition d'un conseil de guerre ; il devient, si celui-ci se saisit de l'affaire, un « prévenu ». Ainsi, un puni disciplinaire faisant l'objet d'un O.I.P. se trouvera sur les registres des punis disciplinaires puis sur le registre des prévenus, en vertu du mandat de dépôt délivré par l'autorité judiciaire militaire. On trouve cette situation sur la plupart des registres après la Première Guerre mondiale.

On constate, toutefois, que les punis disciplinaires faisant l'objet d'un O.I.P. se trouvaient souvent directement inscrits sur le registre des prévenus et sur celui des condamnés.

Les personnes écrouées pouvaient passer d'un registre à un autre suivant leur situation. Un individu peut ainsi passer du registre des prévenus à celui des condamnés après son jugement, puis à celui des passagers condamnés si, au cours de son transfert, il séjourne dans un établissement intermédiaire, avant d'être *in fine* inscrit sur le registre unique d'écrou du pénitencier où il purge sa peine.

Les registres qualifiés de « mixtes », ou de registre de « détenus » sont des registres d'écrou qui ne font pas de distinctions entre les différentes catégories de personnes incarcérées. Quelques registres de moralité, décrivant le moral des détenus à intervalles trimestriels, sont également conservés ; d'autres décrivent parfois des catégories atypiques, à l'image des « indigènes mendiants et vagabonds » recensés dans la prison de Blida. Les pages de garde de certains registres étant manquantes, la nature des personnes inscrites a quelquefois été difficile à préciser. Dans la mesure du possible, les registres intitulés « registre des détenus » ou « registre d'écrou » ont été décrits au vu de leur contenu réel. Il arrive, par ailleurs, que certains registres se chevauchent, le second reprenant une partie des écritures d'un précédent ; ces « reprises d'écrou » sont signalées dans l'inventaire.

Les mentions d'identification de l'établissement apposées par le personnel pénitentiaire ou par les archivistes successifs sur la page de garde ou la couverture des registres se sont parfois révélées erronées ou ambiguës, sinon absentes. Il a donc fallu pallier ces lacunes par un travail approfondi d'analyse et de recoupement, qui a permis de relever quelques irrégularités : registre ouvert ou poursuivi sur les pages vierges d'un autre, incohérences, chevauchement de dates et de séries de détenus au sein d'un même registre, continuation de registres après la date de transfert, de clôture ou de fusion d'un établissement, etc. Le cas échéant, on a choisi d'indiquer ces registres autant de fois que cela était nécessaire à la description exhaustive de leur contenu : mais, afin de ne pas perturber l'ordre numérique, les cotes sont mises entre crochets lors de leur 2^e ou 3^e apparition.

La majeure partie des registres possèdent un index alphabétique des détenus inscrits, outil précieux pour les recherches par nom de famille.

Il est apparu lors de la recherche des sources complémentaires que certains registres d'écrou, probablement parvenus au Service par des voies différentes, avaient été classés et cotés dans la série I du département de l'armée de terre, « Circonscriptions militaires, 1790-1914 ». L'inventaire de cette série ayant été publié par le Service historique de l'armée de terre en 2001¹²¹, il n'était pas opportun de les en retirer. On a donc choisi de les signaler dans l'inventaire de la sous-série 13 J à leur place logique, toujours entre crochets.

Les dossiers.

La seconde partie de la sous-série 13 J réunit des dossiers en cartons, datés de 1856 à nos jours, et constitue en quelque sorte la suite de la sous-série 3 J (voir plus bas, « Sources complémentaires »). Ces dossiers se subdivisent en trois parties : archives de l'administration centrale de la justice militaire (13 J 1407-1490), archives des établissements eux-mêmes (13 J 1491-1762), archives des services détenteurs des archives de la justice militaire (13 J 1763-1768). Conséquence de la date de création du Dépôt, les documents relatifs à la période de la Deuxième Guerre mondiale et aux années suivantes ont été relativement bien conservés, et se trouvent en large majorité dans la sous-série 13 J. Les nombreuses lacunes constatées pour les

¹²¹ T. Sarmant [dir.], *Inventaire de la série I. Circonscriptions militaires (1790-1914)*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 2001, 216 p.

périodes antérieures¹²² ont conduit les responsables du classement à conserver dans la grande majorité les archives relatives au fonctionnement des établissements conservées, même si elles ne révèlent parfois que des aspects mineurs de la vie quotidienne.

Les archives de l'administration centrale sont constituées de dossiers relatifs à l'organisation générale de la justice militaire (13 J 1407-1444) — six cartons, cotés 13 J 1439 à 1444, concernent les prisons maritimes — et d'archives envoyées par les établissements : états de situation, contrôles nominatifs, états de grâces de détenus, listes de détenus militaires dans les prisons civiles (13 J 1445-1490).

Les archives des établissements, qui suivent, ont été séparées entre ateliers de travaux publics de métropole (13 J 1491), établissements de métropole (13 J 1492-1586), d'Algérie (13 J 1587-1628), de Tunisie (13 J 1629-1652), du Maroc (13 J 1653-1713), d'AEF (13 J 1714), d'Indochine (13 J 1715-1717), du Levant (13 J 1718-1719), d'Allemagne et d'Autriche (13 J 1720-1762). On y trouve des dossiers de fonctionnement, qui renseignent, parfois dans le plus grand détail, sur la vie administrative quotidienne de la prison.

Les derniers cartons, quant à eux (13 J 1763-1767), regroupent des archives et de la documentation relatives tant au fonctionnement des services d'archives de la justice militaire qu'à l'histoire des prisons militaires ; on trouvera sous la cote 13 J 1765 une collection de procès-verbaux de création et de dissolution d'établissements.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

Service historique de la Défense, département de l'armée de terre.

Série J. Justice militaire.

Les différentes sous-séries de la série J sont les compléments indispensables de la sous-série 13 J. On rappellera ici leur intitulé.

- 1 J 1-72. Conseils de guerre d'Ancien Régime. 1740-1792.
- 2 J 1-520. Conseils de guerre. 1793-1815.
- 3 J 1-90. Administration de la justice militaire. 1793-1913.
- 4 J 1-117. Conseils de guerre. 1816-1903.
- 5 J 1-652. Conseils de guerre d'Algérie et de Tunisie. 1831-1910.
- 6 J 1-198. Commissions militaires d'enquête de juin 1848.
- 7 J 1-88. Conseils de guerre et commissions mixtes de 1851.
- 8 J 1-558. Conseils de guerre de la Commune de Paris. 1870-1873.
- 9 J 1-1225. Conseils de guerre de Paris. 1860-1919.
- 10 J 1-2445. Conseils de guerre des régions. 1914-1918.
- 11 J 1-3815. Conseils de guerre à la suite des armées (1914-1928) ; conseils de guerre spéciaux (1914-1918).
- 12 J 1-3058. Juridictions d'outre-mer. 1860-1928.

¹²² La réduction des archives des prisons à leurs seuls registres d'écrou n'est pas propre aux prisons militaires : voir en particulier P. Grand, *Prisons de Paris et de l'ancien département de la Seine*, p. 10.

Séries chronologiques.

Des dossiers relatifs à l'exercice de la justice militaires se trouvent également répartis dans les séries chronologiques. Les cotes suivantes sont fournies à titre indicatif, et leur relevé doit être complété par la lecture des inventaires disponibles.

- Pour la Révolution : B¹ 309-363, B³ 407-418
- Pour l'Empire : C¹⁸ 1-86
- Pour le Second Empire : G⁷ 201-223, G⁸ 186-187 et 189-197
- Pour la guerre de 1870 : L¹ 1-14 et 20-24

Série M. Dépôt de la guerre.

La sous-série 1 M (Mémoires et reconnaissances) fournit des travaux d'officiers et des pièces originales sur l'administration de la justice et des prisons militaires au XIX^e s.

- 1 M 1950, 1951, 2010. Justice militaire, XVIII^e-XIX^e s.
- 1 M 2035. Prisons militaires. 1819-1852.
- 1 M 2206. Justice militaire. 1819-1915.

Série I. Circonscriptions militaires, 1790-1914.

La série I contient des dossiers relatifs à l'exercice local de la justice militaire. Outre quelques registres d'écrou (voir plus haut), on consultera particulièrement les cotes 2 I 295 à 321, relatives au 1^{er} corps d'armée (1865-1914).

Série H. Outre-mer.

On consultera, pour les territoires outre-mer, les sous-séries de la série H : 1 H (Algérie), 2 H (Tunisie), 3 H (Maroc), 4 H (Levant), 10 H (Indochine), etc. La sous-série 1 H (Algérie) est particulièrement riche, aussi bien par les dossiers de correspondance, en particulier pour les débuts de la conquête (1 H 70, 72, 73 etc.) que par les dossiers thématiques (1 H 390, Prisons militaires, 1844-1856, 1901) ou les dossiers des services du génie des différentes places (Alger, 1 H 517-534bis ; Boghar, 1 H 614-615 ; Blida, 1 H 619-624, etc.).

Série N. III^e République.

Les différents dossiers de la série N relatifs à la Justice militaire ont été détaillés dans T. Sarmant (dir.), *Guide des sources de l'histoire de la justice militaire pendant la Première Guerre mondiale* (Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 2001), auquel nous renvoyons le lecteur. Les cotes suivantes se rapportent plus particulièrement aux prisons militaires :

- 5 N 3. Cabinet du ministre. Réforme des établissements pénitentiaires de l'armée. 1902.
- 6 N 467. Secrétariat général du ministère de la Défense nationale. Projets de refonte du code de justice militaire. 1923-1932.
- 6 N 468. Secrétariat général du ministère de la Défense nationale. Prisons militaires. 1926-1927.
- 7 N 143. État-major de l'armée, 1^{er} bureau. Collection de notes et circulaires relatives à la justice militaire. 1914-1919.
- 7 N 159. État-major de l'armée, 1^{er} bureau. Collection de notes et circulaires relatives aux établissements pénitentiaires et prisons militaires. 1914-1919.
- 8 N 175. Direction du contrôle. Conseils de guerre, justice militaire et prisons militaire. 1918-1935.
- 9 N 92. Direction du contentieux et de la justice militaire (1889-1914).

9 N 271-274. Direction du contentieux, de la justice militaire et de la gendarmerie (1918-1939).

9 N 353. Gouvernement militaire de Paris. Prison militaire de Paris. 1930-1936.

Série P. Deuxième Guerre mondiale.

2 P 21. Cabinet du ministre de la guerre. Justice militaire et prisons militaires. 1940-1944.

3 P 96. État-major de l'armée. Justice militaire. 1940-1944.

Série R. Cabinet du ministre de la Défense et organismes rattachés.

1 R 319-4, 1 R 320. Établissements pénitentiaires en Algérie. 1958-1962.

3 R 122-15. Alimentation des détenus dans les prisons militaires d'Afrique du Nord, d'Autriche et d'Allemagne. 1947-1948.

Série V. Archives techniques du génie.

Les archives du Dépôt des fortifications (sous-série 1 V) conservent quelques dossiers thématiques sur les prisons militaires (avis du Comité, 1 V^k 85 et 144 ; objets d'arts, 1 V^f 129). Il convient, en outre, de dépouiller les dossiers relatifs à chaque place (places françaises, sous-série 1 V^h ; places étrangères, sous série 1 V^k) pour étudier les travaux de construction et d'entretien effectués par les services du génie dans chaque établissement.

Par ailleurs, les archives rapatriées de Russie et restituées au Service historique de l'armée de terre entre 1994 et 2000 contiennent plusieurs dossiers relatifs à la justice et aux prisons militaires, en particulier dans les fonds de la direction du contrôle, du 1^{er} bureau de l'EMA et de la direction du génie (4^e direction). En attendant l'achèvement de leur classement, elles sont consultables sur rendez-vous auprès des conservateurs du département de l'armée de terre.

Séries X et Y. Archives administratives et dossiers individuels.

Constituées par les anciennes « archives administratives » du ministère de la Guerre, les séries X et Y fournissent des renseignements utiles sur les personnels et les services du ministère. On pourra consulter avec profit les cotes suivantes, relatives tant aux établissements relevant de la justice militaire et aux conseils de guerre qu'aux unités disciplinaires.

Sous-série Xk. Corps spéciaux.

Xk 36. Dépôts de conscrits réfractaires. 1804-1814.

Sous-série Xs. Organisation de l'armée et de l'administration du ministère.

Xs 348. Choix de nationalité par les détenus militaires originaires d'Alsace-Lorraine. 1871-1873.

Xs 469. Dépôts de conscrits réfractaires. An VI-1813.

Sous-série Yc. Contrôles de la troupe.

23 Yc 259-281. Dépôts de conscrits réfractaires. 1791-1813.

23 Yc 259-265. Dépôt de conscrits réfractaires de Strasbourg. 1811-1813.

23 Yc 266. Dépôt de conscrits réfractaires de Besançon. An XII-1805.

23 Yc 267-268. Dépôt de conscrits réfractaires de Briançon. 1791-1808.

23 Yc 269-270. Dépôt de conscrits réfractaires de Gênes. 1811-1813.

23 Yc 271-281. Tables des conscrits réfractaires des dépôts d'Alexandrie, Bayonne, Besançon, Briançon, Givet, Lille, Luxembourg, Perpignan, Île de Ré, Strasbourg.

41 Yc 3-43. Établissements pénitentiaires militaires. 1832-1887.

41 Yc 3-7. Ateliers de travaux publics n^{os} 2, 3, 4, 5 et 6. 1833-1887.

41 Yc 1-2 et 8-43. Établissements d'Avignon, Douera, Alger, Amiens, Bab-el-Oued, Bayonne, Besançon, Bicêtre, Bône, Bourges, La Briche, Châlons, Constantine, Dijon, Porquerolles, Grenoble, Lille, Les Recluses, Fort-Sainte-Foy, Montpellier, Limoges, Paris, Le Mans, Marseille, Nantes, Orléans, Oran, Paris, Perpignan, Rennes, Rouen, Aire, Toulouse, Tours, Toulon, Vanves. 1832-1887.

41 Yc 44-166. Compagnies de pionniers et de fusiliers de discipline. 1818-1879.

41 Yc 44-53. 1^{re} compagnie de pionniers (Cherbourg). 1818-1879.

41 Yc 54-63. 2^e compagnie de pionniers (Besançon). 1818-1875.

41 Yc 64-68. 3^e compagnie de pionniers (Fort Médoc). 1819-1855.

41 Yc 69-78. 4^e et 5^e compagnies de pionniers (Arras). 1821-1850.

41 Yc 79-92. 1^{re} compagnie de fusiliers (Cherbourg). 1818-1879.

41 Yc 93-107. 2^e compagnie de fusiliers (Besançon). 1818-1877.

41 Yc 108-123. 3^e compagnie de fusiliers. 1819-1878.

41 Yc 124-139. 4^e compagnie de fusiliers. 1821-1879.

41 Yc 140-147. 5^e compagnie de fusiliers. 1831-1871.

41 Yc 148-152. 6^e compagnie de fusiliers. 1833-1855.

41 Yc 153-160. 7^e compagnie de fusiliers. 1833-1855.

41 Yc 161-165. 8^e compagnie de fusiliers. 1835-1855.

41 Yc 166. 9^e compagnie de fusiliers. 1850.

45 Yc 1-476. Infanterie légère d'Afrique. 1857-1909.

45 Yc 1-99. 1^{er} bataillon d'infanterie légère d'Afrique. 1877-1909.

45 Yc 100-244. 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. 1878-1909.

45 Yc 245-336. 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. 1857-1908.

45 Yc 337-401. 4^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. 1890-1909.

45 Yc 402-473. 5^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. 1889-1909.

45 Yc 474-476. Bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique (Dahomey). 1892.

49Yc 2415-2528bis. Compagnies de fusiliers de discipline. 1863-1909.

49 Yc 2531-2535. Conseils de guerre d'AFN. 1881-1909.

49 Yc 2536. Dépôt des sections métropolitaines d'exclus. 1893-1908.

49 Yc 2537-2548. Prisons militaires. 1887-1909.

49 Yc 2549-2552. Pénitenciers militaires. 1887-1909.

49 Yc 2556-2560. Ateliers de travaux publics. 1887-1909.

49 Yc 2961bis. Compagnies de discipline de la marine. 1876-1893.

Sous-série Yb. Contrôle des officiers.

3Yb 669-676. Infanterie légère d'Afrique. 1888-1922.

3 Yb 669. 1^{er} régiment. 1901-1920.

3 Yb 670. 2^e régiment. 1888-1914.

3 Yb 671-672. 3^e régiment. 1888-1921.

3 Yb 673. 4^e régiment. 1915-1922.

3 Yb 674-676. 5^e régiment. 1886-1919.

3 Yb 1433-1447. Conseils de guerre. 1850-1923.

3 Yb 1433. Alger. 1888-1919.

3 Yb 1434. Amiens. 1880-1923.

3 Yb 1435. Bordeaux. 1888-1919.

3 Yb 1436. Clermont-Ferrand. 1887-1922.

3 Yb 1437. Le Mans. 1876-1922.

3 Yb 1438. Lyon. 1888-1919.

3 Yb 1439-1440. Marseille. 1853-1887.

3 Yb 1441. Montpellier. 1883-1917.

3Yb 1441bis. 1^{er} conseil de guerre d'Oran. 1887-1888.

3Yb 1441ter. 2^e conseil de guerre d'Oran. 1888.

3 Yb 1442-1443. Orléans. 1875-1919.

3 Yb 1444. Rennes. 1850-1922.

3 Yb 1445-1446. Toulouse. 1846-1921.

3 Yb 1447. Tours. 1881-1919.

3 Yb 1448-1453. Établissements pénitentiaires militaires. 1880-1922.

3 Yb 1448. Avignon. 1880-1922.

3 Yb 1449-1450. Douera. 1882-1916.

3 Yb 1451. Coleah. 1885-1919.

3 Yb 1452. Fort Gassion (Aire-sur-la-Lys). 1886-1922.

3 Yb 1453. Orléansville. 1895-1921.

Bagnes et prisons maritimes.

Les fonds des prisons militaires maritimes sont conservés par le département de la Marine du Service historique de la Défense. On ne trouvera dans la sous-série 13 J que quelques dossiers relatifs à ces établissements (13 J 1439-1444), sans doute cédés à l'administration de la justice militaire au moment de la réunion des deux systèmes pénitentiaires de la marine et de l'armée, en 1953¹²³.

Ces archives se trouvent principalement dans la série O des antennes portuaires du Service historique de la Défense : Brest, Cherbourg, Rochefort et Toulon (prison de l'arsenal et prison maritime, prisons maritimes d'Afrique du Nord). Cette même série O renferme aussi les archives des bagnes gérés par la Marine dans les arsenaux aux XVIII^e et XIX^e siècles : Brest (bagnes d'Anvers, de Cherbourg et de Brest), Rochefort et Toulon. Il exista aussi un bague à Lorient, mais ses archives ont été détruites à la suite des bombardements de la Seconde Guerre mondiale. Créés à la suite de la suppression de l'autonomie du corps des galères en

¹²³ J.-C. Farcy, *op. cit.*, p. 72.

1748, les bagnes servaient à l'enfermement des prisonniers de droit commun et ont donc une vocation distincte de celle des prisons maritimes.

Les fonds des bagnes de la période ultérieure ne se trouvent pas au Service historique de la Défense, ces établissements ayant été transférés à la suite de la loi du 30 mai 1854 dans les colonies (Guyane, Nouvelle-Calédonie, Poulou-Condor, Obok, Gabon), et rattachés dès lors à l'administration coloniale. Les fonds correspondants sont donc conservés aux Archives nationales d'outre mer, à Aix-en-Provence, dans la série H colonies.

Des prisons maritimes furent installées dans les arsenaux de la Marine dès leur fondation. À Rochefort par exemple, une prison avait été établie dans les années 1660 dans une dépendance du logis du commandant de la Marine. Dans ces villes où la Marine était en situation de quasi monopole, ces prisons maritimes servaient à toutes les juridictions, les prisons communales se révélant souvent insuffisantes.

Vers la fin du XIX^e siècle, certaines prisons maritimes cessèrent d'être des maisons de correction, mais furent un temps maintenues en tant que maisons d'arrêt et de justice. Ce fut le cas de celle de Rochefort, qui perdit peu de temps après ces deux qualités et ne reçut bientôt plus que les prévenus et les hommes punis disciplinairement.

Sur l'histoire récente des prisons maritimes, il convient de se reporter au décret du 25 juin 1923, modifié par les décrets du 3 avril 1925, 19 février 1927 et 27 juin 1933 portant création d'une prison maritime dans chacun des ports de Cherbourg, Brest et Toulon. Les Décrets du 5 juillet 1952 (*Journal officiel* du 6 juillet 1952, p. 6811) et du 20 mars 1954 (*Journal officiel* du 26 mars 1954, p. 2663) édictèrent la suppression de ces établissements.

On trouvait également des prisons maritimes sur les sites de Bizerte (prison du Roumi) et de Mers-El-Kébir, à Oran. En dehors de deux registres esseulés de la prison maritime de Bizerte, (13 J 173-174), les archives de ces prisons sont conservées dans la série O de l'antenne portuaire de Toulon¹²⁴.

Alain MORGAT

Prisons prévôtales et gendarmerie.

La gendarmerie qui est chargée d'exercer la police au sein des forces armées est organisée, en temps de guerre ou en opérations extérieures, en prévôtés. Celles-ci disposent de prisons prévôtales destinées à garder des prévenus, des suspects, des déserteurs, ou des prisonniers en transit. L'instruction sur le service de la gendarmerie aux armées du 31 juillet 1911 précise (article 54) que ces prisons « sont établies dans les quartiers généraux de groupes d'armées, d'armée, de corps d'armée, de division et d'unité plus faible opérant isolément, par les soins et sous l'autorité des prévôts et des commandants de force publique. Il peut en être établi également dans les commandements d'étapes ». Il s'agit souvent d'un local de fortune « spacieux, solidement construit, facile à garder, et présentant toutes les garanties contre les évasions ». Les archives des prisons prévôtales sont incluses dans les fonds des prévôtés au sein des archives de l'armée de terre, pour le XIX^e siècle et les premières décennies du XX^e siècle. Au-delà, elles sont en principe conservées par le département gendarmerie. Toutefois, celles-ci ne sont pas encore inventoriées et l'on dispose, dans le meilleur des cas, de simples récolements. Outre les fonds de quelques prévôtés pendant la Deuxième Guerre mondiale (campagne de 1939-1940, corps expéditionnaire français en Italie, prévôtés 1944-1945), on signalera plus particulièrement :

¹²⁴ On trouvera sous la cote 13 J 1766 un répertoire des archives de cette série O, rédigé en 1953.

- Prévôté des troupes du Levant (Liban-Syrie), 1919-1949 (prisons prévôtales de Beyrouth, d'Alep, de Damas) ;
- Prévôtés des forces d'occupation en Allemagne et des forces françaises stationnées en Allemagne, 1945-1999 (prison prévôtale de Landau) ;
- Prévôtés en Indochine, 1947-1957 ;
- Prévôtés en Algérie, 1955-1968.

Il faut aussi préciser que les détachements prévôtaux ayant participé aux OPEX des dernières décennies du XX^e siècle (Liban, Afrique, Balkans) ont déposé, à leur retour, leurs archives au département gendarmerie.

Bernard MOURAZ

Dépôt central de la justice militaire.

Situé au Blanc (Indre), le Dépôt central de la justice militaire, rattaché à la direction des affaires juridiques du ministère de la Défense, conserve les archives des juridictions militaires depuis 1926 jusqu'à nos jours. On y trouve en particulier les dossiers produits par les tribunaux militaires pendant la Deuxième Guerre mondiale, les guerres d'Algérie et d'Indochine, qui complètent les archives des prisons militaires en activité à cette époque.

BIBLIOGRAPHIE

CARLIER (Christian), *Histoire du personnel des prisons françaises du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, Les éditions de l'atelier, 1997.

CLAIR (Sylvie), KRAKOVITCH (Odile) et PRÊTEUX (J.), *Établissements pénitentiaires coloniaux. 1792-1953. Série Colonies H*. Archives nationales, 1990, 112 p.

FARCY (Jean-Claude), *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires*, Paris, CNRS Éditions, 1992.

GRAND (Philippe), *Prisons de Paris et de l'ancien département de la Seine (1800-1940). Répertoire des fonds conservés aux Archives de Paris*, Paris, Archives de Paris, 1996.

GUICHARD (Clémence), *Les services pénitentiaires algériens et leur fonctionnement (1945-1964)*, mémoire de maîtrise sous la direction du professeur Daniel Lefeuvre, Paris, Université Paris VIII-Saint-Denis, 2004.

KALIFA (Dominique), *Biribi*, Paris, Perrin, 2009.

PÉDRON (Pierre), *La prison sous Vichy*, Paris, Les éditions de l'atelier, 1993.

PETIT (Jacques-Guy) (dir.), *Histoire des galères, bagnes et prisons (XIII^e-XX^e siècles). Introduction à l'histoire pénale de la France*, Toulouse, Privat, 1991.

SARMANT (Thierry) [dir.], *Guide des sources de l'histoire de la justice militaire pendant la Première Guerre mondiale*, Vincennes, Service historique de l'armée de terre, 2001.

Une bibliographie complète et à jour sur l'histoire de la justice est consultable sur le site criminocorpus.cnrs.fr

ABIDJAN (1939-1940)

Prison militaire.

13 J 1 23 octobre 1939-27 juillet 1940

AÏN BEIDA (1911-1925)

Pénitencier militaire mixte et atelier de travaux publics. L'établissement fut supprimé le 24 mars 1925, et les détenus transférés à Orléansville¹²⁵.

13 J 2-4 Pénitencier militaire pour condamnés.
2 5 novembre 1911-15 août 1916
3 6 août 1916-29 juin 1919
4 1^{er} juin 1919-13 septembre 1921
5 13 septembre 1921-30 avril 1925

13 J 6 Atelier de travaux publics (27 mai 1916-19 octobre 1922).

AÏN-EL-ADJARD (1898-1905)

Le pénitencier militaire d'Oran fut transféré à Aïn-el-Adjard en 1898. Déplacé à Bossuet, l'établissement d'Aïn-el-Adjard fut supprimé le 18 août 1905, mais accueillit encore, entre 1916 et 1917, le dépôt des sections métropolitaines d'exclus¹²⁶.

13 J 7 13 octobre 1898-18 août 1905

ALBERTVILLE (1916-1926)

Pénitencier militaire pour condamnés. Le pénitencier d'Avignon (voir plus bas, 13 J 119-123) fut transféré sur le site d'Albertville le 1^{er} octobre 1900. Les mentions du registre 13 J 11 attestent la fermeture de l'établissement le 26 décembre 1926 et le transfert des condamnés à Clairvaux¹²⁷.

13 J 8-11 Pénitencier militaire pour condamnés.
8 12 juillet 1916-19 octobre 1918
9 19 octobre 1918-28 décembre 1919
10 1^{er} janvier 1920-4 avril 1923¹²⁸
11 9 mars 1923-26 décembre 1926

¹²⁵ SHD, DAT, 13 J 1766, note du 10 février 1961 portant dates de suppression des établissements pénitentiaires militaires d'Afrique du Nord ; *ibid.*, 8 N 175-5, rapport sur le pénitencier militaire d'Aïn-Beïda, 1923.

¹²⁶ SHD, DAT, 13 J 1587 et 1766.

¹²⁷ SHD, DAT, 8 N 175-5, rapports sur le pénitencier militaire d'Albertville, 1918 et 1923.

¹²⁸ Registre interrompu entre le 1^{er} janvier et le 11 juillet 1920.

ALGER (1831-1950)

Ouverte en 1831, la prison militaire d'Alger fut dissoute le 7 juillet 1950¹²⁹. Elle avait été doublée, à partir de 1840, d'un pénitencier militaire, installé au fort de Bab-Azoun en 1848 et transféré à Douéra en 1855, ayant dû céder la place au pénitencier fermé de Saint Germain-en-Laye ; celui-ci quitta Alger pour Birkadem en 1868. L'atelier du boulet n° 1, puis atelier de travaux publics d'Alger, quant à lui, devint pénitencier de Bab-el-Oued en 1860 (voir plus bas, 13 J 124-132). Les registres de la prison concernent également deux annexes, le Lazaret et le Bastion XV.

13 J 12-57 Registres mixtes (prévenus, peines disciplinaires, condamnés passagers).

- 12** 1^{er} septembre 1831-14 août 1835
- 13** 14 août 1835-18 août 1836
- 14** 1^{er} août 1836-19 décembre 1837
- 15** 10 décembre 1837-11 août 1839
- 16** 13 août 1839-31 décembre 1840
- 17** 1^{er} janvier-24 octobre 1841
- 18** 25 octobre 1841-16 décembre 1842
- 19** 16 décembre 1842-19 mai 1844
- 20** 19 mai 1844-8 juin 1845
- 21** 8 juin 1845-18 novembre 1846
- 22** 18 novembre 1846-29 décembre 1847
- 23** 29 décembre 1847-30 juin 1849
- 24** 1^{er} juillet 1849-18 décembre 1850
- 25** 19 décembre 1850-19 juin 1852
- 26** 24 juin 1852-10 août 1854
- 27** 10 août 1854-1^{er} avril 1856
- 28** 1^{er} avril 1856-8 juin 1857
- 29** 8 juin 1857-28 septembre 1858
- 30** 28 septembre 1858-16 décembre 1859
- 31** 19 décembre 1859-31 décembre 1860
- 32** 1^{er} janvier 1861-24 juillet 1862
- 33** 24 juillet 1862-17 octobre 1863
- 34** 17 octobre 1863-31 décembre 1864
- 35** 1^{er} janvier-25 décembre 1865
- 36** 1^{er} janvier-31 décembre 1866
- 37** 1^{er} janvier-29 décembre 1867
- 38** 1^{er} janvier-4 décembre 1868
- 39** 2 décembre 1868-1^{er} octobre 1869
- 40** 7 octobre 1869-7 octobre 1870
- 41** 7 octobre 1870-10 août 1871
- 42** 10 août 1871-9 février 1872
- 43** 9 février-6 août 1872
- 44** 6 août 1872-21 janvier 1873
- 45** 21 janvier-20 juillet 1873
- 46** 20 août 1873-29 janvier 1874

¹²⁹ SHD, DAT, 1 H 390, 13 J 1766 et 8 N 175-3.

- 47** 29 janvier-6 septembre 1874
48 6 septembre 1874-5 août 1875
49 5 août 1875-4 septembre 1876
50 4 septembre 1876-3 septembre 1878
51 3 septembre 1878-11 février 1881
52 8 février 1881-7 mai 1883
53 7 mai 1883-3 avril 1885
54 3 avril 1885-27 mars 1888
55 27 mars 1888-9 février 1890
56 7 février 1890-3 janvier 1893
57 1^{er} janvier 1894-6 novembre 1907
- 13 J 58-59** Prévenus et passagers.
58 3 janvier 1893-9 juillet 1895
59 9 juillet 1895-15 juin 1898
- 13 J 60-62** Passagers arabes, hommes sans corps, miliciens.
60 1^{er} juillet 1842-22 octobre 1845
61 25 décembre 1845-28 décembre 1857
62 30 décembre 1857-29 mai 1863
- 13 J 63-65** Punis disciplinaires et cellulaires¹³⁰.
63 1^{er} décembre 1857-30 juillet 1860¹³¹
64 1^{er} mai 1860-14 février 1896
[71] [2^e partie] 3 octobre 1901-5 août 1910¹³²
65 27 avril 1916-31 janvier 1925¹³³
- 13 J 66-70** Passagers et courtes peines indigènes.
66 29 mai 1864-31 décembre 1865
67 1^{er} janvier-26 décembre 1866
68 1^{er} janvier-31 décembre 1867
69 1^{er} janvier 1868-30 septembre 1869¹³⁴
70 9 août 1871-20 mars 1882
- 13 J 71** Passagers condamnés et prévenus [1^{re} partie] (23 juin 1898-28 septembre 1901)¹³⁵.
- 13 J 72-76** Prévenus militaires et indigènes.
72 1^{er} octobre 1901-1^{er} février 1906
73 1^{er} février 1906-3 juin 1908
74 4 juin 1908-20 août 1912
75 9 août 1912-20 juillet 1915
76 22 juillet 1915-1^{er} octobre 1917

¹³⁰ Étaient concernés les détenus ayant commis une évasion, insulté ou injurié un agent de prison, etc. Les peines étaient en général de 30, 60 ou 90 (à compter de mai 1860) jours de cellule.

¹³¹ Cellulaire et disciplinaire.

¹³² Disciplinaire seulement. À signaler, l'entrée esseulée d'un ressortissant russe le 17 août 1914.

¹³³ Registre commencé par la fin.

¹³⁴ Registre interrompu.

¹³⁵ La période du 13 juillet 1898 au 23 octobre 1900 est en déficit.

- 13 J 77-81** Condamnés passagers.
77 12 septembre 1903-30 mai 1905
78 30 mai 1905-28 juin 1909
79 30 juin 1909-23 août 1912
80 19 août 1912-29 septembre 1914
81 29 septembre 1914-28 octobre 1915
- 13 J 82-84** Condamnés.
82 6 novembre 1907-26 mars 1912
83 7 mars 1912-5 octobre 1915
84 26 octobre 1915-21 février 1918
- 13 J 85** Passagers non condamnés (25 juillet 1906-16 novembre 1917)¹³⁶.
- 13 J 86-89** Annexe du Lazaret : passagers.
86 25 juin 1916-12 janvier 1917
86bis 12 janvier-17 juillet 1917
87 20 juillet 1917-13 novembre 1917
88 16 novembre 1917-16 août 1918
89 12 juillet 1918-18 novembre 1919¹³⁷
- 13 J 90** Annexe du Lazaret : condamnés (1^{er} janvier-13 août 1919).
- 13 J 91-92** Annexe du Bastion XV : passagers.
91 18 novembre 1919-18 janvier 1924
92 20 janvier 1924-4 novembre 1950
- 13 J 93-99** Condamnés et prévenus
93 5 février 1917-24 décembre 1919
94 26 décembre 1919-19 décembre 1922
95 8 décembre 1922-17 mars 1926
96 16 mars 1926-12 novembre 1929
97 28 octobre 1929-12 avril 1932
98 5 avril 1932-27 octobre 1936
99 27 octobre 1936-28 août 1940
- 13 J 100-104** Condamnés.
100 28 décembre 1940-12 février 1942
101 12 février 1942-3 novembre 1943
102 3 novembre 1943-5 septembre 1944
103 5 septembre 1944-27 août 1948
104 31 août 1948-10 octobre 1950

¹³⁶ La période du 20 avril 1916 au 9 novembre 1917 est en déficit.

¹³⁷ Registre en mauvais état de conservation.

AMIENS (1877-1924)

La prison militaire d'Amiens fut supprimée le 1^{er} mai 1924, avec transfert des prisonniers à la maison d'arrêt de la ville¹³⁸.

13 J 105-108 Condamnés à l'emprisonnement.

- 105** 1^{er} juillet 1877-8 février 1893
- 106** 24 janvier 1893-28 mars 1908
- 107** 28 mars 1908-12 décembre 1911
- 108** 12 décembre 1911-15 juillet 1919

13 J 109-110 Prévenus et passagers.

- 109** 5 juillet 1885-3 juillet 1891
- 110** [1^{re} partie] 3 juillet 1891-22 août 1901

13 J 111-113 Prévenus.

- 111** 23 août 1901-21 décembre 1908
- 112** 21 décembre 1908-30 septembre 1912
- 113** 30 septembre 1912-1^{er} avril 1919

13 J 114 Passagers condamnés et non condamnés.

- 114** Condamnés (1^{er} septembre 1901-12 avril 1910).
Non condamnés (1^{er} septembre 1902-8 août 1914).

13 J 115-116 Punis disciplinaires et passagers civils et militaires.

- [110]** [2^e partie] 9 novembre 1901-24 juin 1904¹³⁹
- 115** 14 février 1905-22 février 1920
- 116** 23 février 1920-16 avril 1924

13 J 117-118 Condamnés à l'emprisonnement et prévenus.

- 117** 15 juillet 1919-15 avril 1921
- 118** 1^{er} avril 1921-12 avril 1924

AVIGNON (1861-1910)

Le pénitencier militaire de Lyon fut transféré à Avignon à la suite d'une décision ministérielle du 3 août 1860. Il quitta Avignon pour Albertville le 1^{er} octobre 1900¹⁴⁰.

13 J 119-123 Condamnés subissant la peine d'emprisonnement.

- 119** 1^{er} avril 1861-6 mai 1869
- 120** 12 mai 1869-24 janvier 1875
- 121** 6 février 1875-20 avril 1884
- 122** 24 avril 1884-4 octobre 1899
- 123** 5 octobre 1899-8 octobre 1910¹⁴¹

¹³⁸ SHD, DAT, 8 N 175-3.

¹³⁹ Punis disciplinaires uniquement.

¹⁴⁰ SHD, DAT, 3 Y^b 1448.

¹⁴¹ Registre probablement tenu à Albertville à partir d'août 1900.

BAB-EL-OUED / COLÉAH (1860-1899)

L'Atelier du boulet n° 1, à Alger, devenu Atelier de travaux publics n° 1 le 22 août 1857, fut transformé en pénitencier d'Alger-Bab-el-Oued le 1^{er} janvier 1860. Devenu pénitencier militaire de Coléah le 26 septembre 1888, il fut réuni au pénitencier militaire de Douéra sur le site de Douéra le 1^{er} août 1899, en vertu d'un décret du 3 juillet 1899¹⁴².

13 J 124-132 Condamnés subissant la peine d'emprisonnement.

- 124** 1^{er} janvier 1860-21 décembre 1863¹⁴³
- 125** 22 février 1864-27 août 1868
- 126** 16 octobre 1868-29 novembre 1871¹⁴⁴
- 127** 17 décembre 1871-14 avril 1873
- 128** 14 avril 1873-16 décembre 1878
- 129** 16 décembre 1878-9 septembre 1886
- 130** 13 septembre 1886-15 août 1890¹⁴⁵
- 131** 15 août 1890-5 décembre 1894¹⁴⁶
- 132** 4 mai 1894-30 juin 1899

BAYONNE (1838-1885)

Prison militaire.

- 13 J 133** Punis disciplinaires (1^{er} juillet 1838-29 décembre 1843).
- 13 J 134** Prévenus, passagers et condamnés (1^{er} juillet 1864-19 juillet 1871).
- 13 J 135** Condamnés (1^{er} juillet 1865-25 octobre 1874).
- 13 J 136** Passagers, prévenus et punis disciplinaires (13 juin 1871-20 novembre 1885).

BERGERAC (1939-1945)

Le pénitencier militaire de Bergerac fut formé le 10 septembre 1939 en application du décret du 1^{er} septembre 1939¹⁴⁷. L'établissement fut dissous le 16 janvier 1945, et les détenus transférés vers sur la maison d'arrêt de Bergerac.

- 13 J 137** Passagers (10 avril 1942-23 décembre 1944).
- 13 J 138-139** Détenus.
 - 138** 5 décembre 1939-31 janvier 1943

¹⁴² SHD, DAT, 3 Y^b 1451 et 13 J 1766.

¹⁴³ Incomplet.

¹⁴⁴ Incomplet.

¹⁴⁵ Incomplet.

¹⁴⁶ Incomplet.

¹⁴⁷ SHD, DAT, 13 J 1766.

BESANÇON (1806-1924)

Les mentions portées sur le registre 13 J 160 attestent la suppression de la prison militaire — auparavant « maison d'arrêt militaire » — de Besançon par arrêté ministériel du 12 mai 1924, avec transfert des détenus restants vers la maison d'arrêt de Besançon. Les archives du pénitencier militaire, auquel certains registres (13 J 144) font allusion, n'ont pas été conservées¹⁴⁸.

Maison d'arrêt militaire.

- 13 J 140** Passagers et détenus (24 juin 1806-22 février 1807).
- 13 J 141** Militaires voyageant sous escorte de la gendarmerie (30 septembre 1809-26 mars 1810¹⁴⁹).
- [1 I 123]** Registre mixte (2 septembre 1813-28 août 1815).

Prison militaire.

- 13 J 142** Prévenus, passagers et disciplinaires (1^{er} janvier 1857-18 octobre 1860).
- 13 J 143-146** Prévenus, passagers, condamnés et disciplinaires.
143 20 octobre 1860-14 mai 1864
144 19 mai 1864-11 janvier 1868
145 6 février 1871-27 février 1873
146 18 mars 1884-2 octobre 1901
- 13 J 147-152** Condamnés.
147 8 octobre 1873-28 mai 1885
148 2 février 1885-24 juillet 1897
149 19 février 1897-24 mai 1907
150 25 mai 1907-29 mai 1914
151 [1^{re} partie] 8 mai 1914-25 janvier 1917
152 1^{er} juillet 1919-31 décembre 1919
- 13 J 153-157** Prévenus.
153 10 septembre 1901-6 octobre 1906
154 7 octobre 1906-24 juin 1911
155 23 juin 1911-29 août 1914
156 7 mai 1914-26 février 1918
[151] [2^e partie] 27 février 1918-28 octobre 1919
157 31 décembre 1920-11 juin 1924
- 13 J 158-160** Passagers condamnés et non-condamnés.
158 Condamnés (31 octobre 1901-12 janvier 1908).

¹⁴⁸ SHD, DAT, 6 N 468-2, 8 N 175-3.

¹⁴⁹ Incomplet.

- Non-condamnés (31 octobre 1901-21 avril 1910).
- 159** Condamnés (29 avril 1911-17 juin 1916).
- Non-condamnés (18 novembre 1910-11 février 1918).
- 160** Condamnés (15 mars 1916-19 janvier 1924).
- Non-condamnés (15 mars 1916-7 juin 1924).

BICÊTRE [PARIS] (1872-1907)

Les écritures passées sur le dernier registre attestent de la fermeture probable du pénitencier militaire de Bicêtre le 1^{er} septembre 1907, le reliquat des condamnés étant transféré vers le pénitencier de Fort-Gassion, à Aire-sur-la-Lys, et la prison militaire d'Amiens. Le fort de Bicêtre servit de nouveau, entre le 19 juin 1917 et le 1^{er} août 1920, en tant qu'annexe de la prison de Paris (voir plus bas, 13 J 1141-1152).

13 J 161-165 Registres.

- 161** 24 août 1872-19 février 1874¹⁵⁰
- 162** 19 février 1874-10 novembre 1879
- 163** 13 novembre 1879-28 mai 1889
- 164** 28 mai 1889-12 février 1897
- 165** 6 mars 1897-2 septembre 1907

BIRKADEM (1855-1893)

Pénitencier militaire de la division d'Oran, l'établissement accueillit le pénitencier d'Alger en 1868. Il fut déménagé de Birkadem vers la prison militaire d'Oran le 1^{er} juillet 1892, tandis qu'une partie des détenus étaient transférés, par décision ministérielle du 15 mai précédent, vers les pénitenciers militaires de Bône, Coléah (Bab-el-Oued) ou Douéra. L'établissement fut définitivement supprimé le 13 juin 1893¹⁵¹.

13 J 166-172 Condamnés subissant la peine d'emprisonnement.

- 166** 3 juillet 1855-14 septembre 1863
- 167** 5 octobre 1863-25 mai 1870
- 168** 5 juillet 1870-29 avril 1872
- 169** 29 juillet 1872-27 avril 1875
- 170** 27 avril 1875-1^{er} janvier 1883
- 171** 22 janvier 1883-17 novembre 1888
- 172** 22 novembre 1883-13 juin 1893

BIZERTE (1945-1953)

La prison maritime du fort du Roumi, à Bizerte, fut supprimée par décret du 30 novembre 1953. Le reliquat des détenus fut transféré vers la prison des forces armées de Tunis.

13 J 173-174 Prévenus et condamnés à des peines d'emprisonnement disciplinaire.

- 173** 3 juillet 1943-5 mars 1945

¹⁵⁰ Les dates d'entrées des condamnés sont décomptées à partir du 1^{er} décembre 1871.

¹⁵¹ SHD, DAT, 13 J 1766.

174 5 mars 1945-17 novembre 1953

BLIDAH ou BLIDA (1848-1892)

Vraisemblablement construit en 1847, l'établissement fut supprimé le 28 juin 1892, en même temps que le Conseil de guerre qui siégeait dans cette place¹⁵².

13 J 175-179 Registres mixtes (militaires prévenus, disciplinaires, condamnés passagers).

- 175 20 juin 1848-29 avril 1850
- 176 29 avril 1850-20 septembre 1852
- 177 20 septembre 1852-8 juin 1854
- 178 8 juin 1854-30 décembre 1857
- 179 21 septembre 1868-31 décembre 1869

13 J 180-181 Civils (arabes et européens) écroués.

- 180 1^{er} janvier 1849-1^{er} janvier 1855
- 181 [1^{re} partie] 30 septembre 1869-5 août 1871

13 J 182-199 Militaires et civils.

- 182 17 juillet 1857-30 décembre 1858
- 183 1^{er} janvier 1859-29 décembre 1859
- 184 1^{er} janvier 1860-31 décembre 1860
- 185 1^{er} janvier 1861-31 décembre 1861
- 186 1^{er} janvier 1862-30 décembre 1862
- 187 1^{er} janvier 1863-31 décembre 1863
- 188 1^{er} janvier 1864-31 décembre 1864
- 189 1^{er} janvier 1865-31 décembre 1865
- 190 1^{er} janvier 1866-31 décembre 1867
- 191 [1^{re} partie] 1^{er} janvier 1866-20 juin 1866¹⁵³
- 192 1^{er} janvier 1868-31 décembre 1869
- 193 1^{er} janvier 1870-23 mai 1871¹⁵⁴
- [181] [2^e partie] 23 mai 1871-14 avril 1872
- 194 14 avril 1872-7 avril 1873
- 195 7 avril 1873-14 octobre 1874
- 196 18 octobre 1874-28 juin 1876
- 197 2 juillet 1876-18 juin 1878
- 198 18 juin 1878-28 août 1880
- 199 28 août 1880-18 janvier 1883

[13 J 191] Indigènes mendiants et vagabonds devant être rapatriés [2^e partie] (24 décembre 1868-1^{er} février 1869).

13 J 200-204 Prévenus et passagers écroués.

- 200 18 janvier 1883-9 mars 1886
- 201 12 mars 1886-25 janvier 1888
- 202 25 janvier 1888-1^{er} août 1889

¹⁵² SHD, DAT, 1 H 390 et 13 J 1766.

¹⁵³ Ce registre reprend les écrous du registre précédent.

¹⁵⁴ Incomplet.

- 203** 1^{er} août 1889-27 novembre 1891
204 27 novembre 1892-28 juin 1892

13 J 205 Condamnés (20 janvier 1884-24 juin 1892)¹⁵⁵.

BÔNE (1844-1912)

En 1840, la prison militaire de Bône n'était, « depuis fort longtemps, qu'une maison employée provisoirement à ce service et qui ne [remplissait] aucune des conditions voulues pour un lieu semblable¹⁵⁶ » ; on y dénombrait alors 60 détenus. Cohabitèrent ensuite dans la casbah de la ville un pénitencier et l'atelier de travaux publics n^o 6. Une décision ministérielle du 25 avril 1901 supprima l'atelier et décida le transfert des condamnés vers « l'établissement pénitentiaire mixte de Tunisie » de Téboursouk, qui se fit le 16 mai 1901. Le pénitencier fut supprimé définitivement le 8 avril 1912¹⁵⁷.

13 J 206-213 Pénitencier militaire : condamnés.

- 206** 21 décembre 1874-8 mars 1879
207 8 mars 1879-29 avril 1883
208 29 avril 1883-9 juillet 1887
209 9 juillet 1886-6 avril 1891
210 6 avril 1891-31 décembre 1893
211 31 décembre 1893-12 mars 1897
212 12 mars 1897-23 mars 1900
213 23 mars 1900-16 mai 1901, puis 8 avril 1912

13 J 214-218 Atelier de travaux publics.

- 214** 19 mars 1844-29 novembre 1856
215 29 novembre 1856-2 mai 1871
216 2 mai 1871-23 février 1883
217 23 février 1883-27 novembre 1892
218 27 octobre 1892-20 juin 1901

BONN (1924-1930)

Prison prévôtale du 33^e corps d'armée, l'établissement de Bonn était lié à la présence de l'armée française du Rhin, et disparut au départ de celle-ci.

13 J 219 Militaires (14 février 1923-14 juin 1923).

13 J 220 Civils (10 mars 1923-15 décembre 1923).

13 J 221 Prévenus (30 mai 1924-21 mai 1930).

¹⁵⁵ Avec reprise d'érou au 17 juillet 1883.

¹⁵⁶ SHD, DAT, 1 H 70-3, rapport sur la prison militaire de Bône, Bône, 5 août 1840.

¹⁵⁷ SHD, DAT, 13 J 1766.

BORDEAUX (1842-1947)

La prison militaire de Bordeaux fut supprimée par décret du 25 octobre 1926, et les prisonniers transférés à la prison civile de la ville au mois de décembre suivant. L'établissement rouvrit ses portes avec la Deuxième Guerre mondiale, et connut une histoire agitée. Avant même sa formation officielle, elle dut se replier le 29 juin 1940 vers le camp de Gurs, puis vers le camp de Billière, près de Pau. Installée provisoirement dans une aile de la maison d'arrêt de Pau le 13 août, elle fut dissoute le 30, les détenus étant transférés en partie vers Lodève et en partie vers Clermont-Ferrand. La prison militaire de Bordeaux fut de nouveau ouverte le 10 octobre 1944, et finalement dissoute le 30 novembre 1947. Les détenus furent accueillis à la prison du Boudet¹⁵⁸.

13 J 222-223 Prévenus, punis disciplinaires et condamnés passagers.

222 3 novembre 1842-29 mars 1852

223 5 avril 1852-20 octobre 1859¹⁵⁹

13 J 224-225 Passagers, prévenus et punis disciplinaires.

224 18 mars 1863-15 avril 1869

225 1^{er} juillet 1872-27 février 1877

13 J 226 Registre mixte (19 mai 1877-31 décembre 1890).

13 J 227-230 Condamnés.

227 8 décembre 1882-9 novembre 1895

228 14 novembre 1895-26 juin 1909¹⁶⁰

229 28 juin 1909-16 janvier 1915

230 16 janvier 1915-1^{er} février 1917

13 J 231-236 Prévenus.

231 26 août 1901-22 novembre 1907

232 11 juillet 1910-24 août 1912

233 10 février 1914-6 décembre 1915

234 6 décembre 1915-9 janvier 1917

235 10 janvier 1917-28 novembre 1917

236 28 novembre 1917-22 octobre 1918

13 J 237 Passagers non condamnés [1^{re} partie] (18 septembre 1901-3 février 1909).

13 J 238 Passagers condamnés.

[237] [2^e partie] 19 septembre 1901-27 août 1907

238 27 août 1907-30 mars 1917

13 J 239 Punis disciplinaires (1^{er} mai 1916-3 septembre 1918).

¹⁵⁸ SHD, DAT, 13 J 244 et 1766.

¹⁵⁹ Incomplet.

¹⁶⁰ Les pages entre le 26 juin 1905 et juin 1909 sont en déficit.

- 13 J 240** Punis disciplinaires et passagers non condamnés (30 août 1918-10 octobre 1922).
- 13 J 241-243** Prévenus et condamnés.
241 22 octobre 1918-6 octobre 1919
242 6 octobre 1919-23 mars 1923
243 26 mars 1923-25 décembre 1926
- 13 J 244** Condamnés et prévenus¹⁶¹.
244 20 juin 1940-29 novembre 1940
- 13 J 245-247** Condamnés et prévenus.
245 12 octobre 1944-26 avril 1945
246 26 avril 1945-16 juin 1946
247 17 juin 1946-11 décembre 1947
- 13 J 248** Passagers (19 juillet 1945-3 décembre 1947).

BOSSUET (1905-1925)

Le village de Bossuet (Algérie, département d'Oran) accueillit en 1905 le pénitencier militaire de la division d'Oran, précédemment installé à Birkadem (1855-1892), Oran (1893-1898) puis Aïn-el-Adjard (1898-1905). Ce pénitencier fut doublé d'un atelier de travaux publics et transformé en établissement mixte en 1916. L'établissement fut supprimé le 31 décembre 1925 — le 4 août 1926 pour l'atelier —, les condamnés étant transférés vers le pénitencier d'Orléansville et la prison militaire d'Oran¹⁶².

- 13 J 249-253** Pénitencier militaire : condamnés à l'emprisonnement.
249 31 juillet 1905-16 décembre 1911
250 16 décembre 1911-25 septembre 1915
251 1^{er} octobre 1915-31 avril 1918
252 31 avril 1918-1^{er} avril 1924
253 1^{er} avril 1924-4 août 1925
- 13 J 254-256** Établissement de travaux publics.
254 19 mai 1916-27 novembre 1917
255 27 novembre 1917-14 décembre 1918
256 14 décembre 1918-24 novembre 1924

BOUGIE (1869-1925)

L'atelier de travaux publics n° 4, à Bougie, fut supprimé le 31 décembre 1925, et les condamnés transférés vers le pénitencier d'Orléansville¹⁶³.

¹⁶¹ Ce registre fait état de l'entrée le 20 juin 1940 de détenus condamnés à morts déposés par le commandant de la prison militaire de Paris se repliant sur le camp de Gurs.

¹⁶² SHD, DAT, 13 J 1766, 8 N 175-5.

¹⁶³ SHD, DAT, 13 J 1766, 8 N 175-5.

- 13 J 257-269** Registres.
- 257** 9 mai 1869-31 mai 1875
 - 258** 21 juin 1875-16 janvier 1887
 - 259** 31 janvier 1887-21 avril 1896
 - 260** 26 mai 1896-26 mars 1908
 - 261** 26 mars 1908-12 janvier 1915
 - 262** 12 janvier 1915-6 février 1916
 - 263** 12 février 1916-7 mai 1916
 - 264** 7 mai 1916-31 août 1917
 - 265** 31 août 1917-16 octobre 1917
 - 266** 16 octobre 1917-11 juillet 1918
 - 267** 16 juillet 1918-23 mars 1920
 - 268** 2 avril 1920-22 janvier 1922
 - 269** 11 février 1922-30 décembre 1924

BOU-LADJERAF (1918-1919)

À Bou-Ladjeraf se trouvait l'Établissement pénitentiaire mixte du Maroc ainsi qu'un atelier de travaux publics. L'établissement fut théoriquement supprimé le 19 avril 1919, mais les registres d'entrée sont restés ouverts jusqu'au 31 décembre 1920¹⁶⁴.

- 13 J 270-271** Registres.
- 270** 4 mai 1918-19 avril 1919
 - 271** 19 avril 1919-31 décembre 1920

BOURGES (1873-1924)

La prison militaire de Bourges fut supprimée le 1^{er} mai 1924¹⁶⁵.

- 13 J 272** Registre mixte (1^{er} avril 1873-20 février 1875).
- 13 J 273-275** Condamnés.
- 273** 1^{er} avril 1873-5 mai 1892¹⁶⁶
 - 274** 3 mars 1898-7 avril 1916
 - 275** 4 avril 1914-31 juillet 1918
- 13 J 276** Prévenus, passagers et punis disciplinaires (22 février 1875-30 juin 1879).
- 13 J 277** Prévenus, passagers et punis disciplinaires.
- 277** Prévenus et passagers : 20 octobre 1893-30 août 1902
 - Punis disciplinaires : 13 février 1903-26 janvier 1917
- 13 J 278-279** Passagers condamnés et non condamnés.
- 278** [1^{re} partie] 8 novembre 1901-23 décembre 1913

¹⁶⁴ SHD, DAT, 13 J 271 et 1766.

¹⁶⁵ SHD, DAT, 13 J 277, 6 N 468-2, 9 N 271.

¹⁶⁶ Une mention sur ce registre (qui s'ouvre par une reprise d'écrou au 24 mars 1873) indique qu'il a été retranscrit sur le registre des condamnés de la prison militaire de Dijon (voir plus bas, 13 J 463, p. 233).

- [2^e partie] 8 novembre 1901-8 septembre 1912
- 279** [1^{re} partie] 9 septembre 1912-4 mai 1918
- [2^e partie] 10 janvier 1914-30 octobre 1915
- [277]** 2 mai 1918-29 mars 1924

13 J 280-283 Prévenus.

- 280** 1^{er} septembre 1902-16 novembre 1911
- 281** 16 février 1912-2 juillet 1915
- 282** 16 juin 1915-16 octobre 1916
- 283** 15 octobre 1916-30 octobre 1917

LA BRICHE (FORT DE) (1874-1880)

Le registre 13 J 285 atteste la fermeture probable de la prison militaire du fort de La Briche à l'automne 1883, par transfert des condamnés vers la prison militaire de Rouen.

13 J 284-285 Militaires condamnés.

- 284** 1^{er} janvier 1874-10 janvier 1880
- 285** 10 janvier 1880-23 juin 1883

13 J 286 Registre de moralité (1^{er} avril 1875-19 juin 1883).

CASABLANCA (1908-1959)

L'établissement fut supprimé le 15 janvier 1952, et les détenus transférés à la prison civile de Casablanca. Un établissement pénitentiaire fut de nouveau actif à Casablanca à partir de 1956, et dissous le 26 octobre 1959¹⁶⁷.

13 J 287-290 Établissement privatif de liberté du corps de débarquement de Casablanca.

- 287** 16 mai 1908-4 février 1909
- 288** 4 février 1909-3 mai 1910
- 289** 10 mai 1910-26 août 1911
- 290** [1^{re} partie] 26 août 1911-9 septembre 1912
- [2^e partie] 28 août 1911-23 avril 1913

13 J 291-309 Établissement privatif de liberté des troupes d'occupation du Maroc occidental.

- 291** 25 avril 1913-16 mai 1913
- 292** 16 mai 1908 au 3 novembre 1913¹⁶⁸
- 293** 3 novembre 1913-8 septembre 1914
- 294** 8 septembre 1914-26 juin 1915
- 295** 26 juin 1915-15 mars 1918
- 296** 14 mars 1918-24 juillet 1918
- 297** 25 juillet 1918-1 juillet 1920
- 298** 1^{er} juillet 1920-16 octobre 1920
- 299** 18 octobre 1920-6 janvier 1921
- 300** 6 janvier 1921-7 septembre 1921

¹⁶⁷ SHD, DAT, 13 J 1766.

¹⁶⁸ Répertoire des écroués.

- 301** 7 septembre 1921-2 février 1922
- 302** 2 février 1922-7 juin 1922
- 303** 7 juin 1922-4 décembre 1922
- 304** 5 décembre 1922-17 avril 1923
- 305** 18 avril 1923-4 septembre 1923
- 306** 5 septembre 1923-1^{er} février 1924
- 307** 1^{er} février 1924-16 avril 1924
- 308** 16 avril 1924-1^{er} août 1924
- 309** 1^{er} août 1924-11 août 1924

13 J 310-320 Prison militaire : prévenus et condamnés.

- 310** 15 août 1924-6 février 1929
- 311** 6 février 1929-17 avril 1933
- 312** 17 avril 1933-7 novembre 1939
- 313** 7 novembre 1939-28 août 1941
- 314** 28 août 1941-6 octobre 1942
- 315** 6 octobre 1942-9 décembre 1943
- 316** 9 décembre 1943-11 septembre 1944
- 317** 11 septembre 1944-11 octobre 1945
- 318** 11 octobre 1945-20 décembre 1947
- 319** 23 décembre 1947-15 septembre 1948
- 320** 15 septembre 1948-9 janvier 1952

13 J 321-322 Prison militaire : passagers et punis disciplinaires.

- 321** 15 août 1924-8 septembre 1948
- 322** 25 novembre 1948-7 janvier 1952

Établissement pénitentiaire.

13 J 323-324 « Registres d'écrou de la justice française »¹⁶⁹.

- 323** 14 mai 1956-28 août 1957
- 324** 28 août 1957-27 octobre 1959

13 J 325 Passagers (19 décembre 1956-13 avril 1959).

CÉRET (1940)

La prison militaire de Céret fut créée le 15 juin 1940, mais dissoute presque aussitôt : les locaux furent remis à l'administration préfectorale dès le 10 octobre 1940¹⁷⁰.

13 J 326 19 juillet 1940¹⁷¹

¹⁶⁹ Ces registres à en-tête du « Protectorat de la République française au Maroc, gouvernement chérifien, direction de services de sécurité publique, administration pénitentiaire » répertorient les entrées des militaires détenus à la prison civile en vertu d'un ordre d'incarcération provisoire du commandement militaire ou en détention préventive en application d'un mandat du juge d'instruction près le tribunal permanent des forces armées de Casablanca.

¹⁷⁰ SHD, DAT, 13 J 1766.

¹⁷¹ Le registre contient un état des observations relatives aux détenus provenant du camp de Saint-Cyprien pendant leur séjour à la prison militaire de Céret, ainsi qu'un registre d'écrou des détenus relevant de la justice belge et provenant du camp de Saint-Cyprien.

CHÂLONS-SUR-MARNE (1867-1922)

La prison militaire de Châlons-sur-Marne ferma ses portes le 1^{er} novembre 1922, et les détenus furent transférés vers la prison militaire de Metz¹⁷².

13 J 327-329 Registres mixtes.

- 327 13 janvier 1867-31 décembre 1874
- 328 1^{er} janvier 1875-9 juin 1881
- 329 10 juin 1881-31 décembre 1888

13 J 330-335 Condamnés.

- 330 1^{er} mars 1888-2 juillet 1896
- 331 2 juillet 1896-23 novembre 1904
- 332 23 novembre 1904-6 octobre 1906
- 333 13 octobre 1906-15 août 1910
- 334 15 août 1910-11 avril 1914
- 335 11 avril 1914-10 mai 1918.

13 J 336-338 Passagers, prévenus et punis disciplinaires.

- 336 1^{er} janvier 1889-10 avril 1894
- 337 10 avril 1894-31 octobre 1899
- 338 2 novembre 1899-30 août 1914

13 J 339-340 Passagers condamnés.

- 339 4 septembre 1901-24 janvier 1906
- 340 21 février 1906-5 avril 1914

13 J 341-345 Prévenus.

- 341 4 septembre 1901-15 juillet 1905
- 342 19 juillet 1905-1^{er} mai 1907
- 343 16 mai 1907-1^{er} juin 1910
- 344 2 juin 1910-3 novembre 1912
- 345 4 novembre 1912-23 janvier 1917

13 J 346 Passagers et punis disciplinaires (30 août 1914-24 septembre 1922).

13 J 347 Condamnés et prévenus (10 mai 1918-22 août 1922).

CHAUMONT (1914-1917)

Prison militaire.

13 J 348-352 Prévenus.

- 348 14 août 1914-29 avril 1915
- 349 1^{er} mai-31 décembre 1915

¹⁷² SHD, DAT, 6 N 468-2.

- 350** 2 janvier-30 août 1916
351 1^{er} septembre 1916-18 juin 1917
352 19 juin-18 août 1917

CHERCHELL (1846-1894)

Prison militaire et siège, depuis 1844, de l'atelier du boulet n° 7, devenu atelier de travaux publics en 1857, l'établissement de Cherchell fut supprimé le 17 janvier 1894, et les détenus transférés à l'atelier d'Orléansville le 1^{er} octobre 1895¹⁷³.

13 J 353-335 Registres.

- 353** 28 octobre 1846-15 août 1860
354 10 août 1860-29 octobre 1873
355 5 novembre 1873-17 janvier 1894

CHOLET (1939-1940)

Prison militaire.

- 13 J 356** 25 octobre 1939-26 juin 1940¹⁷⁴

1939-1940

CLERMONT-FERRAND (1881-1946)

La prison militaire de Clermont-Ferrand fut dissoute le 1^{er} septembre 1924, et les détenus transférés vers la maison d'arrêt de la ville¹⁷⁵. Elle fut recréée le 2 septembre 1939, puis supprimée le 1^{er} octobre 1946. Les détenus furent alors transférés vers les prisons militaires de Lyon et Strasbourg¹⁷⁶.

13 J 357-365 Condamnés.

- 357** 1^{er} mai 1881-7 août 1902
358 13 août 1902-2 août 1911
359 2 août 1911-2 août 1916
360 2 août 1916-2 février 1918¹⁷⁷
361 2 février 1918-6 juin 1918¹⁷⁸
362 6 juin 1918-15 octobre 1918¹⁷⁹
363 15 octobre 1918-21 juin 1919
364 21 juin 1919-26 avril 1922¹⁸⁰
365 28 avril 1922-22 septembre 1924¹⁸¹

¹⁷³ SHD, DAT, 1 H 390, 13 J 271 et 1766.

¹⁷⁴ Registre de dépôt de valeurs des détenus réutilisé comme registre d'écrou.

¹⁷⁵ SHD, DAT, 13 J 374, 8 N 175-3 et 9 N 271.

¹⁷⁶ SHD, DAT, 13 J 385, 1421, 1766. De nombreuses confusions apparaissent dans la tenue des registres de cet établissement.

¹⁷⁷ Ne contient que les prévenus à compter du 25 juillet 1917 (suite du registre 370).

¹⁷⁸ Avec prévenus et passagers condamnés.

¹⁷⁹ Avec prévenus et passagers condamnés.

¹⁸⁰ Avec les prévenus.

13 J 366-367 Prévenus, passagers et punis disciplinaires.

366 2 mai 1881-29 septembre 1886

367 1^{er} octobre 1886-25 septembre 1901

13 J 368-370 Prévenus.

368 8 octobre 1901-16 février 1913

369 18 février 1913-17 décembre 1915

370 17 décembre 1915-24 juillet 1917¹⁸²

[361] 2 février 1918-6 juin 1918¹⁸³

[362] 6 juin 1918-15 octobre 1918¹⁸⁴

[363] 21 juin 1919-26 avril 1922¹⁸⁵

[365] 28 avril 1922-22 septembre 1924¹⁸⁶

13 J 371-374 Passagers non condamnés.

371 [1^{re} partie] 8 octobre 1901-16 février 1910

372 27 février 1915-27 février 1916

373 19 août 1916-11 mars 1919¹⁸⁷

374 12 mars 1919-23 septembre 1924¹⁸⁸

13 J 375-379 Passagers condamnés.

[371] [2^e partie] 29 septembre 1901-28 février 1914

375 10 mars 1914-8 avril 1915

376 [2^e partie] 18 mai 1915-25 octobre 1915

377 25 octobre 1915-27 février 1916

378 1^{er} mars 1916-24 août 1916

379 31 août 1916-27 janvier 1917¹⁸⁹

[361] 2 février 1918-6 juin 1918¹⁹⁰

[362] 6 juin 1918-15 octobre 1918¹⁹¹

[363] 15 octobre 1918-21 juin 1919¹⁹²

[374] 12 mars 1919-23 septembre 1924¹⁹³

[13 J 373-374, 377] Punis disciplinaires.

[377] [1^{re} partie] 25 septembre 1914-18 août 1916

[373] 19 août 1916-11 mars 1919¹⁹⁴

[374] 12 mars 1919-23 septembre 1924¹⁹⁵

¹⁸¹ Avec prévenus et passagers condamnés.

¹⁸² La jonction des prévenus avec le registre suivant est faite sur le registre 13 J 360.

¹⁸³ Avec passagers et condamnés.

¹⁸⁴ Avec les condamnés.

¹⁸⁵ Avec les condamnés.

¹⁸⁶ Avec prévenus et passagers condamnés.

¹⁸⁷ Avec disciplinaires.

¹⁸⁸ Avec passagers condamnés et disciplinaire.

¹⁸⁹ Le registre 13 J 360 continue la chronologie du 13 J 379 en incorporant les passagers condamnés jusqu'au 2 février 1918.

¹⁹⁰ Avec prévenu et condamnés.

¹⁹¹ Avec prévenu et condamnés.

¹⁹² Avec prévenu et condamnés.

¹⁹³ Avec disciplinaires et passagers non condamnés.

¹⁹⁴ Avec passagers non condamnés.

¹⁹⁵ Avec passagers non condamnés.

- 13 J 380-385** Prévenus et condamnés.
- 380** 4 décembre 1939-22 juillet 1940
 - 381** 22 juillet 1940-8 avril 1941
 - 382** 8 avril 1941-29 décembre 1942
 - 383** 29 décembre 1942-7 octobre 1944
 - 384** 7 octobre 1944-11 septembre 1946
 - 385** 9 juillet 1945-16 août 1946¹⁹⁶

COBLENCÉ (1923-1929)

Prison militaire prévôtale du 30^e corps d'armée.

- 13 J 386-388** Prisonniers civils.
- 386** 3 mars 1923-15 mai 1923¹⁹⁷
 - 387** 15 mai 1923-29 janvier 1924
 - 388** 19 février 1922-5 octobre 1929¹⁹⁸

COLLIOURE et PORT-VENDRES (1888-1942)

Transférée de Perpignan à Collioure en 1893¹⁹⁹, la prison de Collioure, au Fort Miradoux, fut supprimée en tant qu'établissement autonome le 1^{er} avril 1900, et devint alors une annexe de la prison militaire de Montpellier (circulaire du 6 mars 1900, reportée au Bulletin officiel du ministère de la guerre). Elle accueillait en outre un atelier de travaux publics, ainsi qu'un « dépôt de détenus » à destination ou en provenance d'Afrique du Nord²⁰⁰. Les mentions portées sur le dernier registre (13 J 405) attestent la fermeture de l'établissement au début de janvier 1920 avec transfert des détenus vers les pénitenciers de l'Île-Madame, de Fort-Gassion et d'Albertville. La prison fut de nouveau ouverte pendant la première partie de la Seconde Guerre mondiale. Un procès verbal signale en outre la formation de la 16^e section d'exclus à Collioure le 9 septembre 1939. En octobre 1942, les détenus furent transférés vers la prison militaire de Mauzac, et la prison dissoute le 30 novembre suivant²⁰¹.

- 13 J 389-390** Dépôt de détenus.
- 389** 3 janvier 1917-29 mars 1917
 - 390** 16 février 1917-17 novembre 1917

- 13 J 391-393** Prison militaire : passagers.
- 391** 8 février 1888-3 janvier 1895
 - 392** 23 septembre 1896-2 septembre 1899
 - 393** 16 juin 1902-17 avril 1909

¹⁹⁶ Ce registre ne contient que sept noms, tous civils.

¹⁹⁷ Contient un exemplaire du règlement du service intérieur de la prison militaire.

¹⁹⁸ Ce registre semble provenir d'un établissement ou d'une section différente des deux précédents ; il concerne à la fois Wiesbaden et Coblenche.

¹⁹⁹ SHD, DAT, Arch. rapatriées de Russie, direction du contrôle, rapport sur le service de la justice militaire entre 1883 et 1897, non coté.

²⁰⁰ SHD, DAT, 8 N 175-6, rapport sur le « dépôt de détenus militaires » de Collioure, 1917. En 1923, on y trouvait un « petit dépôt d'exclus », qui fonctionnait en parallèle avec celui de Mers-el-Kebir (*ibid.*).

²⁰¹ SHD, DAT, 13 J 398 et 1766.

13 J 394 Prison militaire : passagers et condamnés (2 septembre 1899-13 juin 1902)²⁰².

13 J 395-398 Prison militaire : condamnés.

395 17 mai 1917-21 septembre 1917

396 2 juin 1918-19 octobre 1918

397 30 mai 1919-27 décembre 1919

398 8 mai 1940-24 octobre 1942

13 J 399-405 Atelier de travaux publics.

399 5 décembre 1916-16 décembre 1916

400 29 mars 1917-8 juin 1917

401 8 juin 1917-22 novembre 1917

402 22 novembre 1917-25 mars 1918

403 25 mars 1918-4 septembre 1918

404 4 septembre 1918-7 avril 1919

405 7 avril 1919-27 novembre 1919

COLOMB-BECHAR (1958-1963)

Prison militaire prévôtale.

13 J 406-407 Registres.

406 10 août 1958-22 mars 1963

407 6 décembre 1960-22 février 1962²⁰³

CONSTANTINE (1848-1950)

En 1846, il n'existait à Constantine qu'une prison militaire provisoire, établie dans deux voûtes de la caserne des anciennes citernes romaines, auxquelles avaient été annexées deux maisons de la ville en mauvais état ; en 1853, le bureau de la justice militaire demandait encore une construction neuve. La prison militaire fut dissoute le 1^{er} août 1950, en vertu du décret du 7 juillet précédent, avec les autres prisons militaires d'Afrique du Nord²⁰⁴.

13 J 408-416 Registres mixtes.

408 1^{er} janvier 1848-6 juillet 1851

409 24 septembre 1851-30 juin 1857

410 4 juillet 1857-7 août 1862

411 7 août 1862-31 mars 1866

412 1^{er} avril 1866-24 avril 1868

413 24 avril 1868-1^{er} juin 1871

414 1^{er} juin 1871-16 août 1874

415 18 août 1874-31 mars 1878

416 2 avril 1878-1^{er} janvier 1882

²⁰² Registre en trois parties distinctes (passagers condamnés, passagers non condamnés et condamnés).

²⁰³ Ce registre ne contient pas les dates d'entrées des détenus.

²⁰⁴ SHD, DAT, 1 H 390, 13 J 1766 et 8 N 175-3.

- 13 J 417-419** Punis disciplinaires.
- 417** 2 avril 1847-29 octobre 1853
 - 418** 29 novembre 1853-29 septembre 1857
 - 419** 1^{er} octobre 1857-9 septembre 1881
- 13 J 420-424** Prévenus, passagers et punis disciplinaires.
- 420** 18 juin 1881-14 octobre 1885
 - 421** 14 octobre 1885-2 octobre 1891
 - 422** 3 octobre 1891-11 février 1896
 - 423** 11 février 1896-22 août 1899
 - 424** [1^{re} partie] 22 août 1899-21 septembre 1901²⁰⁵
- 13 J 425-428** Condamnés.
- 425** 4 février 1883-10 septembre 1899
 - 426** 6 septembre 1899-18 juillet 1913
 - 427** 24 juillet 1913-29 novembre 1915
 - 428** 29 novembre 1915-3 février 1917
- 13 J 429-439** Passagers.
- 429** [1^{re} partie] 1^{er} octobre 1901-5 octobre 1906²⁰⁶
[2^e partie] 28 septembre 1901-6 octobre 1906²⁰⁷
 - 430** 3 mai 1909-12 juillet 1915²⁰⁸
 - 431** 7 mai 1910-20 mai 1913²⁰⁹
 - 432** 19 mai 1913-11 mars 1916²¹⁰
 - 433** 28 juillet 1915-12 février 1917²¹¹
 - 434** 11 mars 1916-29 janvier 1917²¹²
 - 435** 17 novembre 1917-18 septembre 1918²¹³
 - 436** 21 septembre 1918-25 avril 1919²¹⁴
 - 437** 26 avril 1919-11 avril 1921²¹⁵
 - 438** 11 avril 1921-3 mai 1924²¹⁶
 - 439** 3 mai 1924-1^{er} septembre 1950
- 13 J 440-444** Prévenus.
- 440** 26 septembre 1901-31 juillet 1906
 - 441** 9 août 1906-28 mars 1911
 - 442** 6 avril 1911-26 décembre 1914
 - 443** 26 décembre 1914-24 décembre 1915
 - 444** 24 décembre 1915-6 mars 1917

²⁰⁵ Dans ce registre, la mention de militaires en prévention est équivoque : les inscriptions qui courent jusqu'au 1^{er} février 1917 pour cette catégorie montrent qu'il s'agit de punis disciplinaires en prévention qui basculent sur les registres des prévenus par la suite.

²⁰⁶ Passagers condamnés.

²⁰⁷ Passagers non condamnés ; pour la continuité de la chronologie, voir 13 J 445.

²⁰⁸ Ne contient que des passagers non condamnés à compter de mai 1910.

²⁰⁹ Passagers non condamnés.

²¹⁰ Passagers non condamnés.

²¹¹ Passagers non condamnés.

²¹² Passagers non condamnés.

²¹³ Avec disciplinaires.

²¹⁴ Avec disciplinaires.

²¹⁵ Avec disciplinaires.

²¹⁶ Avec disciplinaires.

13 J 445-446 Punis disciplinaires et passagers non condamnés.

445 10 novembre 1906-4 mai 1909

446 12 février 1917-19 novembre 1917

13 J 447-458 Prévenus et condamnés.

447 6 mars 1917-2 mars 1918

448 2 mars 1918-7 août 1919

449 7 août 1919-21 janvier 1923

450 22 janvier 1923-29 avril 1928

451 29 avril 1928-24 janvier 1935

452 25 janvier 1935-22 février 1940

453 22 février 1940-21 juin 1941

454 23 juin 1941-23 février 1943

455 23 février 1943-25 novembre 1943

456 25 novembre 1943-26 juin 1944

457 26 juin 1944-15 février 1946

458 16 février 1946-23 octobre 1950

DAR BEL HAMRI (1918-1929)

L'établissement de Dar Bel Hamri réunissait un pénitencier, portion centrale de l'établissement pénitentiaire mixte du Maroc, et un atelier de travaux publics. Le pénitencier ferma ses portes en janvier 1925, les condamnés étant transférés à Kenitra et Sidi Ali d'Azemmour, et l'atelier fut supprimé en 1929.

13 J 459 Condamnés à la peine d'emprisonnement (4 mai 1918-2 juin 1925).

13 J 460 Atelier de travaux publics (4 mai 1918-16 septembre 1929).

DIJON (1856-1898)

Seuls trois registres sont conservés pour la prison militaire de Dijon, et les dates se chevauchent pour deux d'entre eux. On constate par ailleurs une confusion avec les registres de la prison militaire de Bourges (13 J 463, p. 233 et suivantes).

13 J 461-462 Registres mixtes.

461 1^{er} février 1856-21 août 1866

462 22 août 1866-29 décembre 1873

13 J 463 Condamnés (7 juillet 1863-27 janvier 1898).

DOUÉRA (1845-1936)

Créé en 1855 en vue d'accueillir, sous la dénomination d'« Établissement central des fers », tous les condamnés, militaires ou marins, à la peine des fers, Douéra accueillit en réalité le pénitencier d'Alger, qui dut céder ses locaux au pénitencier de Saint-Germain-en-Laye

supprimé. Le 1^{er} août 1899, le pénitencier de Douéra accueillit les détenus du pénitencier militaire de Coléah, supprimé par décret du 3 juillet précédent (voir plus haut, 13 J 124-132). L'atelier de travaux publics qui doublait l'établissement depuis 1916 ferma ses portes le 1^{er} février 1922, et l'établissement lui-même fut supprimé le 1^{er} janvier 1924, avec transfert des détenus à Orléansville (voir plus bas, 13 J 986-997)²¹⁷.

13 J 464-477 Condamnés subissant la peine d'emprisonnement.

- 464** 8 juin 1845-2 novembre 1849
- 465** 1^{er} avril 1850-19 avril 1855
- 466** 26 avril 1855-1^{er} septembre 1860
- 467** 1^{er} septembre 1860-19 juin 1869²¹⁸
- 468** 19 juin 1869-11 août 1884
- 469** 11 août 1884-1^{er} juillet 1888
- 470** 1^{er} juillet 1888-27 avril 1891
- 471** 27 avril 1891-6 décembre 1895
- 472** 6 décembre 1895-9 décembre 1903
- 473** 9 décembre 1903-4 janvier 1910
- 474** 4 janvier 1910-1^{er} avril 1915
- 475** 6 avril 1915-5 mars 1919
- 476** 5 mars 1919-7 février 1922
- 477** 7 février 1922-9 juillet 1936²¹⁹

13 J 478-479 Atelier de travaux publics.

- 478** 29 mai 1916-15 juin 1917
- 479** 15 juin 1917-23 août 1921

DÜSSELDORF (1923-1925)

Prison militaire prévôtale liée à l'occupation française de la « Tête de pont » de Düsseldorf et de la Ruhr.

13 J 480 Militaires (2 avril 1924-20 août 1925).

13 J 481 Civils (3 février 1924-27 février 1925).

13 J 482 Civils de la Tête de pont de Düsseldorf (30 août 1923-3 février 1924).

²¹⁷ SHD, DAT, 1 H 390, 13 J 477 et 1766, 8 N 175-5, 3 Y^b 1449 et 1450.

²¹⁸ Lacune entre le 13 octobre 1860 et le 28 mars 1865.

²¹⁹ La couverture indique que ce registre a été tenu successivement à Douéra et, sans doute à partir de la fin de l'année 1923, à Orléansville. La dernière page fait état de l'entrée de 4 passagers entre le 29 juillet 1936 et le 9 décembre 1939.

ÉPINAL (1914-1917)

Ouverte avec la guerre, la prison militaire d'Épinal fut supprimée le 1^{er} novembre 1922²²⁰.

- 13 J 483** Prévenus (27 mai 1914-19 septembre 1922).
13 J 484 Condamnés (27 mai 1914-5 novembre 1916).
13 J 485 Punis disciplinaires. (29 mai 1914-25 septembre 1922).
13 J 486 Passagers (12 juillet-16 janvier 1917).

ESSEN (1923-1924)

Prison militaire prévôtale de la 77^e division d'infanterie (33^e corps d'armée).

- 13 J 487** 5 avril 1923-10 septembre 1924

FÈS (1925-1945)

La prison militaire de Fès fut probablement de nature prévôtale dans un premier temps, et destinée aux troupes d'occupation du Maroc occidental. Un premier procès verbal atteste sa dissolution le 25 septembre 1940. L'établissement ouvrit de nouveau le 1^{er} mai 1942, avant de fermer à nouveau le 15 juillet 1946. Les détenus furent alors transférés vers la prison militaire de Meknès ; une annexe semble avoir subsisté quelque temps²²¹.

- 13 J 488-489** Prison prévôtale : prévenus, condamnés et passagers militaires condamnés.
488 17 août 1925-3 mars 1926
489 16 mars 1926-17 janvier 1929
- 13 J 490** Prison prévôtale : punis disciplinaires et passagers non condamnés (4 octobre 1925-13 juin 1926).
- 13 J 491-493** Prison militaire : prévenus et condamnés.
491 2 avril 1926-2 juin 1933
492 2 juin 1933-19 septembre 1940
493 27 octobre 1945-29 juin 1946
- 13 J 494** Prison militaire : passagers (16 avril 1927-14 septembre 1940).
- 13 J 495-496** Prison militaire : registres mixtes.
495 1^{er} mai 1942-25 octobre 1945
496 24 octobre 1945-9 juillet 1946

²²⁰ SHD, DAT, 6 N 468-2 et 8 N 175-1, rapport sur l'organisation matérielle de la justice militaire dans les places d'Épinal et Chaumont, 25 mars 1917.

²²¹ SHD, DAT, 13 J 1766.

FONTENAY-LE-COMTE (1939-1940)

Seul un registre d'écrou de la prison militaire de Fontenay-le-Comte a été conservé, les autres archives ayant été, semble-t-il, saisies par les autorités allemandes. La prison fut dissoute le 16 septembre 1940, les détenus et le personnel étant transférés en tant que prisonniers de guerre à Luçon puis dirigés vers le camp de prisonnier d'Amboise²²².

13 J 497 22 novembre 1939-30 mai 1940

FOUGÈRES (1865-1881)

Prison militaire.

13 J 498 21 juillet 1865-14 janvier 1881

FRIBOURG-OFFENBOURG (1945-1957)

Créée en 1945, la prison militaire de Fribourg fut dissoute une première fois le 1^{er} juillet 1947 ; les prévenus furent dirigés vers la prison militaire d'Offenbourg, et les condamnés vers celle de Germersheim. La prison fut formée de nouveau le 11 mars 1946, puis définitivement dissoute le 30 juin 1957. La prison prévôtale d'Offenbourg devint prison militaire le 10 mars 1946²²³. Une mention sur le registre 13 J 508 fait état d'une fusion des registres des deux établissements.

13 J 499 Passagers (1^{er} décembre 1945-17 février 1947).

13 J 500-509 Registres.

500 10 octobre 1945-28 octobre 1945
501 29 octobre 1945-31 novembre 1945
502 1^{er} décembre 1945-12 décembre 1946
503 12 décembre 1946-1^{er} juillet 1947
504 12 janvier 1946-27 mai 1946
505 29 mai 1946-15 mars 1947
506 15 mars 1947-21 avril 1948
507 22 avril 1948-3 décembre 1949
508 3 décembre 1949-23 juin 1954
509 25 juin 1954-25 juin 1957

²²² SHD, DAT, 13 J 497 et 1766.

²²³ SHD, DAT, 13 J 1410 et 1766.

GERMERSHEIM (1945-1947)

Le procès verbal de formation indique que l'établissement fut créé le 31 octobre 1945. Il fut probablement dissous en novembre 1947 ; les détenus furent alors transférés vers la prison de Toulouse, la prison militaire de Landau et le centre de détention d'Écrouves.

13 J 510-512 Registres.

- 510 29 octobre 1945-9 avril 1946
- 511 9 avril 1946-19 octobre 1946
- 512 19 octobre 1946-8 novembre 1947

13 J 513 Passagers (29 octobre 1945-8 novembre 1947).

GRENOBLE (1854-1918)

La prison militaire de Grenoble fut supprimée le 1^{er} novembre 1922, et les détenus transférés vers la prison militaire de Lyon²²⁴.

[1 I 115] Punis disciplinaires, prévenus et passagers (12 juillet 1854-1^{er} janvier 1864).

[1 I 113] Registre mixte (12 décembre 1862-19 sept 1873).

13 J 514 Registre mixte (8 janvier 1874-21 septembre 1888).

13 J 515-518 Condamnés.

- 515 16 novembre 1879-8 février 1895²²⁵
- 516 8 février 1895-15 février 1908
- 517 15 février 1908-2 décembre 1912
- 518 2 décembre 1912-14 octobre 1916

13 J 519-524 Prévenus.

- 519 7 septembre 1901-18 octobre 1907
- 520 20 octobre 1907-17 janvier 1911
- 521 19 janvier 1911-5 août 1915
- 522 5 août 1915-19 mai 1916
- 423 19 mai 1916-19 mai 1917
- 524 20 mai 1917-30 janvier 1918

[1 I 114] Punis disciplinaires (1^{er} juillet 1863-1^{er} mai 1874).

13 J 525-527 Passagers condamnés et non condamnés.

- 525 Non-condamnés (29 septembre 1901-16 décembre 1908).
Condamnés (4 novembre 1901-28 février 1911).

²²⁴ SHD, DAT, 6 N 468-2 et 8 N 175-3, rapport du contrôleur général Chareyre sur la prison militaire de Lyon, juillet 1923.

²²⁵ Ce registre reprend les condamnés du 13 J 514.

- 526** Non-condamnés (17 décembre 1908-2 septembre 1911).
 Condamnés (30 mars 1911-26 février 1915).
527 Condamnés (11 septembre 1916-1^{er} décembre 1917).

HANOÏ (1946-1955)

La prison prévôtale de Hanoï ferma ses portes le 31 mars 1955 ; le dernier registre atteste le transfert des détenus vers la prison militaire de Saigon.

13 J 528-550 Registres.

- 528** 1^{er} avril-24 juillet 1946
529 9 décembre 1946-14 juin 1947
530 14 juin 1947-29 janvier 1948
531 29 janvier-24 août 1948
532 27 août 1948-8 mars 1949
533 9 mars-26 octobre 1949
534 26 octobre 1949-11 mars 1950
535 11 mars-30 juin 1950
536 30 juin-30 octobre 1950
537 30 octobre 1950-9 mai 1951
538 12 mai-17 septembre 1951
539 18 septembre 1951-19 janvier 1952
540 21 janvier-15 mai 1952
541 16 mai-2 août 1952
542 2 août-10 octobre 1952
543 10 octobre-27 décembre 1952
544 27 décembre 1952-18 mars 1953
545 18 mars-5 juin 1953
546 5 juin-12 août 1953
547 12 août-16 octobre 1953
548 18 novembre 1953-17 mars 1954
549 17 mars-22 octobre 1954
550 25 octobre 1954-29 mars 1955

ÎLE-MADAME (1918-1920)

Le pénitencier militaire de l'Île-Madame comportait, en outre, un atelier de travaux publics, qui n'a pas laissé d'archives propres²²⁶.

13 J 551-553 Registres.

- 551** 1^{er} juillet 1918-28 juin 1919
552 28 juin 1919-1^{er} janvier 1920
553 1^{er} janvier-28 octobre 1920

²²⁶ SHD, DAT, 13 J 552.

INNSBRÜCK-HALL (1946-1953)

Stationnée à Hall puis à Innsbruck, les prisons militaires d'Autriche étaient constituées de la prison prévôtale de la 4^e division marocaine de montagne (secteur postal 60.492), de la prison prévôtale de la 27^e division d'infanterie alpine (secteur postal 50.178) et de la prison militaire de Hall puis Innsbruck (secteur postal 54.005). Ces prisons ne constituaient qu'un seul établissement qui fonctionna sous la dénomination de prison prévôtale du 13 août 1945 au 5 février 1946, puis sous celle de prison militaire entre le 6 février 1946 et le 16 décembre 1953. À la dissolution de l'établissement, les condamnés français furent transférés vers la prison militaire de Fribourg, les Autrichiens vers un établissement pénitentiaire autrichien, et les prévenus vers la prison prévôtale de Vienne²²⁷.

13 J 554 Passagers (6 février 1946-11 janvier 1952).

13 J 555 Détenus (4 février 1946-16 décembre 1953).

ISSOUDUN (1939-1940)

La prison militaire d'Issoudun fut créée le 10 septembre 1939. Il semble que le personnel et les détenus aient été faits prisonniers le 23 juin 1940, et que l'établissement fut dissous le 25 août suivant.

13 J 556 25 novembre 1939-9 juin 1940

LANDAU (1919-1960)

L'établissement de Landau fut d'abord la prison prévôtale de l'armée du Rhin. Dissoute en 1920, elle rouvrit ses portes en 1945, en tant que prison militaire, jusqu'au 31 décembre 1960, date à laquelle elle fut de nouveau transformée en prison prévôtale²²⁸.

13 J 557 Prisonniers civils (24 décembre 1919-24 février 1920).

13 J 558 Passagers (21 octobre 1945-7 novembre 1948).

13 J 559-564 Condamnés.

559 21 octobre 1945-13 février 1946

560 13 février 1946-29 janvier 1947

561 29 janvier 1947-20 avril 1948

562 23 avril 1948-16 avril 1952

563 18 avril 1952-12 juillet 1958

564 13 juillet 1958-29 décembre 1960

²²⁷ SHD, DAT, 13 J 1422 et 1766.

²²⁸ SHD, DAT, 13 J 1766.

LE MANS (1881-1926)

De la prison militaire du Mans dépendaient, en 1919, un centre de groupement de détenus militaires stationné à Chartres et l'atelier de travaux publics n° 79, installé à Chaillou (Orne) et dissous le 31 décembre de la même année. La prison du Mans fut supprimée par décret du 25 octobre 1926, et les détenus transférés vers la maison d'arrêt de la ville²²⁹. L'ordre interne des registres d'écrou laissés par cet établissement est particulièrement irrégulier.

13 J 565-567 Passagers, prévenus, punis disciplinaires.

- 565** 16 juin 1881-22 juin 1888
- 566** 22 juin 1888-23 octobre 1898
- 567** 23 octobre 1898-21 janvier 1918²³⁰

13 J 56-574 Prévenus.

- 567** 23 octobre 1898-21 janvier 1918²³¹
- 568** 9 septembre 1901-3 novembre 1910
- 569** 3 novembre 1910-26 août 1913
- 570** 12 septembre 1913-19 juin 1915
- 571** 19 juin 1915-21 juin 1916
- 572** 21 juin 1916-14 juin 1918
- 573** 14 juin 1918-26 novembre 1919
- 574** 27 novembre 1919-10 décembre 1926²³²

13 J 575 Passagers condamnés [1^{re} partie] (25 mars 1902-7 juin 1916).

13 J 576-577 Passagers non condamnés.

- 576** 8 novembre 1901-12 septembre 1913
- [575]** [2^e partie] 16 octobre 1913-30 janvier 1917
- [567]** 23 octobre 1898-21 janvier 1918²³³
- 577** 21 janvier 1918-13 novembre 1926²³⁴

13 J 578-583 Condamnés.

- 578** 11 juillet 1881-2 août 1898
- 579** 2 août 1898-18 février 1910
- 580** 20 février 1910-27 novembre 1912
- 581** 29 novembre 1912-19 novembre 1915
- 582** 19 novembre 1915-9 octobre 1917
- 583** Condamnés (10 janvier 1923-6 juin 1924).
Prévenus (24 novembre 1922-13 juin 1924).
Passagers (25 janvier 1922-13 juin 1924).

²²⁹ SHD, DAT, 13 J 574, 584 et 585, 6 N 468-2, 8 N 175-3.

²³⁰ On trouve dans ce registre des punis disciplinaires jusque la date du 21 janvier 1918 ; les entrées des prévenus et des passagers jusque septembre 1901 ; les entrées des passagers de février 1917 jusqu'au 21 janvier 1918.

²³¹ Avec passagers non condamnés et punis disciplinaires

²³² Avec les condamnés.

²³³ Avec prévenus et disciplinaires.

²³⁴ Avec disciplinaires.

[574] 27 novembre 1919-10 décembre 1926²³⁵

13 J 584 Atelier de travaux publics de Chailloue (1^{er} juillet-28 novembre 1919)²³⁶.

13 J 585 Centre de groupement des détenus militaires de Chartres (8 mai 1918-28 octobre 1919).

LIAS (1918-1920)

L'établissement de Lias, au Maroc, qui comprenant un pénitencier et un atelier de travaux publics, ferma ses portes le 14 décembre 1920.

13 J 586 3 juin 1918-14 décembre 1920

LILLE (1914-1924)

Installée dans la citadelle, la prison militaire de Lille fut évacuée en hâte le 26 août 1914, laissant sur place toutes ses archives et sa comptabilité. Transférée successivement à Rouen (août 1914), Limoges (septembre 1914) puis Boulogne (octobre 1914), elle fut installée à Amiens au début de l'année 1918, quitta la ville de nouveau pour Boulogne au printemps, à la suite de l'avance allemande vers Abbeville, et ne rouvrit à Lille qu'en décembre 1918. Les ateliers de travaux publics n^{os} 73, 74 et 80 étaient rattachés à la prison en 1919. L'établissement fut supprimé le 16 juin 1924, et les détenus transférés vers la maison d'arrêt de Lille²³⁷.

13 J 587-588 Prévenus.

587 5 septembre 1914-19 septembre 1915

588 22 septembre 1915-28 janvier 1917

[13 J 589] Ateliers de travaux publics n^{os} 73, 74 et 80 [2^e partie] (1^{er} juillet 1919-21 décembre 1919).

13 J 589-590 Condamnés.

589 [1^{re} partie] 15 octobre 1915-9 avril 1917

590 1^{er} avril 1917-18 octobre 1918²³⁸

13 J 591 Passagers non condamnés (24 septembre 1915-21 mars 1917).

13 J 592 Passagers et punis disciplinaires (21 septembre 1915-7 juin 1924).

13 J 593-596 Condamnés et prévenus.

[590] 30 janvier 1917-18 octobre 1918²³⁹

593 18 octobre 1918-28 juillet 1919

²³⁵ Ce registre et le registre 13 J 583 se chevauchent sans explication.

²³⁶ À signaler, le procès verbal de dissolution de cet atelier, daté du 23 décembre 1919.

²³⁷ SHD, DAT, 13 J 589 et 596, 6 N 468-2, 8 N 175-3.

²³⁸ Les condamnés sont comptés avec les prévenus à partir d'avril 1917.

²³⁹ Les condamnés sont inscrits à partir d'avril 1917.

- 594** 28 juillet 1919-3 février 1920
- 595** 3 février 1920-3 février 1923
- 596** 5 février 1923-12 juin 1924

LIMOGES (1850-1917)

La prison militaire de Limoges fut supprimée le 1^{er} août 1923²⁴⁰.

13 J 597 Prévenus et passagers (1^{er} novembre 1850-25 mars 1857).

13 J 598-599 Condamnés.

598 20 juillet 1881-3 septembre 1910

599 29 décembre 1910-16 octobre 1915

13 J 600 Punis disciplinaires (2 septembre 1911-15 avril 1916).

13 J 601-604 Prévenus.

601 3 septembre 1901-31 octobre 1914

602 31 octobre 1914-18 octobre 1915

603 18 octobre 1915-20 octobre 1916

604 20 octobre 1916-5 septembre 1917

LODÈVE (1940-1942)

La prison militaire de Lodève ferma ses portes le 1^{er} décembre 1942, les détenus ayant été transférés vers la prison militaire de Mauzac (Dordogne) le 18 novembre précédent²⁴¹.

13 J 605-606 Registres.

605 1^{er} avril 1940-8 août 1942

606 17 août 1942-10 novembre 1942

LYON (1842-1947)

Les registres attestent l'existence de trois établissements pénitentiaires à Lyon au XIX^e siècle : un pénitencier militaire, qui fonctionna à partir de 1842 et fut transféré à Avignon le 8 août 1860²⁴², la prison des Recluses, et la prison du Fort de Sainte-Foy, qui fut réunie à celle des Recluses en 1895. La prison militaire, désormais unique, et reconstruite en 1921, fut supprimée par décret du 25 octobre 1926. Elle rouvrit ses portes le 18 novembre 1939, à la suite de la mobilisation, puis se replia brièvement sur Aix-en-Provence avant de revenir à Lyon le 12 juillet 1940²⁴³.

La prison militaire de Lyon fut finalement dissoute le 1^{er} mars 1943, les détenus étant transférés vers la maison d'arrêt de Lyon et les prisons militaires de Vancia et Nontron²⁴⁴.

²⁴⁰ SHD, DAT, 6 N 468-2.

²⁴¹ SHD, DAT, 13 J 1766.

²⁴² SHD, DAT, 3 Y^b 1448.

²⁴³ SHD, DAT, 13 J 1426 et 1522, 6 N 468-2, 8 N 175-3.

²⁴⁴ SHD, DAT, 13 J 1766.

*Les locaux furent alors occupés comme prison par les autorités allemandes d'occupation jusqu'au 2 septembre 1944, puis par la maison d'arrêt de Lyon du 3 septembre 1944 au 22 novembre 1944*²⁴⁵.

*Le 18 novembre 1944, la prison militaire de Vancia (voir plus bas, 13 J 1395-1397) devint prison militaire de Lyon, où elle fut transférée*²⁴⁶. *L'établissement fut finalement dissous le 30 novembre 1947, et les détenus écroués à la prison civile.*

Pénitencier militaire.

13 J 607-608 Condamnés.

- 607** 1^{er} juillet 1842-11 juin 1847
- 608** 23 juillet 1848-17 mai 1862²⁴⁷

Prison militaire du fort de Sainte-Foy.

13 J 609-611 Condamnés.

- 609** 11 mai 1860-10 juin 1863²⁴⁸
- 610** 5 juillet 1865-28 avril 1881
- 611** 28 avril 1881-27 août 1895²⁴⁹

Prison militaire.

13 J 612-619 Registres mixtes.

- 612** 1^{er} janvier 1838-31 décembre 1840
- 613** 22 janvier 1851-24 septembre 1855
- 614** 14 février 1857-16 novembre 1858
- 615** [1^{re} partie] 16 novembre 1858-31 décembre 1860
- 616** 1^{er} janvier 1860-10 août 1861
- 617** 11 août 1861-29 août 1862
- 618** 29 août 1862-21 décembre 1863
- 619** 21 décembre 1863-3 septembre 1865
- [615]** [2^e partie] 3 septembre 1865-7 décembre 1865

13 J 620-635 Prévenus, passagers, punis disciplinaires.

- 620** 1^{er} août 1866-7 avril 1867
- 621** 23 juillet 1869-16 septembre 1870
- 622** 16 septembre 1870-28 mai 1871
- 623** 28 mai 1871-27 février 1872
- 624** 27 février 1872-30 septembre 1873
- 625** 26 octobre 1873-26 décembre 1875
- 626** 26 décembre 1875-13 juillet 1877
- 627** 13 juillet 1877-7 novembre 1878
- 628** 9 novembre 1878-10 mai 1880
- 629** 11 mai 1880-26 octobre 1881

²⁴⁵ SHD, DAT, 13 J 1766.

²⁴⁶ SHD, DAT, 13 J 1522.

²⁴⁷ Probablement continué en l'état après le transfert sur Avignon en août 1860.

²⁴⁸ Avec disciplinaires.

²⁴⁹ Ce registre atteste la suppression de la prison militaire de Sainte-Foy et indique le transfert des détenus à la prison militaire des Recluses le 1^{er} octobre 1895.

- 630** 27 octobre 1881-11 mars 1883
- 631** 12 avril 1883-21 août 1887
- 632** 22 août 1887-9 septembre 1890
- 633** 13 septembre 1890-23 avril 1892
- 634** 23 avril 1892-1^{er} mars 1896
- 635** [1^{re} partie] 1^{er} mars 1896-9 avril 1901²⁵⁰

13 J 636-639 Condamnés.

- 636** 1^{er} juillet 1873-25 juillet 1887
- 637** 12 août 1887-17 janvier 1906
- 638** 17 octobre 1914-2 mars 1916
- 639** 2 mars 1916-22 février 1918

13 J 640-649 Passagers non condamnés.

- 640** [1^{re} partie] 7 septembre 1901-28 novembre 1905
- 641** 28 novembre 1905-9 février 1916
- [635]** [2^e partie] 9 février 1916-27 juin 1916
- 642** 4 décembre 1916-30 avril 1917
- 643** 30 avril 1917-31 juillet 1917
- 644** 31 juillet 1907-17 octobre 1917
- 645** 1^{er} février 1918-26 mai 1918
- 646** 26 mai 1918-1^e septembre 1918
- 647** 1^{er} septembre 1918-4 janvier 1919
- 648** 11 juin 1919-11 décembre 1919
- 649** 16 décembre 1919-15 décembre 1922

13 J 650-656 Passagers condamnés.

- [640]** [2^e partie] 17 septembre 1901-29 octobre 1907
- 650** 29 octobre 1907-23 mars 1915
- 651** 26 mars 1915-22 avril 1916
- 652** 19 mai 1916-31 mai 1917
- 653** 31 mai 1917-13 septembre 1917
- 654** 14 décembre 1917-5 janvier 1918
- 655** 4 juillet 1918-20 novembre 1918
- 656** 20 novembre 1918-14 août 1920

13 J 657-665 Prévenus.

- 657** 25 septembre 1901-28 octobre 1910
- 658** 28 novembre 1910-11 septembre 1914
- 659** 12 septembre 1914-5 juillet 1915
- 660** 5 juillet 1915-28 juillet 1916
- 661** 11 septembre 1916-18 juin 1917
- 662** 21 juin 1917-25 janvier 1918
- 663** 30 août 1918-23 mai 1919
- 664** 23 mai 1919-15 décembre 1922
- 665** 21 janvier 1922-9 novembre 1925

13 J 666 Passagers (2 janvier 1940-23 janvier 1943).

²⁵⁰ À signaler, quelques feuilles volantes indiquant 24 entrées entre octobre 1901 et le 2 août 1919.

13 J 667-675 Détenus.

- 667** 25 novembre 1939-22 mars 1940
- 668** 22 mars-28 août 1940
- 669** 28 août 1940-11 mars 1941
- 670** 13 mars-9 septembre 1941
- 671** 9 septembre 1941-20 novembre 1942
- 672** 22 novembre 1942-12 février 1943²⁵¹
- 673** 12 janvier-31 octobre 1945
- 674** 31 octobre 1945-25 septembre 1947
- 675** 26 septembre-5 décembre 1947

MARSEILLE (1855-1947)

Située dans un premier temps sur le site du fort Saint-Nicolas, la prison militaire de Marseille fut transférée à Vancia près de Lyon en décembre 1942, puis dissoute. Reconstituée le 25 septembre 1944 et installée provisoirement dans une partie des prisons civiles situées aux Baumettes, elle fut finalement dissoute le 30 novembre 1947²⁵².

13 J 676-688 Registres mixtes.

- 676** 15 juillet 1855-29 février 1856
- 677** 5 janvier 1858-26 septembre 1859
- 678** 26 septembre 1859-20 février 1861
- 679** 20 février 1861-2 juillet 1862
- 680** 26 novembre 1863-17 février 1865
- 681** 17 février 1865-3 juin 1866
- 682** 3 juin 1866-31 décembre 1867
- 683** 1^{er} janvier 1868-5 septembre 1869
- 684** 20 février-12 octobre 1871
- 685** 12 octobre 1871-20 février 1872
- 686** 20 février-14 juin 1872
- 687** 15 juin 1872-24 avril 1873
- 688** 26 avril 1873-31 juillet 1874

13 J 689-698 Condamnés.

- 689** 28 septembre 1872-12 juillet 1884²⁵³
- 690** 22 juillet 1884-9 janvier 1896
- 691** 9 janvier 1896-13 septembre 1903
- 692** 13 septembre 1903-2 octobre 1906
- 693** 2 octobre 1906-19 janvier 1909
- 694** 20 janvier 1909-26 février 1911
- 695** 1^{er} mars 1911-9 octobre 1914
- 696** 10 octobre 1914-30 septembre 1915
- 697** 30 septembre 1915-7 août 1916
- 698** 7 août 1916-29 septembre 1917

²⁵¹ Voir plus bas les registres du Fort de Vancia (13 J 1395-1397) qui reprennent en partie, entre 1943 et 1945, la chronologie lacunaire de la prison militaire de Lyon.

²⁵² SHD, DAT, 13 J 1529, 8 N 175-3 et 175-4.

²⁵³ Avec reprise des écrous du registre 13 J 688.

- 13 J 699-708** Passagers et prévenus.
- 699** 1^{er} août 1874-5 juillet 1875
 - 700** 6 juillet 1875-16 décembre 1876
 - 701** 16 décembre 1876-18 décembre 1878
 - 702** 27 novembre 1881-8 décembre 1883
 - 703** 8 décembre 1883-2 février 1887
 - 704** 3 février 1887-29 novembre 1890
 - 705** 3 décembre 1890-5 décembre 1894
 - 706** 5 décembre 1894-18 novembre 1897
 - 707** 18 novembre 1897-18 avril 1901
 - 708** 18 avril 1901-2 juillet 1902²⁵⁴

- 13 J 709-718** Prévenus.
- 709** 2 septembre 1901-2 août 1904
 - 710** 2 août 1904-28 août 1906
 - 711** 30 août 1906-18 juin 1908
 - 712** 18 juin 1908-25 octobre 1909
 - 713** 27 octobre 1909-11 avril 1911
 - 714** 2 mai 1911-13 février 1913
 - 715** 18 février 1913-16 novembre 1914
 - 716** 16 novembre 1914-3 août 1915
 - 717** 3 août 1915-10 février 1916
 - 718** 10 février 1916-7 mars 1917

- 13 J 719-733** Passagers non condamnés.
- 719** 1^{er} octobre 1901-28 juillet 1903²⁵⁵
 - 720** 30 juillet 1903-17 août 1905
 - 721** 17 août 1905-27 novembre 1907
 - 722** 27 novembre 1907-29 avril 1910
 - 723** 30 avril 1910-22 juin 1912
 - 724** 24 juin 1912-3 août 1915
 - 725** 3 août 1915-20 août 1916
 - 726** 20 août 1916-6 janvier 1917
 - 727** 6 janvier-29 mai 1917
 - 728** 29 mai-6 septembre 1917
 - 729** 6 septembre-3 décembre 1917
 - 730** 3 décembre 1917-24 février 1918
 - 731** 24 février-19 mai 1918
 - 732** 19 mai-22 décembre 1918
 - 733** 22 décembre 1918-31 décembre 1921

- 13 J 734-750** Passagers condamnés.
- [719]** 1^{er} octobre 1901-23 avril 1903²⁵⁶
 - 734** 24 juillet 1903-4 décembre 1906
 - 735** 4 décembre 1906-17 août 1909
 - 736** 17 août 1909-29 avril 1912

²⁵⁴ Les entrées des prévenus sont signalées jusqu'au 31 août 1901.

²⁵⁵ Avec passagers condamnés jusqu'au 23 avril 1903.

²⁵⁶ Avec les non condamnés.

737 30 avril 1912-1^{er} novembre 1914
738 1^{er} novembre 1914-24 mars 1915
739 24 mars 1915-27 juillet 1915
740 27 juillet 1915-10 décembre 1915
741 10 décembre 1915-22 avril 1916
742 22 avril 1916-13 décembre 1916
743 13 décembre 1916-18 juin 1917
744 18 juin 1917-21 juillet 1917
745 21 juillet 1917-5 septembre 1917
746 5 septembre 1917-31 octobre 1917
747 31 octobre 1917-29 mai 1918
748 30 mai 1918-30 novembre 1918
749 30 novembre 1918-1^{er} juillet 1920
750 1^{er} juillet 1920-16 avril 1922

13 J 751-760 Prévenus et condamnés.

751 30 septembre 1917-26 mars 1918
752 26 mars 1918-22 juin 1918
753 22 juin 1918-12 novembre 1918
754 12 novembre 1918-13 mai 1919
755 13 mai 1919-6 décembre 1919
756 6 décembre 1919-19 mars 1921
757 21 mars 1921-28 janvier 1924
758 29 janvier 1924-24 novembre 1928
759 27 novembre 1928-11 septembre 1934
760 12 septembre 1934-28 janvier 1938

13 J 761-763 Passagers.

761 17 avril 1922-10 juillet 1924²⁵⁷
762 11 juillet 1924-16 février 1925
763 16 février 1925-5 mars 1926
[762] 10 mars 1926-9 août 1942

13 J 764-769 Détenus.

764 29 janvier 1938-23 décembre 1939
765 23 décembre 1939-15 juillet 1940
766 15 juillet 1940-12 janvier 1941
767 13 janvier 1941-3 septembre 1941
768 4 septembre 1941-20 novembre 1941
769 20 novembre 1941-29 novembre 1942

13 J 770-772 Prévenus, condamnés et passagers condamnés.

770 29 septembre 1944-27 mars 1945
771 27 mars 1945-26 juillet 1946
772 27 juillet 1946-26 novembre 1947

13 J 773-775 Passagers et autres individus détenus à titre provisoire.

773 26 octobre 1944-10 décembre 1945

²⁵⁷ Avec disciplinaires.

- 774** 15 décembre 1945-6 décembre 1946
775 7 décembre 1946-7 novembre 1947

MAUZAC (1940-1946)
**(Prison militaire de Paris repliée à Mauzac,
 puis prison militaire de Mauzac).**

Les prisons militaires parisiennes furent évacuées à la suite de l'occupation de Paris par les Allemands en juin 1940. Au terme de leur exode, elles se replièrent sur le camp de Gurs (21 juin-novembre 1940), puis sur la ville de Mauzac, en Dordogne, à partir de novembre 1940. Un premier procès verbal de dissolution de l'établissement est daté du 19 mai 1945 ; un second indique la date du 15 mai 1946. La prison militaire de Paris avait été reformée rue du Cherche-Midi le 1^{er} novembre 1944²⁵⁸.

Prison militaire de Paris repliée à Mauzac.

- 13 J 776** Passagers et prévenus.
776 Passagers (1^{er} mai 1940-23 octobre 1940).
 Prévenus (5 avril 1941-18 juillet 1942).
13 J 777 Militaires détenus (5 avril 1941-18 novembre 1942).

Prison militaire de Mauzac.

- 13 J 778-779** Registres mixtes
778 19 novembre 1942-12 janvier 1945
779 12 janvier 1945-10 mai 1945

MAYENCE (1920-1924)

Prison militaire du quartier général de Mayence, liée à la présence en Rhénanie de l'armée française du Rhin.

- 13 J 780-781** Militaires.
780 2 janvier 1920-24 juin 1920
781 24 juin 1920-22 avril 1921
13 J 782-784 Civils.
782 1 janvier 1920-4 août 1920
783 4 août 1920-7 mai 1922
784 8 mai 1922-8 octobre 1924

²⁵⁸ SHD, DAT, 13 J 244, 1420, 1766.

MEKNÈS (1912-1947)

Prison militaire d'abord destinée aux troupes d'occupation du Maroc occidental, l'établissement de Meknès subsista jusqu'au 25 février 1948, date de sa dissolution. Le dernier registre atteste le transfert des prévenus vers la prison militaire de Casablanca le 1^{er} décembre 1947 et des condamnés vers la prison militaire de Port-Lyautey.

13 J 785-789 Militaires.

- 785 28 octobre 1913-22 juillet 1918
- 786 26 juillet 1918-12 novembre 1919
- 787 16 novembre 1919-12 avril 1921
- 788 2 avril 1922-8 janvier 1923
- 789 8 janvier 1923-1^{er} juin 1924

13 J 790-794 Prisonniers civils.

- 790 27 septembre 1912-25 décembre 1914
- 791 2 janvier 1915-30 mai 1917
- 792 12 octobre 1917-20 mars 1920
- 793 20 mars 1920-11 janvier 1922
- 794 6 février 1923-23 mai 1924

13 J 795-798 Passagers.

- 795 12 janvier 1923-15 juillet 1924
- 796 20 juillet 1924-23 novembre 1931
- 797 23 novembre 1931-3 septembre 1941
- 798 4 septembre 1941-23 octobre 1947

13 J 799-810 Prévenus et condamnés.

- 799 12 septembre 1924-2 juillet 1926
- 800 7 juillet 1926-2 octobre 1928
- 801 2 octobre 1928-9 janvier 1931
- 802 9 janvier 1931-2 avril 1933
- 803 6 mai 1933-6 septembre 1937
- 804 17 septembre 1937-20 mai 1940
- 805 20 mai 1940-21 janvier 1941
- 806 21 janvier 1941-15 septembre 1942
- 807 15 septembre 1942-5 février 1944
- 808 5 février 1944-27 mars 1945
- 809 27 mars 1945-17 juillet 1946
- 810 17 juillet 1946-26 novembre 1947

METZ (1922-1948)

Deux registres d'écrou attestent l'existence d'une prison prévôtale, dite du « Quartier général A » et relevant de la prévôté de Metz entre 1918 et 1924. Une prison militaire, par ailleurs, ouvrit à Metz en juillet 1922, dans les anciens locaux de la prison disciplinaire de la garnison allemande. Elle fut supprimée par décret du 25 octobre 1926, et les détenus transférés vers la maison d'arrêt de la ville. La prison fut de nouveau en activité entre mars et novembre 1945, et entre mai 1946 et novembre 1947, avec une annexe au fort de Queuleu (Moselle)²⁵⁹.

Prison dite du « Quartier général A ».

13 J 811 Civils (29 juin 1923-26 juin 1924).

13 J 812 Militaires (12 octobre 1918-22 janvier 1919).

Prison militaire de Metz.

13 J 813 Passagers et punis disciplinaires (19 juillet 1922-16 novembre 1926).

13 J 814-818 Prévenus et condamnés.

814 12 juillet 1922-16 août 1924

815 16 août 1924-30 octobre 1926

816 25 mars 1945-7 juin 1946

817 7 juin 1946-5 juillet 1947

818 7 juillet 1947-3 janvier 1948

MONTPELLIER (1836-1945)

La prison militaire de Montpellier fut supprimée par décret du 25 octobre 1926, mais rouvrit ses portes entre novembre 1939 et le 1^{er} décembre 1942, puis entre 1944 et le 31 décembre 1945²⁶⁰.

13 J 819-821 Registres des passagers.

819 [3^e partie] 24 septembre 1829-21 avril 1831

820 31 mars 1838-31 décembre 1840

[819] [2^e partie] 7 juin 1845-19 janvier 1849²⁶¹

821 29 novembre 1848-4 avril 1856²⁶²

13 J 822-823 Prévenus et condamnés.

[819] [1^{re} partie] 1^{er} janvier 1837-16 août 1838

822 10 février 1846-25 décembre 1850

823 8 mars 1864-21 mars 1867²⁶³

²⁵⁹ SHD, DAT, 13 J 815, 818, 1410 et 1766, 6 N 468-2, 8 N 175-3.

²⁶⁰ SHD, DAT, 13 J 1766, 6 N 468-2, 8 N 175-3.

²⁶¹ Avec disciplinaires.

²⁶² À signaler, la présence des passagers politique du détachement de l'Aveyron (plusieurs entrées le 6 mai 1852) et celle des passagers politiques du détachement de l'Hérault (16 mai-14 juin 1852).

13 J 824-827 Condamnés.

- 824** 21 août 1864-9 septembre 1878
- 825** 11 septembre 1878-22 novembre 1899
- 826** 22 septembre 1899-28 novembre 1914
- 827** 28 novembre 1914-3 juillet 1916

13 J 828-832 Passagers conduits par la gendarmerie et punis disciplinaires.

- 828** 1^{er} septembre 1861-5 juillet 1865
- 829** 24 mars 1867-9 septembre 1870
- 830** 10 septembre 1870-13 décembre 1871
- 831** 4 juillet 1872-21 décembre 1879
- 832** 21 décembre 1879-12 mars 1905

13 J 833-837 Prévenus.

- 833** 6 janvier 1902-11 octobre 1909
- 834** 14 octobre 1909-11 janvier 1916
- 835** 11 janvier 1916-19 décembre 1917
- 836** 19 décembre 1917-19 mars 1920²⁶⁴
- 837** 24 mars 1919-26 octobre 1926²⁶⁵

13 J 838-840 Punis disciplinaires.

- 838** 17 juin 1912-23 mars 1916
- 839** 24 mars 1916-11 février 1919
- 840** 11 février 1919-28 décembre 1925

13 J 841-847 Prévenus condamnés.

- 841** 10 novembre 1939-18 mai 1940
- 842** 18 mai-13 août 1940
- 843** 13 août 1940-10 octobre 1941
- 844** 10 octobre 1941-22 novembre 1942
- 845** 3 novembre 1944-9 février 1945
- 846** 10 février-5 mai 1945
- 847** 5 mai-21 octobre 1945

13 J 848-849 Passagers.

- 848** 8 décembre 1939-21 novembre 1942
- 849** 17 novembre 1944-12 décembre 1945

²⁶³ Avec reprise d'écrou au 26 octobre 1862.

²⁶⁴ Avec les condamnés.

²⁶⁵ Avec les condamnés.

NANTES (1882-1940).

La prison militaire de Nantes fut supprimée le 1^{er} mai 1924, les détenus étant transférés vers la maison d'arrêt du Mans. L'établissement rouvrit ses portes à la mobilisation ; à la fin de juillet 1940, le personnel fut démobilisé, et les détenus furent faits prisonniers par les occupants, qui, comme à Paris et à Lyon, installèrent leur propre prison dans les locaux de la rue des Rochettes²⁶⁶.

13 J 850-851 Passagers, prévenus, punis disciplinaires.

850 1^{er} février 1882-31 décembre 1895

851 15 mai 1915-28 octobre 1916

13 J 852-856 Condamnés.

852 1^{er} février 1882-15 mars 1898

853 25 mars 1898-13 septembre 1910

854 20 septembre 1910-10 octobre 1915

855 10 octobre 1915-24 juillet 1917

856 [1^{re} partie] 24 juillet 1917-19 décembre 1918

13 J 857-862 Prévenus.

857 11 novembre 1901-31 juillet 1907

858 10 août 1907-26 octobre 1911

859 26 octobre 1911-27 janvier 1915

860 8 février 1915-17 décembre 1915

861 17 décembre 1915-28 septembre 1917

862 29 septembre 1917-3 août 1918

[856] [1^{re} partie] 3 août 1918-19 décembre 1918

13 J 863 Passagers condamnés et non condamnés.

863 Condamnés (2 novembre 1907-28 juin 1917).

Non-condamnés (26 mars 1908-16 août 1914).

[856] [2^e partie] 3 septembre 1914-31 janvier 1917

13 J 864 Passagers.

864 30 juin 1912-24 avril 1915

[856] [3^e partie] 6 janvier 1919-26 avril 1924

13 J 865-866 Prévenus et condamnés.

865 19 décembre 1918-25 février 1920

866 1^{er} janvier 1921-27 avril 1924

13 J 867-868 Passagers détenus en vertu d'un ordre d'incarcération ou d'un mandat d'amener.

867 19 septembre 1939-29 janvier 1940

868 29 janvier 1940-19 juin 1940

²⁶⁶ SHD, DAT, 13 J 866 et 1766, 6 N 468-2, 8 N 175-3.

- 13 J 869** Détenus en vertu d'un mandat de dépôt (29 novembre 1939-3 juillet 1940).
- 13 J 870** Prévenus (24 novembre 1939-3 juillet 1940).

NONTRON (1940-1946)

La prison militaire de Nontron fut dissoute le 31 mai 1946, les détenus ayant été transférés vers la prison militaire de Clermont-Ferrand²⁶⁷.

- 13 J 871-872** Registres mixtes.
- 871** 8 août 1940-31 janvier 1943
- 872** 16 février 1943-11 mars 1946

ORAN (1838-1950)

Deux ateliers de travaux publics, n^{os} 3 et 5, un pénitencier et une prison militaires nous ont laissé leurs archives pour la place d'Oran. Réputée « nouvellement construite²⁶⁸ » en 1840, la prison était encore mal organisée, et doublait en partie celle de Mers-el-Kébir ; La Moricière sépara les attributions des deux établissements le 1^{er} octobre 1840²⁶⁹, mais la série des registres ne commence qu'un an plus tard, en septembre 1841. L'atelier n^o 3, dont les registres commencent en 1845 avec reprise d'écrou en 1838, a probablement fermé ses portes le 31 juin 1892, le registre 13 J 876 indiquant le transfert des condamnés à cette date vers les ateliers n^{os} 1, 2, 4 et 5. L'atelier n^o 5, quant à lui, ferma en septembre 1902, et les détenus furent transférés vers Orléansville (voir plus bas, 13 J 987). Le pénitencier militaire de la division d'Oran, précédemment installé à Birkadem, occupa temporairement les locaux de la prison militaire entre 1893 et 1898, avant d'être transféré à Aïn-el-Adjard, puis à Bossuet. La prison militaire fut dissoute le 18 juillet 1950²⁷⁰.

Ateliers de travaux publics.

- 13 J 873-876** Atelier de travaux publics n^o 3.
- 873** 4 mars 1838-16 septembre 1857²⁷¹
- 874** 26 mars 1857-4 février 1871
- 875** 4 février 1871-18 février 1882
- 876** 18 février 1882-30 avril 1892
- 13 J 877-881** Atelier de travaux publics n^o 5.
- 877** 20 octobre 1845-22 mai 1864
- 878** 22 mai 1864-12 décembre 1874
- 879** 17 avril 1875-28 juin 1890
- 880** 28 juin 1890-25 octobre 1901
- 881** 1^{ère} partie 25 octobre 1901-5 septembre 1902

²⁶⁷ SHD, DAT, 13 J 1766.

²⁶⁸ SHD, DAT, 1 H 72-2, rapport sur la prison d'Oran, 5 septembre 1840.

²⁶⁹ SHD, DAT, 1 H 72-2, lettre de La Moricière au gouverneur général, 29 septembre 1840.

²⁷⁰ SHD, DAT, 13 J 1766 et 8 N 175-3.

²⁷¹ Registre ouvert le 1^{er} avril 1845, avec une reprise d'écrou au 4 mars 1838.

Pénitencier militaire.

13 J 882-883 Pénitencier militaire.

- 882** 13 juin 1893-1^{er} octobre 1895
- 883** 29 octobre 1895-3 novembre 1898

Prison militaire.

13 J 884-912 Registres mixtes des prévenus et des passagers.

- 884** 5 septembre 1841-9 décembre 1843
- 885** 9 décembre 1843-23 juillet 1845
- 886** 23 juillet 1845-16 septembre 1847
- 887** 16 septembre 1847-3 juillet 1849
- 888** 9 juillet 1849-6 août 1850
- 889** 7 août 1850-31 décembre 1851
- 890** 1^{er} janvier 1852-11 mars 1854
- 891** 24 mars 1854-12 mars 1857
- 892** 13 mars 1857-26 août 1859
- 893** 26 août 1859-11 juillet 1861
- 894** 11 juillet 1861-2 décembre 1862
- 895** 2 décembre 1862-18 juin 1864
- 896** 18 juin 1864-3 septembre 1865
- 897** 4 septembre 1865-2 avril 1867
- 898** 2 avril 1867-17 octobre 1868
- 899** 18 octobre 1868-14 septembre 1871
- 900** 14 septembre 1872-28 décembre 1873
- 901** 28 décembre 1873-13 janvier 1877
- 902** [1^{re} partie] 14 janvier 1877-12 octobre 1878
- 903** 12 octobre 1878-13 août 1881
- 904** 17 septembre 1881-27 novembre 1884
- 905** 19 février 1885-13 juillet 1887
- 906** 14 juillet 1887-21 mars 1889
- 907** 21 mars 1889-5 septembre 1891
- 908** 5 septembre 1891-4 août 1894
- 909** 4 août 1894-21 septembre 1897
- 910** 13 novembre 1897-15 septembre 1899
- 911** [1^{re} partie] 21 septembre 1899-21 septembre 1901
- 912** 15 juillet 1905-15 novembre 1906

[13 J 911] Punis disciplinaires.

- [911]** [2^e partie] 2 février 1902-22 février 1912

13 J 913-920 Condamnés.

- [902]** [2^e partie] 23 décembre 1872-14 janvier 1877²⁷²
- 913** 10 janvier 1884-3 décembre 1889
- 914** 13 octobre 1904-16 mars 1906
- 915** 20 mars 1906-4 octobre 1907
- 916** 4 octobre 1907-12 janvier 1909

²⁷² Registre ouvert le 1^{er} janvier 1874 avec reprise d'écrou au 23 décembre 1872, qui redevient mixte à compter du 14 janvier 1877.

- 917 5 janvier 1909-4 octobre 1910
- 918 29 septembre 1910-13 avril 1913
- 919 13 avril 1913-4 septembre 1916
- 920 6 septembre 1916-7 janvier 1919

13 J 921-927 Prévenus et condamnés.

- 921 17 septembre 1901-23 juillet 1903²⁷³
- 922 6 mars 1919-29 avril 1921
- 923 29 avril 1921-15 mai 1923
- 924 13 juillet 1923-9 avril 1926
- 925 12 avril 1926-15 avril 1929
- 926 17 avril 1929-27 octobre 1932
- 927 27 octobre 1932-12 juillet 1939²⁷⁴

13 J 928-931 Passagers non condamnés.

- 928 [1^{re} partie] 21 septembre 1901-10 juillet 1904
- 929 10 juillet 1904-5 mars 1909
- 930 7 mars 1909-5 août 1913
- 931 5 août 1913-12 octobre 1917

13 J 932 Passagers condamnés.

- 928 [2^e partie] 24 septembre 1901-9 décembre 1904
- [3^e partie] 30 avril 1911-26 avril 1913
- 932 29 août 1913-24 septembre 1917

13 J 933-940 Prévenus.

- 933 23 juillet 1903-20 juillet 1905
- [912] 15 juillet 1905-15 novembre 1906
- 934 15 novembre 1906-20 janvier 1909
- 935 20 janvier 1909-4 février 1910
- 936 8 février 1910-19 octobre 1911
- 937 19 octobre 1911-26 août 1913
- 938 26 août 1913-13 mai 1915
- 939 13 mai 1915-4 janvier 1916
- 940 27 janvier 1916-19 octobre 1917

13 J 941-944 Passagers.

- 941 7 mars 1918-20 septembre 1919
- 942 20 septembre 1919-1^{er} août 1921
- 943 3 août 1921-10 novembre 1939
- 944 13 novembre 1939-24 septembre 1950

13 J 945-951 Détenus (prévenus, condamnés et punis faisant l'objet d'un ordre d'incarcération).

- 945 12 juillet 1939-7 mars 1941
- 946 7 mars 1941-24 mai 1943
- 947 24 mai 1943-13 juin 1944
- 948 13 juin 1944-13 juillet 1945

²⁷³ La suite de la chronologie des prévenus est dans le registre 13 J 933, celle des condamnés en 13 J 914.

²⁷⁴ La page de garde de ce registre est sur le précédent.

- 949** 13 juillet 1945-5 janvier 1947
- 950** 8 janvier 1947-1^{er} janvier 1948
- 951** 2 janvier 1948-27 septembre 1950

ORLÉANS (1875-1940)

La prison militaire d'Orléans fut supprimée le 16 juin 1924, et ses détenus furent transférés vers la prison civile de la ville. L'établissement rouvrit le 1^{er} février 1940 ; les 14 et 15 juin, personnel et détenus durent évacuer la ville en flammes ; la prison fut finalement dissoute le 5 octobre 1940²⁷⁵. Un centre de groupement des détenus de passage fonctionna parallèlement à la prison entre 1918 et 1919.

Prison militaire.

13 J 952-954 Prévenus et passagers.

- 952** 1^{er} janvier 1882-6 novembre 1884
- 953** 8 novembre 1884-30 décembre 1894
- 954** [1^{re} partie] 16 janvier 1895-25 septembre 1901

[13 J 954] Punis disciplinaires [2^e partie] (7 janvier 1902-31 octobre 1914).

13 J 955-960 Prévenus.

- 955** 26 septembre 1901-13 avril 1903
- 956** 19 avril 1903-25 mai 1905
- 957** 25 mai 1905-20 novembre 1908
- 958** 20 novembre 1908-19 mars 1912
- 959** 19 mars 1912-23 septembre 1915
- 960** 20 septembre 1915-28 février 1917

13 J 961-965 Condamnés.

- 961** 21 décembre 1875-31 décembre 1881
- 962** 1^{er} janvier 1882-14 octobre 1902
- 963** 4 novembre 1902-20 mai 1913
- 964** 30 mai 1913-8 mai 1916
- 965** 8 mai 1916-9 octobre 1917

13 J 966-972 Passagers condamnés.

- 966** 21 octobre 1913-4 juillet 1915
- 967** [2^e partie] 4 juillet-26 juillet 1915
- 968** 26 juillet-5 décembre 1915
- 969** 5 décembre 1915-5 avril 1916
- 970** 5 avril-21 juillet 1916
- 971** 21 juillet-9 novembre 1916
- 972** 9 novembre 1916-25 mars 1917

13 J 973-976 Passagers non condamnés²⁷⁶.

²⁷⁵ SHD, DAT, 13 J 888, 985 et 1766, 6 N 468-2.

²⁷⁶ Les registres 13 J 967 à 976 mêlent parfois punis disciplinaires et passagers non condamnés. Les registres 975 et 976 contiennent aussi les passagers condamnés.

- 967** [1^{re} partie] 2 novembre 1914-10 septembre 1916
- 973** 10 septembre 1916-29 juin 1917
- 974** 29 juin-16 octobre 1917
- 975** 16 octobre 1917-10 mai 1919
- 976** 10 mai 1919-25 mai 1924

13 J 977-979 Prévenus et condamnés.

- 977** 10 octobre 1917-27 novembre 1918
- 978** 27 novembre 1918-20 octobre 1919
- 979** 20 septembre 1919-31 mai 1924

13 J 980 Passagers (21 mai 1940-14 juin 1940)

13 J 981 Prévenus et condamnés (16 mars 1940-3 juin 1940²⁷⁷).

Centre de groupement des détenus de passage.

13 J 982 985 Centre de groupement des détenus de passages.

- 982** 2 janvier 1918-24 juin 1918
- 983** 24 juin 1918-2 décembre 1918
- 984** 3 décembre 1918-17 juin 1919
- 985** 17 juin 1919-24 octobre 1919

ORLÉANSVILLE (1895-1950)

L'atelier de travaux publics d'Orléansville fut créé par décret du 25 août 1895 et formé le 1^{er} octobre suivant, à la suite de la suppression et de la fusion des ateliers de travaux publics n^{os} 1 (ancien atelier du boulet n^o 7, créé à Alger le 4 août 1843 et transféré à Cherchell le 2 juin 1844, devenu Atelier n^o 1 le 28 juillet 1857) et 2 (ancien atelier du boulet n^o 8, créé à Tunis le 13 juin 1849, devenu Atelier n^o 2 le 22 mai 1859, transféré à Birkadem le 27 mai 1864, puis à Ténès le 13 avril 1868). Le 5 août 1902, l'atelier de travaux publics n^o 5, de Mers-el-Kébir (auquel avait été réuni l'Atelier n^o 3, d'Oran, en 1892), fut à son tour intégré à l'Atelier d'Orléansville²⁷⁸. L'Atelier ferma ses portes en décembre 1933.

La prison militaire, quant à elle, fut dissoute à la suite du décret du 7 juillet 1950, et cédée à l'administration pénitentiaire du gouvernement général de l'Algérie²⁷⁹.

13 J 986-987 Atelier de travaux publics (sans numéro)²⁸⁰.

- 986** 1^{er} octobre 1895-17 août 1905
- 987** 17 août 1905-18 novembre 1913

13 J 988-994 Atelier n^o 1.

²⁷⁷ À signaler, un historique de la prison.

²⁷⁸ Un dépôt d'exclus métropolitains fonctionnait à Mers-el-Kébir en 1923 (SHD, DAT, 8 N 175-6) ; transféré à Méchéria avant la Guerre, il devint en 1946 la section d'exclus d'Aïn-Sefra, qui ferma ses portes en 1956 (SHD, DAT, 13 1587).

²⁷⁹ SHD, DAT, 13 J 1766, 8 N 175-5, 3 Y^b 1453.

²⁸⁰ Le registre 13 J 987 est probablement celui de l'ancien atelier n^o 5, transféré à Orléansville le 24 septembre 1902.

- 988** 17 janvier 1894-13 mai 1915
- 989** 13 mai 1915-10 octobre 1915
- 990** 10 octobre 1915-1^{er} septembre 1916
- 991** 1^{er} septembre 1916-24 mai 1917
- 992** 24 mai 1917-27 février 1918
- 993** 27 février 1918-15 janvier 1920
- 994** 15 janvier 1920-23 juin 1931

13 J 995-997 Prison militaire.

- 995** 16 septembre 1936-10 mai 1944
- 996** 17 mai 1944-20 décembre 1947
- 997** 20 décembre 1947-12 juillet 1950

OUJDA (1909-1920)

La dernière entrée mentionnée dans les registres conservés de cet établissement date du 9 mars 1921 ; une autre source signale qu'il ferma ses portes le 15 décembre 1925²⁸¹.

13 J 998-1015 Registres.

- 998** 25 novembre 1909-6 janvier 1911
- 999** 9 janvier 1911-2 janvier 1912
- 1000** 28 juin-28 décembre 1911²⁸²
- 1001** 18 février 1912-30 janvier 1913
- 1002** 31 janvier 1913-12 mars 1914
- 1003** 12 mars-24 avril 1914
- 1004** 24 avril-4 juin 1914
- 1005** 13 août-15 octobre 1914
- 1006** 15 octobre-26 novembre 1914
- 1007** 26 novembre-31 décembre 1914
- 1008** 31 décembre 1914-23 décembre 1915
- 1009** 28 décembre 1915-20 avril 1916
- 1010** 20 avril-15 juillet 1916
- 1011** 15 juillet-14 septembre 1916
- 1012** 14 septembre-28 octobre 1916
- 1013** 2 novembre 1916-1^{er} mars 1917
- 1014** 1^{er} mars-28 juin 1917
- 1015** 28 juin-1^{er} novembre 1917
- 1016** 1^{er} novembre 1917-18 juillet 1918
- 1017** 18 juillet 1918-9 avril 1919
- 1018** 9 avril-6 septembre 1919
- 1019** 6 septembre 1919-9 mars 1921

13 J 1020 Passagers (9 juillet 1917-5 avril 1919).

13 J 1021-1024 Civils.

- 1021** 2 avril 1914-5 mars 1915
- 1022** 6 mai 1915-14 avril 1916

²⁸¹ SHD, DAT, 13 J 1766.

²⁸² Ce registre répète celui qui le précède pour l'année 1911.

1023 4 septembre 1916-10 janvier 1920
1024 2 mai 1912-19 mars 1914²⁸³

13 J 1025 Passagers (6 septembre 1919-5 décembre 1919).

PARIS (1841-1947)

Deux établissements fonctionnaient à Paris sous la Révolution : la prison de l'Abbaye, près de Saint-Germain-des-Prés, datant de l'Ancien Régime, et celle de Montaigu, ouverte en 1792 à l'emplacement de l'ancien collège du même nom. Particulièrement surveillés par le pouvoir — la prison de Paris était la seule citée dans les textes réglementaires de la Révolution et de l'Empire — les deux établissements, complémentaire l'un de l'autre, se transformèrent à partir de la Restauration. Premier pénitencier militaire créé à la suite de l'ordonnance du 3 décembre 1832, mais installé dans des locaux trop vétustes, Montaigu fut transféré en 1836 au château de Saint-Germain-en-Laye, qu'il quitta en 1855 pour l'Algérie, puis démoli. Une « maison de justice » le remplaça à partir de 1841 dans l'hôtel des Conseils de guerre, installés depuis 1800 au 37 de la rue du Cherche-Midi. La prison de l'Abbaye, quant à elle, fut abandonnée à partir de 1848, au profit d'une nouvelle « maison d'arrêt et de correction », construite sur le mode cellulaire au 38 de la rue du Cherche-Midi. En 1907, la démolition de l'hôtel des Conseils de guerre entraîna le regroupement des tribunaux et des deux maisons au 38 de la rue du Cherche-Midi.

Plusieurs annexes complétèrent le dispositif : en août 1848, on ouvrit au Fort de Vanves, de façon provisoire, une prison militaire qui fut maintenue et transformée en pénitencier en 1864. Fermée vers 1870, elle laissa la place au pénitencier de Bicêtre, ouvert en 1872 et qui fonctionna jusqu'en 1907, date du transfert des prisonniers au pénitencier du Fort-Gassion, à Aire-sur-la-Lys. La Commune de Paris avait aussi entraîné la création d'annexes rue Royale, à Vincennes ou à Versailles ; la Première Guerre mondiale provoqua la réouverture de Bicêtre, qui servit entre 1917 et 1920, ainsi que l'utilisation d'une partie des locaux de la prison de la Santé, qui furent aussi utilisés en 1939-1940. Le 10 juin 1940, la prison militaire de Paris dut quitter la capitale devant l'avance ennemie. Environ 2 000 détenus quittèrent le Cherche-Midi et la Santé et furent transférés, au prix d'un long périple, vers le camp de Gurs, puis vers la ville de Mauzac (voir plus haut, 13 J 776-779). Réquisitionnée par l'occupant, la prison du Cherche-Midi fut un lieu d'internement pour de nombreux résistants puis, à la Libération, pour des condamnés allemands. Reformée le 1^{er} novembre 1944, la prison militaire de Paris fut finalement dissoute le 30 novembre 1947, avec les autres prisons militaires de métropole. La « maison des sciences de l'homme » en occupe désormais l'emplacement²⁸⁴.

Dépôt des condamnés civils de la rue Royale.

13 J 1026-1026bis

1026 28 octobre 1870-23 mars 1871
1026bis 22 mars-28 mai 1871²⁸⁵

²⁸³ Pour la région nord des Confins marocain.

²⁸⁴ SHD, DAT, 3 J 5, 8, 22 ; 8 N 175-3. J. Tronel, « La prison du Cherche-Midi (1847-1947) », mémoire en vue du diplôme de l'EHESS, Paris, 2007.

²⁸⁵ Une partie du registre est en déficit.

Maison de justice militaire, à l'hôtel des Conseils de guerre (1841-1907).

13 J 1027-1066 Détenus²⁸⁶.

- 1027** 1^{er} novembre 1841-31 décembre 1842
- 1028** 1^{er} janvier 1843-31 décembre 1844
- 1029** 1^{er} janvier 1845-31 décembre 1846
- 1030** 1^{er} janvier 1847-1^{er} janvier 1849
- 1031** 1849
- 1032** 1850
- 1033** 1851
- 1034** 1852
- 1035** 1853
- 1036** 1854
- 1037** 1855
- 1038** 1856
- 1039** 1857
- 1040** 1^{er} janvier 1858-7 janvier 1959
- 1041** 1^{er} janvier-31 décembre 1859
- 1042** 1860
- 1043** 1861
- 1044** 1862
- 1045** 1863
- 1046** 1^{er} janvier 1864-3 janvier 1866
- 1047** 1^{er} janvier 1866-31 décembre 1867
- 1048** 1868-1869
- 1049** 1870
- 1050** 1^{er} janvier 1871-9 avril 1872
- 1051** 9 avril-25 novembre 1872
- 1052** 25 novembre 1872-10 avril 1874
- 1053** 10 avril 1874-31 décembre 1875
- 1054** 3 janvier 1876-2 mars 1878
- 1055** 23 avril 1880-10 décembre 1881
- 1056** 10 décembre 1881-8 août 1883
- 1057** 8 août 1883-23 mars 1885
- 1058** 23 mars 1885-2 mars 1887
- 1059** 1^{er} juin 1887-18 mai 1889
- 1060** 11 juin 1889-25 juin 1891
- 1061** 25 juin 1891-27 septembre 1893
- 1062** 27 septembre 1893-30 juillet 1895
- 1063** 30 juillet 1895-5 juin 1897
- 1064** 6 juin 1897-12 janvier 1899
- 1065** 12 janvier 1899-28 juillet 1900
- 1066** 28 juillet 1900-8 février 1903

13 J 1067-1069 Condamnés.

- 1067** 1^{er} juillet 1865-14 juin 1874
- 1068** 1^{er} janvier 1874-19 septembre 1888

²⁸⁶ Les registres 13 J 1027 à 1033 font une reprise d'écrou de celui qui les précède.

1069 28 septembre 1888-22 août 1907

13 J 1070-1073 Registres de moralité.

- 1070** 1^{er} janvier 1868-4^e trimestre 1881
- 1071** 1^{er} trimestre 1875-3^e trimestre 1889
- 1072** 1^{er} janvier 1882-1^{er} trimestre 1888
- 1073** 15 janvier 1883-10 juin 1892

13 J 1074-1076 Prévenus.

- 1074** 2 octobre 1901-26 septembre 1904
- 1075** 26 septembre 1904-27 janvier 1907
- 1076** 27 janvier 1907-11 juin 1909

13 J 1077-1079 Passagers.

- 1077** Non-condamnés (30 janvier 1903-5 septembre 1904).
Condamnés (15 octobre 1901-5 novembre 1904).
- 1078** Non-condamnés (7 septembre 1904-10 décembre 1906).
- 1079** 3 avril 1907-29 avril 1908

Maison d'arrêt militaire et de correction (1848-1907).

13 J 1080-1095 Détenus.

- 1080** 2 mai 1848-31 décembre 1848
- 1081** 1^{er} janvier 1849-2 janvier 1851²⁸⁷
- 1082** 1^{er} janvier 1850-12 juin 1851
- 1083** 1851-1852
- 1084** 1853-1855
- 1085** 1856-1857
- 1086** 1858-1859
- 1087** 1860-1861
- 1088** 1^{er} janvier 1862-18 juillet 1864
- 1089** 19 juillet 1864-1 janvier 1868
- 1090** 1868-1870
- 1091** 1871
- 1092** 1^{er} janvier 1872-31 octobre 1873
- 1093** 1 novembre 1873-8 novembre 1877
- 1094** 11 octobre 1877-7 août 1882
- 1095** 7 août 1882-12 février 1907

13 J 1096-1100 Condamnés.

- 1096** 18 mai 1862-12 octobre 1872
- 1097** 12 octobre 1872-3 juillet 1880
- 1098** 3 juillet 1880-4 septembre 1893
- 1099** 4 septembre 1893-8 septembre 1904
- 1100** 8 septembre 1904-27 septembre 1910

13 J 1101-1105 Registres de moralité.

²⁸⁷ Reprise d'écrou du 13 J 1082.

- 1101** 26 février 1852-4^e trimestre 1857
- 1102** 1^{er} janvier 1857-1^{er} trimestre 1865
- 1103** 23 septembre 1863-2^e trimestre 1869
- 1104** 1^{er} mai 1868-4^e trimestre 1875
- 1105** 1^{er} trimestre 1892-3^e trimestre 1901

*Prison militaire de Paris*²⁸⁸

13 J 1106-1121 Passagers non condamnés.

- 1106** [1^{re} partie] 29 avril 1908-14 décembre 1908
- 1107** [2^e partie] 14 décembre 1908-30 septembre 1909
- 1108** 1^{er} octobre 1909-28 octobre 1911
- 1109** [1^{re} partie] 28 octobre 1911-10 janvier 1913
- 1110** 10 janvier 1913-30 mai 1914
- 1111** [1^{re} partie] 30 mai 1914-20 juin 1915
- 1112** 20 juin 1915-3 février 1916
- 1113** 3 février 1916-22 juin 1916
- 1114** 22 juin 1916-16 septembre 1916
- 1115** 16 septembre 1916-21 novembre 1916
- 1116** 21 novembre 1916-27 janvier 1917
- 1117** 27 janvier 1917-19 avril 1917
- 1118** 19 avril 1917-8 juin 1917
- 1119** 8 juin 1917-23 janvier 1918
- 1120** 23 janvier 1918-22 mars 1921
- 1121** 22 mars 1921-8 avril 1924

13 J 1122 Passagers condamnés.

- [**1106**] [2^e partie] 11 juin 1907-10 avril 1911
- [**1109**] [2^e partie] 12 avril 1911-15 mars 1914
- 1122** 15 mars 1914-31 janvier 1917

[**13 J 1107, 1111**] Punis disciplinaires.

- [**1107**] [1^{re} partie] 6 octobre 1909-22 novembre 1911
- [**1111**] [2^e partie] 21 juillet 1914-30 novembre 1916

13 J 1123-1128 Prévenus.

- 1123** 12 juin 1909-11 août 1910
- 1124** 12 août 1910-16 mars 1911
- 1125** 16 mars 1911-3 avril 1912
- 1126** 3 avril 1912-15 janvier 1913
- 1127** 15 janvier 1913-25 mars 1914
- 1128** 14 août 1915-16 janvier 1917²⁸⁹

13 J 1129-1131 Condamnés.

- 1129** 28 septembre 1910-29 mai 1912
- 1130** 1^{er} juin 1912-15 décembre 1913
- 1131** 4 décembre 1915-19 octobre 1916

²⁸⁸ Le nom de « Maison de justice militaire » est encore présent sur le registre 1107.

²⁸⁹ Ce registre est le seul qui porte l'appellation usuelle « prison du Cherche-Midi ».

13 J 1132 Passagers (17 décembre 1931-30 avril 1940).

13 J 1133-1134 Condamnés, prévenus et détenus en vertu d'un ordre d'incarcération.

1133 1^{er} septembre 1937-17 juin 1939

1134 17 juin 1939-3 avril 1941

13 J 1135-1137 Détenus à titre provisoire

1135 1^{er} septembre 1944-23 décembre 1944

1136 26 décembre 1944-21 juillet 1945

1137 27 juillet 1945-29 novembre 1947

13 J 1138-1140 Détenus.

1138 26 décembre 1944-15 septembre 1945

1139 17 septembre 1945-1 mars 1946

1140 1^{er} mars 1946-27 septembre 1947

Prison militaire de Paris, annexe du Fort de Bicêtre (1917-1920).

13 J 1141-1152 Passagers.

1141 18 juin-8 août 1917

1142 8 août-16 septembre 1917

1143 18 septembre-23 novembre 1917

1144 25 novembre 1917-9 février 1918

1145 9 février-26 mai 1918

1146 31 mai-12 août 1918

1147 12 août-16 octobre 1918

1148 16 octobre-22 décembre 1918

1149 22 décembre 1918-4 mars 1919

1150 4 mars-22 mai 1919

1151 22 mai-8 octobre 1919

1152 8 octobre 1919-31 juillet 1920

13 J 1153 Condamnés (23 avril-4 décembre 1919)..

Prison militaire de Paris, annexe de la Santé (1915-1920 et 1939-1945).

13 J 1154-1163 Prévenus.

1154 24 mars 1914-13 janvier 1915

1155 13 janvier-8 juillet 1915

1156 8 juillet-7 décembre 1915

1157 7 décembre 1915-10 août 1916

1158 11 août 1916-11 mai 1917

1159 11 mai-24 novembre 1917

1160 24 novembre 1917-25 mai 1918

1161 29 mai-21 septembre 1918

1162 21 septembre 1918-2 juin 1919

1163 2 juin 1919-2 août 1920

13 J 1164-1165 Passagers.

1164 10 septembre 1939-27 avril 1940

1165 27 avril 1940-10 décembre 1945

PERPIGNAN (1877-1899)

La prison militaire de Perpignan a probablement fermé en mars 1900 : le dernier registre (13 J 1167) signale le transfert des détenus vers la prison militaire de Montpellier à cette date.

133 J 1166 Prévenus et des passagers (28 février 1883-11 septembre 1885).

13 J 1167 Condamnés (1^{er} avril 1877-2 juin 1899).

PHILIPPEVILLE (1847-1892)

La prison militaire de Philippeville, mentionnée en 1846 comme « établie dans des baraques en bois », ferma ses portes le 20 septembre 1892 ; les détenus furent transférés vers la prison civile de la ville²⁹⁰.

13 J 1168-1184 Détenus.

1168 24 juillet 1847-2 janvier 1849

1169 11 janvier 1849-3 janvier 1850²⁹¹

1170 1850-1852²⁹²

1171 1853-1856

1172 1^{er} janvier 1857-4 mars 1859

1173 5 mars 1859-15 janvier 1862

1174 15 janvier 1862-1^{er} septembre 1865

1175 2 septembre 1865-31 décembre 1867

1176 1868-1870

1177 1^{er} janvier-29 décembre 1871

1178 29 décembre 1871-31 janvier 1873

1179 31 janvier 1873-28 mai 1875

1180 28 mai 1875-7 juin 1878

1181 7 juin 1878-7 janvier 1882

1182 7 janvier 1882-15 août 1885

1183 15 août 1885-25 avril 1890

1184 25 avril 1890-20 septembre 1892

²⁹⁰ SHD, DAT, 1 H 390, 13 J 1184 et 1766.

²⁹¹ Avec reprise d'écrou du précédent.

²⁹² Avec reprise d'écrou du précédent.

**PORT-LYAUTEY — KENITRA — SIDI-ALI-D'AZEMMOUR
(1925-1947)**

Il est difficile d'affecter un nom précis d'établissement aux archives des prisons militaires marocaines, les établissements ayant changé fréquemment d'appellation alors que les entrées sur les registres se succédaient dans la continuité. Un rapport de 1924 sur l'organisation pénitentiaire militaire au Maroc indique qu'avant la mobilisation de 1914, les condamnés du corps d'occupation du Maroc étaient transférés vers les établissements pénitentiaires d'Algérie ; le 30 janvier 1918, on décida la création au Maroc de deux établissements mixtes, installés, l'un le 4 mai 1918 sur le territoire de la subdivision de Taza (voir plus bas, 13 J 1267-1278) et l'autre le 3 juin suivant sur celle de Meknès (voir plus haut, 13 J 785-810 ; une prison accueillait des détenus à Meknès depuis 1912) ; le 24 octobre 1919, la décision de créer au Maroc un seul établissement pénitentiaire mixte entraîna la fusion de ces deux établissements ; cette nouvelle structure, à laquelle furent associés les ateliers mixtes de Taza et de Lias (voir plus haut, 13 J 586), ouvrit ses portes le 1^{er} avril 1920. La portion centrale fut installée à Dar Bel Hamri (voir plus haut, 13 J 459-460) avec de nombreuses portions annexes et détachements localisés ailleurs sur le territoire marocain (Sidi Ali d'Azemmour, Kenitra etc.). Par décision ministérielle du 19 janvier 1925, le pénitencier de Dar Bel Hamri fut installé en partie à Kenitra et en partie à Sidi Ali d'Azemmour (portion centrale). Le 24 avril 1928, la portion centrale fut transférée de Sidi Ali d'Azemmour à Kenitra ; Sidi Ali d'Azemmour devint alors un simple détachement lui même transféré le 16 octobre suivant à Kenitra. Le décret du 2 novembre 1928 transforma le « pénitencier militaire du Maroc » en « prison militaire de Kenitra » à dater du 1^{er} janvier 1929. La ville de Kenitra changea d'appellation en 1932 pour devenir « Port-Lyautey », mais reprit son ancien nom en 1956. Les registres des condamnés de l'établissement pénitentiaire du Maroc portent successivement le nom des trois places d'armes : Sidi-Ali-d'Azemmour de 1925 au 1^{er} avril 1931, Kenitra de 1931 à 1937, Port-Lyautey de 1937 à 1946. L'établissement fut supprimé le 15 janvier 1948, et les détenus transférés vers les prisons d'Orléansville et de Casablanca²⁹³.

13 J 1185-1192 Registres.

- 1185** 2 juin 1925-1^{er} avril 1931
- 1186** 1^{er} avril 1931-6 janvier 1937
- 1187** 6 janvier 1937-7 mai 1941
- 1188** 7 mai 1941-3 juin 1942
- 1189** 3 juin 1942-23 août 1943
- 1190** 26 août 1943-12 décembre 1944
- 1191** 12 décembre 1944-17 avril 1946
- 1192** 17 avril 1946-30 décembre 1947

RAMBOUILLET (1871-1872)

Maison de justice militaire, probablement ouverte pour accueillir des condamnés de la Commune de Paris.

13 J 1193 4 octobre 1871-2 août 1972

²⁹³ SHD, DAT, 13 J 1192, 1653, 1657, 1695 et 1766.

RENNES (1828-1923)

La prison militaire de Rennes, dite « La Tour-le- Bât » puis « Le Bon Pasteur », fut supprimée le 1^{er} mai 1924. Une prison militaire, installée dans les locaux de la maison d'arrêt, fonctionna brièvement entre août et octobre 1944²⁹⁴.

La Tour le Bât.

13 J 1194 Détenus (1^{er} janvier 1828-13 août 1831)²⁹⁵.

13 J 1195 Prévenus et condamnés (18 novembre 1855-22 décembre 1866).

Le Bon Pasteur.

13 J 1196 Passagers et punis disciplinaires (25 sept 1869-1^{er} janvier 1879).

13 J 1197-1200 Condamnés.

1197 29 décembre 1880-6 décembre 1894

1198 24 décembre 1897-9 mai 1908

1199 12 mai 1908-26 janvier 1915

1200 28 janvier 1915-28 janvier 1917

13 J 1201 Prévenus et passagers (1^{er} mars 1886-23 août 1899).

13 J 1202-1205 Prévenus.

1202 26 août 1901-20 juin 1907

1203 19 mars 1913-22 février 1917

1204 23 février 1917-29 mars 1919

1205 29 mars 1919-24 août 1923

13 J 1206-1207 Passagers.

1206 31 août 1901-15 janvier 1910

Passagers condamnés (7 mars 1903 au 22 août 1915).

1207 21 janvier 1910-27 août 1919

ROUEN (1894-1924)

La prison militaire de Rouen fut supprimée le 16 juin 1924²⁹⁶.

13 J 1208-1214 Condamnés.

1208 1^{er} avril 1894-23 janvier 1904

1209 29 janvier 1904-23 décembre 1906

1210 23 décembre 1906-11 décembre 1910

1211 13 décembre 1910-10 avril 1913

²⁹⁴ SHD, DAT, 6 N 468-2, 8 N 175-3, 9 N 271, 13 J 1568.

²⁹⁵ Avec reprise d'écrou au 6 octobre 1827 ; contient essentiellement des passagers.

²⁹⁶ SHD, DAT, 6 N 468-2.

- 1212** 10 avril 1913-15 octobre 1915
- 1213** 15 octobre 1915-5 octobre 1916
- 1214** 5 octobre 1916-29 janvier 1917

13 J 1215 Prévenus, passagers et punis disciplinaires.
1215 27 mai 1894-29 avril 1912²⁹⁷

13 J 1216-1221 Prévenus.

- 1216** 1^{er} octobre 1901-10 décembre 1907
- 1217** 11 décembre 1907-8 septembre 1910
- 1218** 8 septembre 1910-17 décembre 1914
- 1219** 17 octobre 1914-20 décembre 1915
- 1220** 20 décembre 1915-27 novembre 1916
- 1221** 27 novembre 1916-15 février 1918

13 J 1222-1227 Passagers.

- 1222** Condamnés (26 octobre 1901-22 mai 1907).
Non condamnés (13 octobre 1901-15 janvier 1908).
- 1223** Condamnés (28 mai 1907-4 juin 1917).
Non condamnés (5 mars 1908-20 janvier 1913).
- 1224** 24 janvier 1913-13 octobre 1919
- 1225** 30 juin 1916-1^{er} janvier 1918
- 1226** 2 janvier 1918-5 janvier 1921
- 1227** 5 janvier 1921-13 juin 1924

13 J 1228-1229 Prévenus et condamnés.

- 1228** 18 février 1918-23 juin 1919
- 1229** 23 juin 1919-13 juin 1924

SAÏGON (1946-1957)

La prison militaire de Saïgon, ou Saïgon-Cholon, probablement de nature prévôtale, ferma ses portes à la fin du mois de février 1957. Une grande partie des détenus et des prévenus furent transférés vers la métropole à bord du S/S Cambodge le 7 février 1957²⁹⁸.

13 J 1230 Condamnés à mort (3 février 1947 et août 1951)²⁹⁹.

13 J 1231-1250 Registres.

- 1231** Répertoire des détenus.
- 1232** 28 février 1946-19 mars 1947
- 1233** 20 mars-31 juillet 1947
- 1234** 1^{er} août-23 août 1947
- 1235** 23 août-19 septembre 1947
- 1236** 20 septembre-24 décembre 1947
- 1237** 24 décembre 1947-2 avril 1948

²⁹⁷ Lacune entre le 20 septembre 1901 et le 17 février 1905. Seuls les punis « d'arrêts de rigueur » sont signalés.

²⁹⁸ SHD, DAT, 13 J 1250.

²⁹⁹ Avec photographies.

- 1238** 1^{er} avril-26 juin 1948
- 1239** 26 juin-28 juillet 1948
- 1240** 29 juillet-3 septembre 1948
- 1241** 3-30 septembre 1948
- 1242** 30 septembre-10 novembre 1948
- 1243** 10 novembre-13 décembre 1948
- 1244** 14 décembre 1948-6 juillet 1949
- 1245** 6 juillet 1948-11 août 1950
- 1246** 11 août 1950-6 novembre 1951
- 1247** 6 novembre 1951-31 décembre 1952
- 1248** 2 janvier 1953-9 août 1954
- 1249** 9 août 1954-6 juin 1955³⁰⁰
- 1250** 6 juin 1955-29 février 1957

SAINT-OMER — AIRE-SUR-LA-LYS (1850-1924)

Une prison militaire, puis pénitencier militaire de la place de Saint-Omer, fut installée en 1830 au Fort Saint-François d'Aire-sur-la-Lys, dénommé Fort-Gassion à partir de 1887. Le pénitencier se replit sur Gaillon en 1914, laissant les lieux à la disposition de l'armée britannique. Il réintégra les locaux après la guerre et ferma ses portes en 1924³⁰¹.

13 J 1251-1259 Registres.

- 1251** 6 janvier 1850-4 novembre 1855
- 1252** 26 juillet 1864-22 mai 1874
- 1253** 22 mai 1874-24 juin 1888
- 1254** 24 juin 1888-28 mars 1900
- 1255** 28 mars 1900-21 juin 1909
- [2 I 321]** 28 novembre 1910-30 mars 1913
- 1256** 25 mai 1915-9 mars 1919
- 1257** 9 mars 1919-1^{er} janvier 1920
- 1258** 1^{er} janvier 1920-29 octobre 1923
- 1259** 28 octobre 1923-23 août 1924

SFAX (1944-1945)

La prison militaire de Sfax fut dissoute le 21 août 1945, et les détenus transférés à la prison civile de Tunis³⁰².

13 J 1260 5 décembre 1944-21 août 1945

STRASBOURG (1921-1947)

³⁰⁰ L'index alphabétique commence en janvier 1949.

³⁰¹ SHD, DAT, 3 J 5, 13 J 1255, 8 N 175-5.

³⁰² SHD, DAT, 13 J 1766.

Les archives de la prison militaire de Strasbourg au XIX^e siècle, qui fonctionnait déjà en 1802, sont conservées aux Archives de la ville de Strasbourg³⁰³. La prison militaire installée après la Première Guerre mondiale dans les locaux de l'ancienne prison disciplinaire allemande fut supprimée par décret du 25 octobre 1926. Elle fut recréée en 1945, et définitivement dissoute le 30 novembre 1947, les détenus ayant été transférés vers la prison militaire de Metz³⁰⁴.

13 J 1261 Condamnés (1^{er} avril 1921-15 décembre 1926).

13 J 1262 Passagers (6 mai 1921-15 décembre 1926).

13 J 1263-1265 Prévenus et condamnés.

1263 2 août 1945-7 octobre 1945

1264 17 octobre 1945-27 juin 1946

1265 28 juin 1946-25 août 1947

13 J 1266 Passagers (26 octobre 1945-20 août 1947).

TAZA (1919-1928)

La prison militaire de Taza, au Maroc, fut dissoute le 29 décembre 1928³⁰⁵.

13 J 1267-1270 Passagers.

1267 5 décembre 1919-7 mars 1921

1268 14 mars 1921-29 juillet 1922

1269 2 août 1922-24 novembre 1923

1270 24 novembre 1923-24 août 1924

13 J 1271-1273 Prisonniers civils.

1271 10 janvier 1920-8 juillet 1920

1272 8 juillet 1920-30 août 1922

1273 30 août 1922-13 janvier 1925

13 J 1274-1276 Condamnés et prévenus.

1274 9 mars 1921-3 décembre 1921

1275 7 décembre 1921-6 mars 1922

1276 7 mars 1923-13 janvier 1925

13 J 1277 Prévenus (5 janvier 1925-29 décembre 1928).

13 J 1278 Punis disciplinaires et passagers (4 février 1925-6 décembre 1928).

³⁰³ Archives de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg, sous-série 159 Z, « Gouvernement militaire de Strasbourg, 1793-1870 ».

³⁰⁴ SHD, DAT, 13 J 1262 et 1766, 8 N 175-3.

³⁰⁵ SHD, DAT, 13 J 1766.

TÉBOUSSOUK (1901-1947)

À TébourSouk ont coexisté à partir de 1901, sous la forme d'un « établissement pénitentiaire mixte », un atelier de travaux publics, fermé en 1931, et un pénitencier militaire, devenu prison militaire en 1939. Celle-ci, trop près du front, fut évacuée temporairement en mars 1943. Après avoir réintégré ses locaux, elle ferma ses portes le 10 décembre 1947, et les détenus furent transférés vers les prisons militaires d'Orléansville et de Tunis³⁰⁶.

13 J 1279-1282 Atelier de travaux publics.

- 1279 4 juin 1901-25 novembre 1915³⁰⁷
- 1280 25 novembre 1915-13 mars 1918
- 1281 13 mars 1918-20 juillet 1923
- 1282 [1^{re} partie] 20 juillet 1923-16 janvier 1931

13 J 1283-1289 Pénitencier militaire.

- 1283 8 juillet 1905-2 juin 1908
- 1284 2 juin 1908-23 juin 1911
- 1285 23 juin 1911-1^{er} juin 1916
- 1286 1^{er} juin 1916-28 juillet 1920³⁰⁸
- 1287 29 juillet 1921-22 septembre 1922
- 1288 22 septembre 1922-5 décembre 1924
- 1289 5 décembre 1924-16 novembre 1928
- [1282] [2^e partie] 16 novembre 1928-12 septembre 1939

13 J 1290-1292 Prison militaire.

- 1290 12 septembre 1939-22 octobre 1942
- 1291 5 novembre 1942-11 juillet 1946
- 1292 11 juillet 1946-3 décembre 1947

TÉNÈS (1849-1892)

L'atelier de travaux publics n° 2 de Ténès fut dissous le 14 septembre 1892³⁰⁹.

13 J 1293-1296 Registres.

- 1293 13 juin 1849-5 novembre 1856
- 1294 15 novembre 1856-17 novembre 1867
- 1295 17 décembre 1867-13 décembre 1876
- 1296 13 janvier 1877-14 septembre 1892

³⁰⁶ SHD, DAT, 1 H 390, 13 J 1422, 1425 et 1766, 8 N 175-5.

³⁰⁷ Ouvert à Bizerte.

³⁰⁸ Contient une petite partie d'un registre partiellement manquant continuant la chronologie jusqu'au registre suivant.

³⁰⁹ SHD, DAT, 13 J 1766.

TOULON (1836-1916)

La prison militaire de Toulon, à ne pas confondre avec la prison maritime, était installée au Fort Lamalgue. Elle fut supprimée le 1^{er} avril 1921³¹⁰. Une annexe (?) fonctionna, au moins entre 1878 et 1891, sur l'île de Porquerolles, pour accueillir les détenus convalescents d'Algérie ; transférée sur l'île Sainte-Marguerite, elle fut définitivement supprimée en 1896³¹¹.

13 J 1297 Passagers (4 avril 1837-30 décembre 1839).

[1 I 116-118] Passagers voyageant sous escorte de la gendarmerie.

116 1^{er} octobre 1845-27 juin 1848

117 15 mars 1850-31 décembre 1851

118 1^{er} janvier 1852-28 décembre 1855

[1 I 119] 2 janvier 1856-30 décembre 1863.

[1 I 122] Militaires détenus (5 octobre 1871-30 décembre 1876).

13 J 1298-1301 Condamnés.

1298 14 octobre 1849-31 décembre 1859

1299 14 août 1873-5 septembre 1893

1300 12 septembre 1893-17 novembre 1908

1301 17 novembre 1908-12 avril 1916

13 J 1302 Punis disciplinaires (1^{er} avril 1836-15 juin 1854).

[1 I 120] Passagers civils (6 janvier 1864-26 octobre 1872).

13 J 1303-1305 Passagers, prévenus et punis disciplinaires.

[1 I 121] 1^{er} mai 1869-5 octobre 1871

1303 3 janvier 1877-23 août 1881

1304 23 août 1881-19 mai 1885

1305 19 mai 1885-13 février 1917

13 J 1306-1307 Passagers non condamnés et prévenus.

1306 1^{er} août 1902-13 septembre 1908

1307 13 septembre 1908-1^{er} août 1914

13 J 1308 Passagers condamnés (26 juillet 1903-12 mars 1918).

13 J 1309 Prison militaire de Porquerolles au fort de l'alycastre : condamnés (16 octobre 1878-octobre 1891).

³¹⁰ SHD, DAT, 6 N 468-2 et 8 N 175-1, rapport du contrôleur général Chareyre sur les dépenses du service de la justice militaire et des établissements pénitentiaires, janvier 1921.

³¹¹ SHD, DAT, Arch. rapatriées de Russie, direction du contrôle, rapport sur le service de la justice militaire entre 1883 et 1897, non coté.

TOULOUSE (1832-1947)

Les registres laissés par la prison militaire de Toulouse font apparaître une organisation complexe. En témoignent la présence d'un registre ouvert entre 1832 et 1836 au sein de la maison d'arrêt de la ville pour les détenus militaires, ou celle des registres de passagers de la marine, entre 1865 et 1883. Les ruptures chronologiques entre séries de détenus, parfois à l'intérieur d'un même registre, sont fréquentes.

Supprimé le 1^{er} mai 1924, l'établissement rouvrit ses portes le 1^{er} mars 1942, et fut dissous le 16 novembre 1947, les détenus étant transférés vers l'administration pénitentiaire civile³¹².

13 J 1310 Détenus militaires de la maison d'arrêt de Toulouse (condamnés correctionnellement) (1^{er} mai 1832-16 février 1836)³¹³.

13 J 1311 Détenus militaires de la prison militaire de Toulouse (2^e et 3^e catégories) (12 septembre 1837-5 septembre 1843).

13 J 1312 Registre mixte.
Passagers de 1^{re} catégorie (21 juin 1863-27 décembre 1866).
Prévenus (4 février 1871-11 mars 1875).
Condamnés de 2^e catégorie (1^{er} août 1863-11 juillet 1865).
Prévenus (17 novembre 1870-4 février 1871).
Condamnés (17 novembre 1870-8 janvier 1873).
Passagers (9 novembre 1870-24 octobre 1873).
Punis disciplinaires (4 novembre 1870-11 mars 1871).
Prévenus de 3^e catégorie (11 juin 1865-31 décembre 1866).
Punis disciplinaires (15 novembre 1870-28 février 1871).

13 J 1313-1315 Passagers de la marine.

1313 [1^{re} partie] 31 mars 1865-5 juillet 1865

1314 [3^e partie] 12 juin 1873-15 décembre 1874

1315 [2^e partie] 20 janvier 1875-21 août 1883

13 J 1316-1317 Condamnés.

[**1313**] [2^e partie] 18 mai 1865-17 juin 1866

1316 15 mars 1876-4 février 1892

1317 11 février 1892-25 septembre 1915

13 J 1318 Passagers, prévenus et punis disciplinaires (1^{er} janvier 1867-24 octobre 1885).

[**13 J 1313**] [4^e partie] Prisonniers de guerre (22 septembre 1870-19 juin 1871).

[**13 J 1313, 1314**] Passagers.

[**1313**] [3^e partie] 25 juin 1865-22 décembre 1866

[**1313**] [5^e partie] 19 mars 1871-7 décembre 1871

[**1314**] [1^{re} partie] 8 décembre 1871-23 décembre 1874

13 J 1319 Prévenus.

³¹² SHD, DAT, 13 J 1766, 6 N 468-2, 8 N 175-3, 9 N 271.

³¹³ Registre ouvert le 1^{er} avril 1833 avec reprise des écrous au 17 juin 1832.

[1314] [2^e partie] 6 août 1873-22 décembre 1874
1319 4 novembre 1901-30 octobre 1913

13 J 1320 Passagers et prévenus.
[1315] [1^{re} partie] 1^{er} janvier 1875-7 septembre 1885
1320 9 septembre 1885-4 octobre 1894

13 J 1321-1322 Passagers condamnés et non-condamnés.
1321 Condamnés (16 février 1902-1^{er} janvier 1912).
Non-condamnés (31 octobre 1901-26 octobre 1908).
1322 Condamnés (16 août 1912-25 janvier 1917).
Non-condamnés (6 août 1912-30 janvier 1917).

13 J 1323 Punis disciplinaires (19 août 1913-2 septembre 1917).

13 J 1324 Passagers et punis disciplinaires (2 septembre 1917-31 mars 1920).

13 J 1325-1326 Prévenus et condamnés.
1325 3 novembre 1913-3 décembre 1918
1326 3 décembre 1918-25 avril 1924

13 J 1327 Passagers (5 mars 1942-5 novembre 1947).

13 J 1328-1330 Prévenus et condamnés.
1328 15 mai 1941-27 mars 1943
1329 30 mars 1943-19 décembre 1945
1330 19 décembre 1945-13 novembre 1947

TOURS (1865-1940)

La prison militaire de Tours, supprimée par décret du 25 octobre 1926, ferma ses portes le 31 décembre suivant, et les détenus furent transférés vers la maison d'arrêt du Mans ; une prison civile, mais annexe de la prison militaire, avait en outre fonctionné dans la ville entre 1918 et 1919. L'établissement rouvrit à la mobilisation, le 4 septembre 1939 ; un an plus tard, il se replit vers Bergerac, puis vers Clermont-Ferrand ; réuni à la prison militaire de cette ville, il fut dissous le 5 octobre 1940³¹⁴.

13 J 1331-1336 Passagers, prévenus et punis disciplinaires.
1331 6 novembre 1868-25 avril 1871
1332 25 avril 1871-29 novembre 1873
1333 29 septembre 1873-6 septembre 1880
1334 7 septembre 1880-31 décembre 1889
1335 6 janvier 1890-1^{er} mai 1904
1336 [2^e partie] 1^{er} mai 1904-30 décembre 1904

[13 J 1336] [4^e partie] Passagers condamnés (18 juin 1902-31 mars 1911).

³¹⁴ SHD, DAT, 13 J 1339, 1345, 1351 et 1766, 6 N 468-2, 8 N 175-3.

- 13 J 1337-1338** Passagers non condamnés.
 [1336] [1^{re} partie] (31 octobre 1901-22 avril 1904).
 [3^e partie] (11 janvier 1905-12 décembre 1908).
1337 15 décembre 1908-8 janvier 1914
1338 10 septembre 1914-23 mars 1917
- 13 J 1339** Prison civile annexe de la prison militaire (1^{er} janvier 1918-22 avril 1919).
- 13 J 1340** Punis disciplinaires (1^{er} novembre 1911-3 janvier 1917).
- 13 J 1341** Punis disciplinaires et passagers (4 janvier 1917-14 mai 1925).
- 13 J 1342-1345** Condamnés.
1342 10 septembre 1865-31 décembre 1891
1343 14 janvier 1892-2 janvier 1914
1344 2 janvier 1914-29 décembre 1916
1345 29 décembre 1916-30 décembre 1926
- 13 J 1346-1349** Prévenus.
1346 6 août 1901-31 octobre 1910
1347 3 novembre 1910-9 décembre 1913
1348 9 décembre 1913-28 février 1916
1349 28 février 1916-13 novembre 1918
- 13 J 1350-1351** Prévenus et condamnés.
1350 26 septembre 1939-8 mai 1940
1351 9 mai 1940-1^{er} août 1940

TRÈVES (1923-1925)

Les deux prisons militaires « A » et « C » sont liées à la présence en Rhénanie des troupes françaises. D'après une mention du registre 13 J 1352, la prison militaire « A » fut dissoute le 31 janvier 1924.

- 13 J 1352** Prison militaire « A » (1^{er} mars 1923-30 janvier 1924).
 Prison militaire « C » (1^{er} mars 1923-8 novembre 1925).

TUNIS (1896-1956)

Deux annexes se sont ajoutées à la prison militaire de Tunis pendant la Deuxième Guerre mondiale : Sidi-Kassem, dissoute le 14 décembre 1945, et Sidi Bel Hassen, fermée le 5 mars 1946. Le 22 décembre 1953, la prison militaire de Tunis prit l'appellation d'« établissement des forces armées à Tunis ». Cet établissement fut dissous le 1^{er} juillet 1956, les détenus ayant été transférés vers la prison civile de Tunis le 15 juin précédent³¹⁵.

³¹⁵ SHD, DAT, 13 J 1354 et 1766, 8 N 175-3.

13 J 1353 Registre mixte : passagers (30 mars 1896-5 décembre 1903), prévenus (30 mars 1896-30 septembre 1901), punis disciplinaires (30 mars 1896-20 février 1924).

13 J 1354-1358 Condamnés.

1354 26 avril 1896-24 décembre 1910
1355 27 septembre 1910-17 mars 1914
1356 17 mars 1914-10 octobre 1915
1357 15 octobre 1915-2 août 1917
1358 2 août 1917-29 août 1918

13 J 1359-1368 Prévenus.

1359 Octobre 1901-19 avril 1904
1360 20 avril 1904-19 novembre 1905
1361 19 novembre 1905-13 avril 1908
1362 [3^e partie] 16 avril-14 juin 1908
1363 17 juin 1908-3 octobre 1910
1364 5 novembre 1910-18 septembre 1913
1365 19 septembre 1913-18 février 1915
1366 18 février 1915-16 janvier 1916
1367 17 janvier 1916-19 avril 1917
1368 19 avril 1917-2 février 1918

[13 J 1362]-1374 Passagers condamnés et non-condamnés

[1362] Condamnés [1^{re} partie] (16 novembre 1901-31 décembre 1908).
[1362] Non-condamnés [2^e partie] (1^{er} octobre 1901-22 février 1908).
1369 Condamnés (5 janvier 1909-3 août 1916).
1370 Condamnés (7 août 1916-9 avril 1920).
1371 Condamnés (13 avril 1920-29 août 1923).
Non-condamnés (8 juin 1920-19 juillet 1923).
1372 Condamnés (29 août 1923-8 mai 1926).
Non-condamnés (7 février 1924-4 septembre 1931).
1373 10 octobre 1931-19 octobre 1942
1374 19 octobre 1942-28 octobre 1954

13 J 1375-1387 Prévenus et condamnés.

1375 29 août 1918-22 mai 1919
1376 22 mai 1919-31 mai 1920
1377 31 mai 1920-1^{er} septembre 1921
1378 2 septembre 1921-20 février 1925
1379 20 février 1925-20 juillet 1929
1380 25 juillet 1929-3 juillet 1934
1381 12 juillet 1934-7 juillet 1938
1382 7 juillet 1938-4 août 1941
1383 4 août 1941-26 août 1942
1384 26 août 1942-29 février 1944
1385 1^{er} mars 1944-2 mars 1947
1386 3 mars 1947-10 octobre 1950
1387 11 octobre 1950-22 décembre 1953

13 J 1388-1389 Prévenus et condamnés.
1388 23 décembre 1953-28 mars 1956
1389 28 mars 1956-1^{er} juin 1956

13 J 1390 Passagers (2 décembre 1954-13 juin 1955).

13 J 1391-1392 Annexe du fort de Sidi-Ben-Kassem
1391 28 mai 1943-12 février 1944
1392 13 février 1944-4 décembre 1945

13 J 1393-1394 Annexe de Sidi-Bel-Hassen.
1393 Détenus (3 juillet 1943-21 février 1945).
1394 Passagers (21 février 1945-20 décembre 1945).

VANCIA (FORT DE) (1942-1947)

Créée à la suite de la dissolution de la prison militaire de Montpellier le 1^{er} décembre 1942, la prison militaire du fort de Vancia, sur la commune de Rillieux-la-Pape, accueillit une partie des détenus des prisons militaires de Lyon et de Marseille. Le 18 novembre 1944, l'établissement fut transféré à Lyon et devint prison militaire de la ville³¹⁶.

13 J 1395 Registre de « condamnation par le tribunal de police » (24 novembre 1942-13 février 1943)³¹⁷.

13 J 1396 Condamnés et prévenus (24 novembre 1942-12 janvier 1945).

13 J 1397 Passagers (3 novembre 1943-5 décembre 1947).

VERSAILLES (1872-1874)

Prison militaire provisoire, dite « Dépôt des Chantiers », ouverte pour des condamnés de la Commune.

13 J 1397bis 28 novembre 1872-31 décembre 1873

13 J 1397ter Condamnés (25 juin 1872-22 mars 1874).

VINCENNES (1871-1872)

Prison militaire provisoire, ouverte dans le donjon du château pour des condamnés de la Commune³¹⁸.

13 J 1398 13 décembre 1871-13 avril 1872

³¹⁶ SHD, DAT, 13 J 1522 et 1766.

³¹⁷ L'origine de ce registre, qui concerne bien des détenus de Vancia, n'a pas été élucidée.

³¹⁸ Voir L. Gaume et E. Pénicaut, *Le château de Vincennes, une histoire militaire*, Paris, 2008, p. 168-175.

4^e Armée (1914-1920)

La prison prévôtale du quartier général de la 4^e armée a laissé plusieurs registres, qui indiquent des lieux de stationnement différents. De nombreuses entrées ont lieu à la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne, qui disposait d'une section réservée aux justiciables des forces armées. Le registre 13 J 1399 est ouvert à Stenay ; un cachet de la prison de la citadelle à Strasbourg apparaît sur le registre 13 J 1406.

13 J 1399-1406 Registres.

- 1399** 23 août 1914-29 mars 1915
- 1400** 26 août-28 septembre 1914
- 1401** 29 septembre 1914-25 avril 1915
- 1402** 9 novembre 1915-4 juillet 1916
- 1403** 14 novembre 1916-18 janvier 1917
- 1404** 27 avril-13 août 1917
- 1405** 20 mai 1918-23 août 1919
- 1406** 30 mars 1915-6 mai 1920

**ADMINISTRATION CENTRALE DE LA JUSTICE MILITAIRE.
(1856-1975)**

Organisation générale des prisons militaires.

13 J 1407-1420 Principes de fonctionnement.

1856-1975

1407

Établissement des fiches anthropométriques, frais de transport des témoins et prévenus, travail, rémunération, attribution du matériel de campement et d'habillement, alimentation, exercice du culte [À signaler, une lettre d'un aumônier sur les conséquences morales du transfert à Fresnes des détenus du Cherche-Midi (1950)], santé, enseignement et bibliothèques, service social : textes réglementaires, circulaires, correspondance, notes, comptes rendus.

1942-1960

1408

Mouvement des masses et du personnel lors d'une création ou d'une suppression, situation des détenus pour faits de collaboration (1942-1952), des criminels et prisonniers de guerre (1947-1949), utilisation des registres d'écrou, destination à donner aux détenus en cas de transfèrement, garde des prisons militaires, prisons civiles : textes réglementaires, décisions, notes, décrets, correspondance, bordereaux, états, rapports. [À signaler, un arrêt de la cour de cassation sur la conduite à tenir concernant les reliquats de peines à subir en cas de mise en liberté par suite d'un cas de force majeure tel que l'évacuation des prisons militaires en 1940 (1942) ; une lettre du directeur du service de recherches des crimes de guerre indiquant le régime de détention appliqué aux personnalités nazies inculpées devant le tribunal international de Nuremberg (1947) ; une lettre du directeur de la prison de Hanoï indiquant la destruction des archives de cet établissement lors des occupations japonaises et chinoises (1947).]

1942-1957

1409

Situation des masses, entretien et emploi des détenus sur des chantiers extérieurs, accidents de travail, échange des piastres, prélèvements pécuniaires, évasions, visites par l'autorité militaire des détenus écroués dans les prisons civiles, alimentation des détenus en Algérie : textes réglementaires, décisions, notes, correspondance, rapports.

1947-1963

1410

Inspections des établissements : rapports et comptes rendus de visites mensuelles (1942-1952), registre mensuel des détenus incarcérés entre 1948 et 1960, états quantitatifs par établissement du 1^{er} juillet 1940 à décembre 1947, registre des décès et des évasions.

1940-1960

1411

Marchés publics passés entre l'administration pénitentiaire et les personnes ou société privées concernées par l'emploi pour main d'œuvre des détenus : conventions, contrats, correspondance.

1928-1940

1412

Fonctionnement courant : collection de textes réglementaires, circulaires. Gestion courante du personnel surveillant : états, notes, décret, correspondance. [À signaler, une lettre de la direction du génie de Clermont-Ferrand représentant les plans d'aménagement de l'ancienne prison militaire de la ville (1939), un livret notice à l'attention des surveillants de la prison militaire d'Oran (1941), un dahir édité par le gouvernement chérifien portant règlement du service des prisons affectées à l'emprisonnement en commun (1930).]

1916-1975

1413

(Dossier 1) Frais de fonctionnement des tribunaux et des prisons militaires concernant le matériel de couchage, l'habillement, l'alimentation, l'éclairage, les frais de bureau, la situation des masses : états récapitulatifs, documents comptables, notes de services (1942-1950).

(Dossier 2) Mobilisation des établissements pénitentiaires : instructions, tableaux, notes de services, correspondance, minutes, plans, rapports, comptes rendus. [À signaler, une « note sur l'organisation des établissements pénitentiaires militaires », (s.d., v. 1930), un rapport du commandant de la prison du Cherche Midi sur les modalités de repli de l'établissement sur Orléans (10 juin 1940), trois dépêches télégraphiques du ministre de la guerre sur la destination à donner aux 2000 prévenus provenant des prisons militaires de Paris en 1940.] (1928-1940).

(Dossier 3) Paiement des bulletins n^{os} 1 et 2 du casier judiciaire, recouvrement : états, compte rendu, procès verbaux, tableaux (1941-1949).

1414

(Dossier 1) Recouvrement et frais de justice : états de situation des masses, comptes rendus annuels (1949-1950).

(Dossier 2) Dotation en armement et protection des prisons : correspondance, notes, minutes, tableaux, bordereau d'envoi (1942-1944).

(Dossier 3) Alimentation des détenus et remboursement des frais de nourriture : feuilles de décompte, états des dépenses, listes nominatives par établissement, conventions concernant les fournitures alimentaires des prisons militaires en Afrique du Nord (1941-1949).

(Dossier 4) Transfèrement des détenus : minutes, notes, correspondance, listes et états nominatifs, comptes rendus, télégrammes. [À signaler, une note du 20 avril 1942 du directeur de la justice militaire précisant les règles d'incarcération des militaires et des civils dans les établissements pénitentiaires militaires.] (1939-1945).

1415

(Dossier 1) Principes anthropologiques, attribution du matériel, établissement des fiches, fourniture de masselottes : comptes rendus, notes de service, correspondance ; dotation des établissements en matériel de couchage : correspondance, tableaux, notes (1942-1947).

(Dossier 2) Santé, hospitalisation et décès des détenus tuberculeux : instructions, correspondance. Frais occasionnés par l'exercice du culte dans les prisons et rémunération des aumôniers : textes réglementaires, correspondance, notes (1931-1946).

(Dossier 3) Condamnés. — Principes et engagement (1939-1940) : textes réglementaires, notes, états nominatifs. Principes de détention des détenus soviétiques (1945) : télégramme, note de service (1939-1945).

(Dossier 4) Frais d'entretien. — Détenus justiciables des juridictions militaires en prison civile : minutes, correspondance, bordereaux, pièces comptables ; paiement des frais de transport en cas de transfèrement des non militaires justiciables des tribunaux militaires : correspondance (1940-1943).

(Dossier 5) Main d'œuvre pénale, liquidation du produit du travail des détenus : pièces comptables, correspondance, notes de service, états (1942-1951).

(Dossier 6) Visite des détenus par les associations caritatives : liste de doléances transmises par les associations caritatives, permis de visite, correspondance. [À signaler l'autorisation donnée à l'association de « l'Aide aux prisonniers de guerre, réfugiés et déportés » de visiter les prisonniers de guerre allemands détenus dans les prisons militaires en 1947-1948.] (1947-1948).

(Dossier 7) Maisons d'arrêt, de justice et de correction, chambres et dépôts de sûreté. — Régime alimentaire des détenus et des malades, des femmes et des enfants, dotation en lingerie et literie, salubrité et propreté, travaux des détenus : cahier des charges (1911).

1416

(Dossier 1) Régularisation d'affectation des militaires détenus, application de la loi d'amnistie, arrestation des membres des forces américaines, préparation militaire du 3^e degré : correspondance, textes réglementaires (1919-1921).

(Dossier 2) Sections d'exclus métropolitains. — Constitution d'un fond pécuniaire de réserve dans les centres mobilisateurs : tableau, documents comptables, états, minutes (1931-1939).

(Dossier 3) Gestion, recrutement, reclassement et mise à la retraite du personnel : rapports, correspondance, décrets, instructions. Diffusion au sein des établissements du code pénal et de la *Revue du droit* : bordereaux d'envoi (1950-1973).

(Dossier 4) Masses : états de situation, tableaux (1951-1952).

1417

(Dossier 1) Personnels : contrôles nominatifs et listes des effectifs par établissements, états d'avancement, registres (1934-1948).

(Dossier 2) Enseignement primaire des détenus et organisation des bibliothèques : correspondance, rapports, liste d'ouvrages (1944-1947).

(Dossier 3) Mise en place d'appareils de pointage entre 1945 et 1947 dits « contrôleurs de ronde » : devis, comptes rendus de fonctionnement, correspondance (1934-1948).

1418-1419 Établissements d'Afrique du Nord. — Marchés publics passés avec les fournisseurs locaux, contentieux : conventions, avenants, correspondance, comptes rendus, documents comptables.

1418 Fès, Ain Sefra, Meknès, Alger, Orléansville.

1419 Téboursook, Constantine, Oran, Kenitra.

1921-1939

1420

(Dossier 1) Détenus à titre militaire dans un établissement civil ou militaire. — Régime alimentaire : textes réglementaires, correspondance (1940-1947).

(Dossier 2) Détenus à titre militaire en prison civile. — Frais de justice, pièces à fournir suivant les modalités d'élargissement : textes réglementaires, minute, notes, correspondance, comptes rendus (1917-1935) ; discipline, régime spécial des détenus justiciables des cours de justice, répartition suivant la catégorie : textes réglementaires, tableaux, notes (1917-1949).

(Dossier 3) Modalités de suppression et de création d'établissement : correspondance de l'administration centrale de la justice militaire, projets, dépêches, tableaux (1919-1946).

(Dossier 4) Qualité de vie des détenus. — Distribution de tabac, amélioration du cadre de vie par prélèvements consentis sur leur fond particulier, poids des colis autorisés, avoir des évadés remis à la caisse des dépôts et des consignations, effectifs et principes de répartition, réduction de peines des emprisonnés individuellement, évasions des détenus incarcérés pour atteinte à la sûreté de l'État ou activité antinationalistes : correspondance de l'administration centrale de la justice militaire avec diverses autorités militaires, tableaux (1940-1947).

(Dossier 5) Imprimés réglementaires à utiliser par les prisons et tribunaux militaires : correspondance, états, notes (1945-1949).

(Dossier 6) 12^e, 13^e, 14^e, 16^e divisions d'infanterie (DI). — Projets de création d'établissements sur le ressort de ces DI, recherche de locaux adaptés : correspondance entre l'administration centrale de la justice militaire et les autorités militaires, notes, télégramme, minutes, comptes rendus, plans de locaux. [À signaler, pour les 12^e et 16^e DI, l'exode des prisons militaires de Paris vers Lodève puis Mauzac en 1940.] (1938-1945).

(Dossier 7) « L'Étape », œuvre de relèvement des détenus méritants : correspondance, textes réglementaires, minutes, notes, rapports mensuels du R.P. Aune, directeur (1943-1944).

(Dossier 8) Ateliers de condamnés. — Collection de documents sur l'organisation et le fonctionnement : textes réglementaires, dépêches, notes. Organisation du travail dans les établissements pénitentiaires : décret portant règlement du service et du régime des prisons de courtes peines (1885), arrêté et circulaire concernant le travail des détenus dans les maisons centrales (1882), règlement du 23 juillet 1856 sur les établissements pénitentiaires (1856-1920).

13 J 1421-1438 Relations avec les établissements.

1940-1960

1421

(Dossier 1) Section d'exclus métropolitains d'Aïn Sefra. — Mouvements de personnel et de matériel (1945-1956), dissolution et relèvements d'exclusions (1956) : correspondance, état, notes, répertoire nominatif général des exclus entre 1954 et 1956 (1945-1956).

(Dossier 2) Prison militaire d'Alger. — Gestion courante du personnel, évasions (1944-1945), inspection (1945) : état trimestriel d'encadrement (1941-1949), rapports. [À signaler : un rapport sur les établissements pénitentiaires d'Afrique du Nord en 1945.] (1941-1949).

(Dossier 3) Prison militaire de Bergerac. — Fonctionnement courant, allocations de chauffage (1941), mouvement de matériel et de personnel : plan de l'établissement, liste du personnel (1944), états ; suppression de l'établissement et transformation en camp d'internement administratif (1944) : correspondance, état d'affectation de personnel ;

évasions : rapport sur l'intervention de la Résistance les 30 et 31 juillet 1944, les évasions et défections de personnel (1943-1944) ; sécurité : consignes de défense de l'établissement (1943), ordres de transferts de certains détenus perturbateurs (1942), compte rendu du 11 novembre 1942 sur un mouvement d'agitation de détenus politiques (1941-1945).

(Dossier 4) Prison militaire de Berlin-Tegel : listes du personnel des prisons militaires volontaires pour servir au sein de cet établissement (1946).

(Dossier 5) Prison militaire de Casablanca. — Fonctionnement courant : conventions d'emploi de la main d'œuvre des détenus, situations en personnel, détenus et matériel : rapport d'inspection, états, correspondance, en particulier avec le commandement supérieur des troupes du Maroc ; dissolution : fiche d'expédition des archives, états d'affectation du personnel et des détenus, notes, correspondance ; rapports d'évasions (1941-1952).

(Dossier 6) Prison militaire de Clermont-Ferrand. — Gestion courante du personnel et des détenus : dossiers de transfèrement, correspondance du surveillant-chef (1945), avis de mutation, notes ; procédure pénale : listes des personnes écrouées et détenues sur ordre des autorités militaire et civile sans mandat de dépôt (1945) (1940-1946).

(Dossier 7) Prison militaire de Collioure. — Gestion courante du personnel : avis de mutation, notes, correspondance (1942-1944).

(Dossier 8) Prison militaire de Fès. — Conséquences sur le personnel, les détenus et le matériel des dissolutions de 1940 et 1946 : procès verbal de reddition des comptes (1946), notes, correspondance, listes ; rapport d'inspection (1942) (1940-1946).

(Dossier 9) Prison militaire de Bordeaux. — Avancement, recrutement, dégageant du personnel : correspondance, états nominatifs ; fonctionnement courant : correspondance entre l'administration centrale et l'établissement, en particulier sur l'occupation des locaux, les évasions au sein de l'établissement, les inventaires de matériel, la situation en effectif (1945-1950).

1422

(Dossier 1) Prison militaire d'Innsbruck. — Fonctionnement courant : états et avis de mutation du personnel, correspondance entre l'administration centrale et l'établissement, en particulier au sujet du budget « Schilling » ; dissolution et destination des détenus et du personnel : correspondance, états (1945-1953).

(Dossier 2) Prison militaire de Germersheim : rapports d'inspections et états de mouvements de personnels (1946-1947).

(Dossier 3) Prison militaire de Fribourg. — Procédure pénale : vérifications de la régularité des écrous par le commissaire du gouvernement (1953-1957) ; rapports d'inspections ; états de situation des détenus (1955-1957) ; fonctionnement courant : correspondance entre l'administration centrale de la justice militaire et l'établissement, états de dépenses [À signaler, plusieurs plans détaillés de la prison militaire en décembre 1945] ; destination du personnel, des masses et des détenus à la dissolution : correspondance, états, rapports d'inspections (1945-1957).

(Dossier 4) Prison militaire de Constantine. — Gestion courante du personnel : correspondance, états ; fonctionnement courant : rapports d'inspections, correspondance (1945-1951).

(Dossier 5) Prison militaire de Tunis. — Détenus de moins de 20 ans au 1^{er} janvier 1940 : état nominatif pour l'année 1951, bordereaux ; chrono de la correspondance avec l'administration centrale (1945-1956).

1423

Prison militaire de Landau. — Création de l'établissement et transformation en prison prévôtale en 1960 : états nominatifs de personnel, feuille de mutation ; évasions : rapports, procès-verbaux d'arrestation de déserteurs ; fonctionnement courant : situations des masses, états de situations des détenus (1959-1960), consignes de sécurité, correspondance, notes, rapports d'inspection, pièces comptables (1957-1960) ; dissolution : correspondance.

1947-1960

1424

(Dossier 1) Prison militaire de Lodève : états des effectifs en personnel (1941-1944).

(Dossier 2) Prison militaire de Lyon. — Fonctionnement courant : état comptable de liquidation des comptes des prisons militaires de Nontron et Clermont-Ferrand, états nominatifs du personnel, correspondance ; détenus : situation des détenus, rapport d'évasion, comptes rendus sur le mécontentement des détenus relatif à la lenteur des procédures d'instruction, état d'affaires importantes concernant des officiers en instance devant le tribunal de la 27^e DI, rapport d'inspection (1944-1945).

(Dossier 3) Prison militaire de Montpellier. — Gestion courante du personnel : états, rapports, dossiers relatifs à des manquements à la discipline (1942) ; évasions et inspections : rapports ; dissolution et transfert au fort de Vancia : procès verbal, correspondance (1942).

(Dossier 4) Prison militaire de Metz. — Gestion courante du personnel : états, correspondance ; questions de procédure pénale posées dans l'établissement au sujet de l'ordre d'incarcération provisoire (O.I.P) : correspondance entre les régions militaires, l'administration centrale de la justice militaire et le garde des sceaux (1946-1948).

(Dossier 5) Prison militaire de Meknès : états du personnel et états de situations des détenus, plans de l'établissement, rapports d'inspection ; dissolution : procès verbal de reddition des comptes, destination du personnel, des masses et des prisonniers (1941-1948).

(Dossier 6) Prison militaire de Mauzac. — Évacuation, destination des masses, du personnel et des détenus à la suite de l'ordre d'évacuation, situation des détenus provenant de l'ancienne prison de Mauzac : correspondance, rapports, état de situation ; gestion courante du personnel et des détenus : états, correspondance, rapport sur l'état sanitaire des détenus (1943), enquête et rapport de police sur le régime de détention (1943) ; défense de l'établissement, renforcement des mesures de sécurité (1942), visites de contrôle d'autorités allemandes : notes, plans du camp, rapports, rapports d'évasions. [À signaler, comptes rendus d'intervention et de libération de prisonniers par les autorités allemandes en 1944, liste des détenus libérés et comptes rendus à la suite de l'intervention de maquisards le 7 juin 1944 et en juillet 1944, constat de situation critique des prisons de Bergerac, Nontron et Mauzac en juin 1944.] (1941-1945).

(Dossier 7) Prison militaire de Marseille : états du personnel, correspondance, rapport d'inspection (1940-1945).

(Dossier 8) Prison militaire française de Londres. — Détenus : ordres de missions pour le transfert des prisonniers détenus en Grande-Bretagne, état nominatif des détenus de la prison prévôtale de Camberley (1944-1945).

(Dossier 9) Prison militaire de Metz. — Logement du surveillant-chef au sein du tribunal militaire : correspondance, plan de la prison et du tribunal (1948).

1425

(Dossier 1) Prison militaire de Tébourouk. — Gestion courante du personnel et des détenus : états, correspondance, rapports sur les manifestations d'indiscipline des

détenus civils (1942) ; bombardement (1942) et évacuation du bâtiment (1943), projets d'agrandissements : correspondance, rapports, plans ; évasions : comptes rendus, rapports ; dissolution, cession des bâtiments et destination des détenus : procès-verbal ; fonctionnement : procès verbaux d'allocation de chauffage et d'éclairage (1945) (1942-1947).

(Dossier 2) Prison militaire de Tananarive : état nominatif des détenus (1948).

(Dossier 3) Prison militaire de Strasbourg : états du personnel, correspondance, rapport d'inspection (1945-1947).

(Dossier 4) Prison militaire de Sfax : demandes de moyens en matériel (1945).

(Dossier 5) Prison militaire de Port-Lyautey. — Fonctionnement courant, problèmes de surpeuplement, dissolution et cession des bâtiments : rapports d'inspections, correspondance, notes, procès verbal de reddition des comptes. [À signaler, un rapport sur les prisons au Maroc en 1942.] (1941-1948).

(Dossier 6) Prison militaire de Paris : états du personnel (1946-1950), affaires courantes transmises à l'administration centrale (fonctionnement de l'annexe de Villeneuve-Saint-Georges, suicide d'un détenu, demande de reportage de presse, etc.) : correspondance, rapports (1944-1946) [À signaler, un rapport de novembre 1944 du commissaire du gouvernement au général Koenig, gouverneur militaire de Paris, sur la situation de la prison au cours de l'année 1944.]. Prisons de Paris, maison d'arrêt du Cherche-Midi : correspondance du directeur de la prison au commandant de la première région militaire (1948) (1944-1950).

(Dossier 7) Prison militaire d'Orléansville. — Gestion courante du personnel : états, correspondance, état d'encadrement ; infrastructure, cession des bâtiments à la dissolution : correspondance, notes, fiches, plans ; évasions et inspections : rapports (1944-1955).

(Dossier 8) Prison militaire d'Oran. — Fonctionnement courant : états du personnel, correspondance, rapport d'inspection, rapport sur la création et le fonctionnement de l'annexe du fort du Santon. (1941-1947).

(Dossier 9) Prison militaire d'Offenbourg. — Fonctionnement courant : états du personnel, correspondance, rapport sur des faits délictueux (1946-1949).

(Dossier 10) Prison militaire de Nontron. — Fonctionnement courant : état de la situation en personnel et en munitions, rapports, correspondance, en particulier avec les autorités de Vichy, comptes rendus d'activité des détenus, rapports d'inspection ; dissolution en 1946 : procès-verbal, rapports, notes, correspondance. [À signaler, comptes rendus d'incidents en juin 1944 liés au surpeuplement, à la présence de détenus communistes (agitation, projets d'évasion) et à des détenus libérés par les autorités allemandes en 1943, rapport sur l'exécution d'un officier greffier par les Allemands (juillet 1944).] (1941-1947).

13 J 1426

(Dossier 1) Prison militaire de Villefranche-de-Rouergue. — Fonctionnement courant de la prison et infrastructure : correspondance, plan (1940) ; évasions, réquisition partielle par l'autorité allemande (1943), agitation communiste, évasion générale des détenus et attaque de l'établissement par les F.F.L. (été 1944) : comptes rendus, rapports, procès verbaux ; dissolution, destination des masses : correspondance, notes, procès verbal (10 juin 1944), constat de destruction des archives (1940-1945).

(Dossier 2) Prison militaire de Vancia. — Évacuation : correspondance ; fonctionnement courant de la prison, alimentation, masses, travaux, organisation du

service : notes, rapports sur le personnel, états, plan, rapports d'inspections ; comptes rendu d'évasion (1940-1944).

(Dossier 3) Prison militaire de Tunis. — Fonctionnement : correspondance, notes, projet et décret du 30 novembre 1953 sur le remplacement de la prison maritime de Bizerte (dite du Roumi) et de la prison militaire de Tunis par l'« Établissement des forces armées de Tunis », compte rendu sur ce changement d'appellation, tableau d'emploi de l'établissement (1953), états du personnel et des détenus, avis de mutations, correspondance, notes, rapport d'inspection (1945) ; dissolution : projet et décret du 20 juin 1956, états et correspondance relatifs à la destination du matériel, des archives, des masses, du personnel et des détenus ; mobilisation en Tunisie : correspondance du commandant de la prison à l'administration centrale sur la conduite à tenir en cas de mobilisation (1950) (1945-1956).

(Dossier 4) Prison militaire de Toulouse. — Agissements répréhensibles du personnel en 1944 : notes, rapports, comptes rendus ; fonctionnement courant de la prison et des juridictions du ressort de la 17^e région militaire, disponibilité et cession des locaux de la prison : rapport, correspondance, plans, états du personnel et des détenus, notes, en particulier sur l'évacuation de l'établissement en 1943 (1941-1948).

1427-1435

Rapports mensuels des établissements, contenant l'effectif en détenus, les punitions du personnel, des renseignements sur la contenance et l'état sanitaire des bâtiments, le nombre de décès et d'évasions, le travail des détenus.

1427	1940-1941
1428	1942
1429	1943
1430	1944
1431	1945
1432	1946
1433	1947
1434	1948-1950
1435	1950-1951, 1953-1954

13 J 1436-1438 Militaires sollicitant leur admission dans le cadre d'emploi de surveillants des établissements pénitentiaires militaires du corps civil de la justice militaire : dossiers individuels de candidature.

1941-1948

1436	1941-1942
1437	1942
1438	1945-1948

13 J 1439-1444 Prisons maritimes³¹⁹.

1873-1953

1439

Organisation générale.

(Dossier 1). Organisation générale et particulière des établissements, projet de suppression (1924), refonte de la réglementation : notes, rapports, correspondance, textes législatifs et réglementaires. [À signaler de nombreux textes sur l'histoire des prisons maritimes.] (1923-1945).

³¹⁹ Dossiers produits par l'administration centrale de la justice maritime, sous ses différentes formes, ou par l'administration centrale de la justice militaire.

(Dossier 2) Principes d'incarcération des marins dans les prisons civiles : notes, correspondance avec le ministère de la justice (1927-1943).

(Dossier 3) Principes, situation des prisons de Cherbourg, Brest, Lorient, Toulon : textes réglementaires, correspondance, rapports périodiques de fonctionnement (1938-1940, 1947). Conduite à tenir face aux évadés à la suite des événements de mai et juin 1940 : correspondance. Situation des marins internés à la prison de Caen : états nominatifs (1941). Construction d'une prison maritime à Bizerte et maintien d'un tribunal maritime (1941), compétences et fonctionnement de ce tribunal (1947) : correspondance, en particulier avec les autorités locales et le ministère de la marine. Personnel de la prison maritime de Toulon : dossier d'enquête (1941) (1938-1947) (1923-1947).

(Dossier 4) Organisation des prisons maritime : décret du 7 avril 1873 avec annotations des modifications survenant sur sa période d'application, livret (vierge) d'un détenu en prison maritime (1873-1915).

1440

Fonctionnement courant. — Gestion du personnel (1944-1946) ; affectation des crédits de fonctionnement (1947-1949) ; situation des détenus (dont situation alimentaire) et des bâtiments ; régime, construction et aménagement de locaux disciplinaires annexes aux prisons [À signaler : projet avec plans de nouveaux locaux disciplinaires à Toulon, 1929.] ; mission d'inspection des prisons maritimes du directeur du cabinet civil du ministère de la marine (1925 et 1930) ; remise de marins condamnés en Afrique du Nord aux prisons militaires (1927-1929) : correspondance entre l'administration centrale de la justice maritime et les autorités maritimes locales, les services des ministères de la justice et de la guerre, rapports, enquêtes, états nominatifs de personnels, plans.

1925-1949

1441

Établissements.

(Dossier 1) Prison maritime de Toulon. — Incidents survenus en 1927, projet de construction de locaux disciplinaires (1928) : rapports, correspondance, états nominatifs, plans, devis ; gestion courante du personnel (1950-1952) : états nominatifs des gardiens, documents de gestion administrative ; vie des détenus (1950-1952) : états de situation, comptes rendus (1927-1952).

(Dossier 2) Fermeture des prisons maritimes de Brest (1952) et Bizerte (1953). — État des lieux et rapports sur le fonctionnement, les personnels et les locaux : correspondance entre les autorités maritimes et la direction de la justice militaire, rapports d'inspection, états nominatifs, plans des locaux (Brest) (1949-1952).

(Dossier 3) Prison maritime de Cherbourg. — Gestion courante des détenus et du personnel : correspondance, notes, états (1950-1951).

1442

Prisons maritimes d'Afrique du Nord.

(Dossier 1) Modalités de cessions des locaux et de transfert du personnel, des archives et du matériel à la suite de dissolutions : correspondance, notes (1948-1952).

(Dossier 2) Gestion du personnel, avancement, situations et recrutement des gardiens : registres de contrôle nominatif et matricules, états, correspondance ; exercice du culte : correspondance, notes (1947-1952).

(Dossier 3) Prison maritime de Mers-El-Kebir : états nominatifs par quinzaine des détenus (1943-1946).

1443-1444

Prison maritime de Bizerte (dite « du Roumi »).

1443 Détenus. — Retraits de fonds : correspondance, états nominatifs ; santé : billets d'hôpitaux. Procédures pénales : ordonnances, mandats, extraits de jugements, états de recouvrement (1943-1953).

1444 Procédure pénale : mandats de dépôts (1943-1953).

États de situations, contrôles nominatifs, états de grâces de détenus transmis à l'administration centrale.

13 J 1445-1457

Prisons civiles. — Détenus à titre militaire ou individus faisant ou ayant fait l'objet de poursuites judiciaires devant les tribunaux militaires : états nominatifs, états de grâces générales.

1940-1951

1445

Bauge, Bastia, Bar-le-Duc, Bandol, Avignon, Avranches, Avesnes, Auch, Aurillac, Arras, Argentan, Annecy, Angoulême, Angers, Amiens, Ali Moumen, Alger, Alès, Alençon, Albi, Ajaccio, Aix en Provence, Aïn Sefra (Section d'exclus), Agen, Abbeville.

1446

Bayonne, Beauregard, Belfort, Beauvais, Belley, Bergerac, Bernay, Berrouaghia, Besançon, Béthune, Béziers, Blois, Bône, Bordeaux, Bougie, Boulogne, Bourg, Bourges, Bourgoin, Bressuire, Brest, Briey.

1447

Brive, Caen, Cahors, Cambrai, Carcassonne, Carpentras, Camp Carrère, Casablanca, Castres, Châlons-sur-Marne, Chambéry, Charleville, Chartres, Châteauroux, Château-Thierry, Chaumont, Cherbourg, Cholet, Clairvaux.

1448

Clermont-Ferrand, Cognac, Compiègne, Constantine, Corneilles-en-Parisis, Coulommiers, Coutances, Cusset, Dakar, Dieppe, Digne, Dijon Dinan, Djebel Djougar, Djibouti, Domfront, Douai, Doullens, Draguignan, Dreux, Dunkerque.

1449

Écrouves, Ensisheim, Épernay, Épinal, Étampes, Évreux, Falaise³²⁰, Eysses, Fès, Foix, Fontainebleau, Fontenay-le-Comte, Fontevault, Fougères.

1450

Fresnes, Gannat, Gap, Grasse, Gray, Grenoble, Guelma, Guéret, Guingamp.

1451

³²⁰ Prison militaire ouverte à la suite de la déclaration de guerre. Un rapport du commandant de la gendarmerie de la section de Falaise du 4 février 1941 indique que la prison se replia le 17 juin 1940 vers Argentan (Orne), et que les troupes d'occupation s'installèrent à sa place dans l'établissement. Il est probable que ses archives furent détruites à cette occasion (SHD, DAT, 13 J 1766).

Haguenau [jusqu'en 1957], Hanoï, Hazebrouck, Ifrane, Issoire, Jargeau, La Celle-Saint-Cloud, l'Adir, La Duchère, Lambèse, Lannion, Laon, Largentière, La Réole, La Rochelle, La Roche-sur-Yon, Laval, Larzac, Le Blanc, Le Havre, Le Puy, Lesparre, Lieucourt, Libourne, Loos.

1452

Limoges, Limoux, Lons-le-Saunier, Loudun, Louviers³²¹, Lure, Lyon, Mâcon, Maison-Carrée, Le Mans, Marmande, Marseille, Mauzac, Meknès, Melun, Marrakech.

1453

Mende, Metz, Millau, Montfort-sur-Meu, Montargis, Montbrison, Montauban, Mont-de-Marsan, Montluçon, Montpellier, Morlaix, Mortagne, Mostaganem, Mulhouse, Nancy, Nantes, Neufchâtel, Nice.

1454

Nîmes, Niort, Noé, Orléans, Oujda, Paris, Pau, Oermingen, Oran.

1455

Périgueux, Perpignan, Pithiviers, Poissy, Poitiers, Pontivy, Port-Lyautey, Porto Farina, Privas, Quimper, Redon, Remiremont, Rennes, Rethel, Riom, Reims.

1456

Roanne, Rodez, Romorantin, Rouen, Rouillé, Saint-Brieuc, Saint-Calais, Saint-Étienne, Saint-Flour, Saint-Gaudens, Saint-Laurent-du-Maroni, Saint-Malo, Saint-Martin-de-Ré, Saint-Mihiel, Saint-Nazaire, Saint-Omer, Saint-Quentin, Saint-Sulpice, Sarreguemines, Saumur, Saverne, Schirmeck, Seclin, Senlis, Segré, Sfax, Soissons, Sorgues.

1457

Strasbourg, Struthof [à partir de 1946], Thiers, Thionville, Toul, Toulon, Toulouse, Tours, Troyes, Tulle, Tunis, Valence, Valenciennes, Vannes, Vendôme, Verdun, Versailles, Vervins, Vesoul, Vigeant, Vitré, Vitry-le-François, Yvetot. Régions pénitentiaires de Montpellier, Nancy, Poitiers : états quantitatifs des détenus à titre militaire (1947-1948) ; Année 1952 : états nominatifs variés émanant de plusieurs prisons civiles.

13 J 1458-1490

Contrôles nominatifs, états de situations des détenus à titre militaire adressés par les établissements pénitentiaires à l'administration centrale de la justice militaire.

1940-1954

1458

1940 : Saigon, Hanoï, Djibouti, Port-Lyautey, Orléansville, Oran, Meknès, Fès, Constantine, Alger.

1459

1940 : Tébourouk, Tunis, Montpellier, Toulouse, Lodève, Paris, Clermont, Ferrand, Villefranche-de-Rouergue.

³²¹ Prison militaire ouverte à la suite de la déclaration de guerre et évacuée le 9 juin 1940. Les détenus, au nombre d'environ 40, furent transférés vers la prison militaire de Falaise puis Rennes. Les archives de l'établissement n'ont pas été retrouvées (SHD, DAT, 13 J 1766).

1460

1940 : Lyon, Bordeaux, Fontenay-le-Comte, Orléans, Bergerac, Collioure, Marseille.

1461

1941 : Bergerac, Clermont-Ferrand, Collioure, Lodève, Lyon, Marseille.

1462

1941 : Mauzac, Montpellier, Nontron, Toulouse, Villefranche-de-Rouergue.

1463

1941 : Alger, Casablanca, Constantine, Meknès.

1464

1941 : Oran, Orléansville, Port-Lyautey, Téboursouk.

1465

1941 : Tunis. 1942 : Bergerac, Clermont-Ferrand, Collioure, Lodève, Lyon, Marseille, Mauzac.

1466

1942 : Montpellier, Nontron, Toulouse, Vancia, Villefranche-de-Rouergue, Alger, Casablanca, Constantine.

1467

1942 : Fès, Oran, Orléansville, Meknès, Port-Lyautey.

1468

1942 : Téboursouk, Tunis. 1943 : Bergerac, Clermont-Ferrand, Lyon, Mauzac, Nontron, Toulouse, Vancia, Villefranche-de-Rouergue.

1469

1943-1944 : Tananarive.

1470

1944 : Bergerac, Bordeaux, Casablanca, Clermont-Ferrand, Constantine, Fès, Lyon, Vancia, Marseille, Paris, Mauzac, Meknès, Montpellier, Nontron, Port-Lyautey, Téboursouk, Toulouse, Tunis, Villefranche-de-Rouergue.

1471

1945 : Alger, Bordeaux, Casablanca, Clermont-Ferrand.

1472

1945 : Constantine, Fès, Fribourg, Germersheim, Lyon, Marseille.

1473

1945 : Mauzac, Meknès, Metz, Montpellier, Nontron, Oran.

1474

1945 : Paris, Port-Lyautey, Strasbourg, Téboursouk.

1475

1945 : Toulouse, Tunis. 1946 : Aïn Sefra (Section d'exclus), Alger, Bordeaux.

1476

1946 : Casablanca, Clermont-Ferrand, Constantine, Fès, Fribourg, Germersheim.

1477

1946 : Landau, Lyon, Marseille, Meknès, Metz, Nontron.

1478

1946 : Offenbourg, Oran, Orléansville.

1479

1946 : Paris, Port-Lyautey, Strasbourg, TébourSouk.

1480

1946 : Toulouse, Tunis. 1947 : Alger, Bordeaux, Casablanca.

1481

1947 : Constantine, Fribourg, Germersheim, Innsbruck, Landau, Lyon.

1482

1947 : Marseille, Meknès, Metz, Offenbourg, Oran.

1483

1947 : Orléansville, Paris, Port-Lyautey.

1484

1947 : Strasbourg, TébourSouk, Toulouse, Tunis. 1948 : Aïn Sefra, Alger, Casablanca.

1485

1948 : Constantine, Innsbruck, Landau, Offenbourg, Oran, Orléansville.

1486

1948 : Port-Lyautey, Tunis. 1949 : Aïn Sefra, Alger, Casablanca, Constantine, Innsbruck, Oran.

1487

1949 : Orléansville, Landau, Tunis. 1950 : Aïn Sefra, Alger, Casablanca, Constantine, Fribourg, Innsbruck.

1488

1950 : Landau, Oran, Orléansville, Tunis. 1951 : Aïn Sefra, Casablanca, Fribourg, Innsbruck, Tunis.

1489

1952 : Casablanca, Fribourg, Innsbruck, Landau, Tunis, Brest (prison maritime). 1953 : Fribourg, Innsbruck.

1490

1953 : Landau, Tunis. 1954 : Ain Sefra, Fribourg, Landau, Tunis.

ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES MILITAIRES OU ASSIMILÉS
(1917-1964)

*Ateliers de travaux publics de métropole (1917-1919)*³²²

13 J 1491

1917-1919

(Dossier 1) Atelier de n° 79 à Chailloué (Orne) : cahier de visite médicale, feuilles d'émargement de paiement de la solde du personnel, feuilles et état de répartition des salaires des détenus travailleurs (1919).

(Dossier 2) Atelier n° 74 (Aire-sur-la-Lys, transféré de Collioure le 1^{er} juillet 1919) : rapports d'effectifs, états nominatifs (1919).

(Dossier 3) Atelier n° 80 (Attin) : rapports d'effectifs, état nominatifs de salaires versés aux détenus, cahiers de prêts, registres des primes versées aux surveillants, cahier de visites médicales (1919).

(Dossier 4) Atelier n° 73 à Beugin (Nord) : rapports d'effectifs, états nominatifs de détenus, registres d'effectifs, correspondance et feuille de journées du personnel (1919).

(Dossier 5) Ateliers n° 20 à Vesaigue-sous-Lafauche (Haute-Marne) : correspondance, relative en particulier à l'arrivée de 15 détenus de la prison militaire de Paris (mars 1919).

(Dossier 6) Atelier n° 8 à Villeneuve-les-Bordes (Seine-et-Marne) : état nominatif de détenus de la prison militaire du Cherche-Midi dirigé sur l'atelier (mars 1919), correspondance (1919).

(Dossier 7) Atelier n° 62 au camp de La Fontaine-du-Berger (Puy-de-Dôme) : correspondance, relative en particulier à la formation de l'atelier par l'arrivée de 36 détenus de la prison militaire de Paris (septembre 1917).

Prisons militaires métropolitaines (1871-1949).

13 J 1492-1493

Prison militaire d'Amiens.

1882-1926

1492

Registre de correspondance (1920-1921), feuilles d'émargement du personnel (1910-1924), registre des frais de justice (1909-1919) (1909-1921).

1493

Fonctionnement courant : échantillon de correspondance et de décisions juridictionnelles, états, feuilles de renseignement, factures, quittances, feuilles de travail, rapport, jugement, notes de service, avis d'ordonnance, compte rendus (1882-1926).

³²² Les ateliers de travaux publics de métropole, ou « ateliers de condamnés à l'emprisonnement », étaient distincts de ceux que l'on trouvait en Afrique du Nord. Ils furent progressivement supprimés après la Première Guerre mondiale. Les six derniers furent dissous par décision du ministre de la guerre le 10 mars 1921 (SHD, DAT, 9 N 271 ; voir également supra, 13 J 1420, dossier 8).

13 J 1494-1496

Prison militaire de Bergerac.

1939-1945

1494

Agitation politique et évasions de détenus : comptes rendus (1942). Fonctionnement courant : compte rendus d'activité, contrôles nominatifs des détenus et du personnel, dossiers administratifs, registres [À signaler, un rapport du commandant de la prison à sa prise de fonction en août 1941.] (1939-1945).

1495

Formation et dissolution de l'établissement. — Conduite à tenir en cas de mobilisation, prise de possession des locaux par l'autorité militaire, passation de commandement, reprise en compte des locaux par l'autorité civile, destination des détenus et du personnel passés à l'administration civile, destination des masses : procès verbaux, notes, états, factures, inventaire du matériel de la chapelle (1944). Santé. — Consommation des médicaments, matériel de santé, admission à l'hôpital, visites médicales, constatation des blessures, soins : registres, inventaires, tableaux, carnets de soins, certificats de visites, correspondance, notes, factures. Registres du contrôle de l'armement et des déserteurs. (1939-1945).

1496

Personnel. — Assurance sociale : états comptables, feuilles d'émargement, bordereaux, registres ; discipline : registres de punition des sous-officiers (1939-1945).

13 J 1497-1499

Prison militaire de Bordeaux.

1940-1948

1497

Registres de contrôle nominatif des détenus et du personnel (1940 et 1944-1947). Évasions : notes de services, comptes rendus, correspondance. Fonctionnement courant, mouvement de détenus, création et dissolution (avec notamment le repli sur la ville de Pau et sur le camp de Billière en 1940) : correspondance, collections de procès verbaux et de notes (1940 et 1944-1947), listes nominatives de détenus, [À signaler un procès verbal relatant la perte des archives de la justice militaire de la 35^e division d'infanterie (1945), un procès verbal (s.d.) d'un détenu au sujet des atrocités commises par l'occupant dans la prison militaire, une note du 21 juin 1940 indiquant les conditions de l'exécution à venir des détenus Marcel et Roger Rambaud, Léon Lebeau et Jean-Gaston Amourelle³²³, condamnés à mort provenant de la prison militaire de Paris se repliant sur le camp de Gurs] (1940-1948).

1498

Personnel : états, feuilles de journées, feuilles d'émargement (1944-1947).

1499

Santé : registres des visites médicales (1940, 1945-1947) et des fournitures en médicaments et objets de pansements (1946). Procédure pénale : registre des frais de justice (1945-1947) (1940-1947).

³²³ Voir plus bas, 13 J 1584.

13 J 1500

Prison militaire de Céret. — Création et fonctionnement courant : registre des visites médicales, cahiers, feuilles d'émargement et contrôles nominatifs du personnel, cahier de consigne, textes règlementaires, rapports, notes de service, registre du courrier départ, procès verbaux.

1940

13 J 1501

Prison militaire de Châlons-sur-Marne : registres des visites médicales et malades à l'hôpital (1910-1922), registres de contrôle nominatif et matricules du personnel (1904-1922), feuilles d'émargement (1913-1922), registres des frais de justice (1912-1922).

1904-1922

13 J 1502

Prison militaire de Chaumont. — Objets, argent et effets déposés au greffe, mandat postaux, correspondance et objets recommandés, recettes et dépenses, dépenses de cantine concernant les détenus : états, cahiers (1914-1917) ; procédure pénale : mandats de dépôts (1917) ; alimentation : états de situations administratives de quinzaine (1918-1918).

1914-1918

13 J 1503

Prison militaire de Cholet : registre-journal des frais de justice, factures, pièces comptables, feuilles d'émargement et de journées des personnels, registre de correspondance.

1939-1940

13 J 1504-1509

Prison militaire de Clermont-Ferrand.

1939-1946

1504

Personnel : feuilles de salaires, dossiers administratifs, états nominatifs, feuilles d'émargements, bordereaux. Fonctionnement courant : pièces comptables (1939-1946).

1505

Détenus et personnels : registres de contrôle nominatif (1939-1946).

1506

Procédure pénale : correspondance et actes juridictionnels, notification d'inculpation, pourvoi en cassation ; fonctionnent courant : registres des déserteurs (1940), registre des actes administratifs (1940-1946) [À signaler, dans le registre des actes administratifs, les procès verbaux de formation (2 septembre 1931) et de dissolution (1^{er} octobre 1946).], états des recettes, journal à souches (1944-1946), correspondance et registres du courrier (1942-1946), cahier de consignes, procès verbaux, comptes rendus, notes, plan de l'établissement (1940-1946). Détenus. — Transfèrement, écrou, répartition par cellule, contrôle alphabétique : états nominatifs variés, registres, comptes rendus (1940-1946). Dissolution : notes, rapports, correspondance (1940-1946).

1507

Détenus et personnel : revue des effectifs (1946), registres de contrôle nominatif (1945-1946). Santé. — Détenus aux hôpitaux, visites médicales, commission de réforme, traitement médical : feuilles de résultats de laboratoire, billets de consultations,

certificats de visite, carnets, registres, fiches, cahiers, correspondance (1940-1946). Mise en liberté, transfert, écrou : actes juridictionnels (1943) (1940-1946).

1508

Registres des visites à l'hôpital (1939-1946).

1509

Registre des frais de justice (1939-1943).

13 J 1510

Prison militaire de Collioure. — Fonctionnement courant : cahier d'ordre, correspondance (1940-1942), registre de correspondance (1940-1942) ; détenus et personnel : registres de contrôle nominatif ; déserteurs : registres, états nominatifs (1940-1945).

1940-1945

13 J 1511

16^e sections d'exclus de Collioure. — Exclus : états nominatifs (1939-1940) ; fonctionnement courant : correspondance, états descriptifs des lieux de la prison « A.K. », plans de l'établissement, procès verbal de concession d'occupation temporaire (1920-1924), croquis et notes relatifs aux travaux effectués par le génie (1934-1935) ; personnel : feuilles d'émargement et de journées, états des sommes versées aux organismes sociaux, feuilles de primes, états nominatifs de versement (1939-1942) ; santé : état nominatif des militaires présentés devant la commission de réforme (1939-1940).

1920-1942

13 J 1512-1513

Prison militaire d'Épinal.

1914-1922

1512

Procédure pénale : mandat de dépôt, état des jugements rendus par le conseil de guerre de la 21^e R.M., ordres et levées d'écrou (1914-1916). Gestion comptable, situation administrative de dizaines et quinzaines : feuilles de situations (1914-1922).

1513

Santé. — Malades à l'hôpital : registres, bulletins de visites et de sortie (1920-1922), cahiers de visites médicales. Détenus et personnel : registres de contrôle nominatif, feuilles d'émargement du personnel (1914-1922).

13 J 1514

Prison militaire de Fontenay-le-Comte. — Santé : registres des visites médicales ; fonctionnement courant : registre des rapports, modèles d'imprimés de fournitures et commandes, registres de vérifications des colis, factures de téléphone, correspondance ; greffe et procédure pénale : registres de correspondance, état des recours devant la cour de cassation, compte rendus d'audience du tribunal militaire de Nantes, correspondance et notes de services sur la suspension des peines, états de jugements concernant les détenus, inventaire des effets des détenus.

1939-1940

13 J 1515

Prison militaire d'Issoudun. — Infrastructure et aménagement de la prison : devis, état de l'outillage nécessaire, plans (1939) ; personnel et détenus : contrôles nominatifs (1939-1940) ; fonctionnement courant : feuillets de revue trimestrielle, feuilles de journées, factures, inventaires, relevés de dépenses de cantine, correspondance, pièces comptables (1939-1943) ; dissolution : procès verbaux de reddition des comptes, pièces comptables (1943).

1939-1943

13 J 1516-1517

Prison militaire du Mans.

1910-1926

1516

Registres des visites médicales, feuilles d'émargement de paiement de la solde du personnel (1914-1926).

1517

Registre des frais de justice (1910-1919).

13 J 1518

Prison militaire de Lille. — Personnel et détenus : registres des effectifs (1917-1923), registre de contrôle nominatif (1920 et 1923), états des sommes payées aux détenus sur leur fond particulier à leur sortie de l'établissement, pièces comptables, relatives en particulier aux dépenses de cantine (1923), feuilles d'émargement de paiement de la solde du personnel, feuilles de journées (1919-1924) ; santé : registres des visites médicales (1918-1920). Registre des frais de justice (1915-1919).

1915-1924

13 J 1519-1520

Prison militaire de Lodève.

1940-1942

1519

Fonctionnement courant : télégrammes officiels, courrier au départ, registres, feuilles de journées, feuille d'émargement de la solde versée au personnel, état de paiement, cahier de versement des assurances sociales [À signaler, trois états nominatifs des condamnés provenant de la prison militaire de Mauzac en 1942.] ; santé : registres des visites médicales et constatations des blessures et maladie en service (1940-1942).

1520

Registres des frais de justice, registre des malades à l'hôpital (1940-1942).

13 J 1521-1528

Prison militaire de Lyon et Vancia.

1903-1949

1521

Chrono et échantillon du courrier au départ et à l'arrivée (1941-1947).

1522

Fonctionnement courant : procès verbal des effectifs au 14 juin 1940, registres des actes administratifs (1939-1947) ; infrastructures : projet d'utilisation et plan du fort de Montluc (1937), projet d'agrandissement et plan du fort de Vancia (1944) ; personnel :

documents de gestion administrative (1945-1947) ; santé : registres des visites médicales (1942-1948). Conséquences des hostilités. — Réquisition, situation sanitaire et alimentaire des détenus, tentatives d'évasion : notes, comptes rendus (1941-1945). Dissolution (1948) : procès verbaux, listes de destination des archives, documents comptables, notes, correspondance, états, inventaires, comptes rendus (1937-1948).

1523

Personnel : dossiers administratifs (1903-1947).

1524

Personnel et détenus : registres de contrôle nominatif ; personnel : contributions aux assurances sociales, impôt cédulaire, registres (1941-1947).

1525

Personnel et détenus : registres de contrôle nominatif, registres des entrées et sorties des détenus (1940-1949).

1526

Rémunération du personnel : feuilles de journées, feuille d'émargement de la solde versée au personnel, cotisations sociales, relevés de paiement, états (1940-1947).

1527

Détenus : cahiers de libérations, répertoire alphabétique, états et contrôles nominatifs, bulletins de remise suite à transfèrement, correspondance, notes, décharges, listes nominatives de grâces collectives, registres, cahiers (1939-1947) [À signaler pour l'année 1943 un état nominatif des détenus, des comptes rendus d'évacuation, notes, actes juridictionnels, demandes et correspondance des détenus, ordres d'incarcération.] Procédure pénale : journal à souches spécial au service des amendes (1941-1945) (1939-1947).

1528

Registre des malades à l'hôpital (1943) et à l'infirmerie (1940-1943).

13 J 1529-1534

Prison militaire de Marseille.

1913-1947

1529

Dissolution et création : procès verbaux, décisions, correspondance (1944-1947) [À signaler, un rapport du 25 septembre 1944 du commandant de l'établissement indiquant les délocalisations de la prison entre 1942 et 1944.] ; détenus : registres, répertoire alphabétique (1944-1947), états nominatifs [À signaler, un état nominatif des détenus embarqués sur le « SONTAY » le 19 juillet 1947 à destination de Marseille en provenance de la prison militaire de Saïgon] ; personnel : feuilles de journées et d'émargement (1913, 1945), état des salaires (1944-1946), états des sommes retenues au titre de l'impôt cédulaire (1944-1947), cahiers, registre, correspondance (1941-1947), fiches de position des gardiens (1920-1933) ; fonctionnement courant : correspondance, états, notes, relatives en particulier à la sécurité de l'établissement (1913-1947).

1530

Détenus : cahier de situation (1945), répertoire alphabétique (1946), registres de contrôle nominatif du personnel et des détenus (1917 et 1941-1942 et 1946-1947) (1917-1947).

1531

Personnel : état comptable des sommes payées, dossiers administratifs (1945-1947), feuilles de journées et d'émargement (1939-1947).

1532

Registres des frais de justice (1915-1916) et de contrôles nominatifs du personnel et des détenus (1944-1945).

1533

Santé. — Visites médicales et prescriptions : registres, fiches (1931-1942).

1534

Santé : livrets sanitaires et médicaux des détenus (1936-1938), registres des constatations (1921-1941) ; décès à l'établissement en 1942 : comptes rendus, certificats, rapport d'autopsie ; entrées et sorties de l'hôpital et de l'infirmerie : registres (1937-1940) ; visites et prescriptions médicales : registres (1932-1945) (1921-1942).

13 J 1535-1539

Prison militaire de Mauzac.

1941-1947

1535

Personnels et détenus : registres de contrôle nominatif (1941-1945).

1536

(Dossier 1) Dissolution : correspondance produite par la prison militaire de Nontron, organe liquidateur de Mauzac (1945).

(Dossier 2) Avant-projet d'extension (1941-1942) : notes de service, plans ; sécurité, plan de défense et dotation en armement : fiches de consignes, plans, notes de services, états, rapports (1942-1945) ; conduite à tenir à la libération de détenus et de personnel en 1944 : listes nominatives, correspondance, compte rendus, notes [À signaler, un compte rendu du commandant la prison au commandant d'armes de la place de Périgueux sur la prise de l'établissement par les F.F.I. le 7 juin 1944.] ; procédure pénale (1941-1945) : avis de décisions gracieuses, correspondance sur les peines en cours d'exécution, notes ; personnel : registre, certificats de cessation de paiement, registre de contrôle nominatif des surveillants auxiliaires (1942) (1941-1945).

1537

Personnel : avis de mutation, bordereaux (1942). Procédure pénale. — Remises de peines, libérations conditionnelles, recours en grâce, élargissement des détenus en juin 1944 : états nominatifs, notes de services, bulletins de levées d'écrous, notices individuelles, notifications aux détenus (1942-1945). Évasions de détenus : notes de services, rapports, ordre d'écrou, bulletin de correspondance, comptes rendus (1942-1944). Internements administratifs : arrêtés du préfet de Dordogne, comptes rendus, états nominatifs variés, correspondance (1945) [À signaler, les consignes données en 1942 sur la conduite à tenir face aux condamnés pour dissidence ; un compte rendu du

greffe à la Croix-Rouge indiquant que tous les ressortissants anglais ont quitté le camp de Mauzac pour une destination inconnue, 22 juillet 1942.] Détention d'individus allemands (1942) : états nominatifs, déclarations d'options de territoire, modalité de remise aux autorités allemandes, rapports d'évasions, correspondance, télégrammes, doléances des prisonniers, ordres de transfèrement [À signaler, une instruction de la direction des services de l'armistice indiquant aux officiers de liaisons de la Croix-Rouge allemande les modalités de rapatriement de tout individu aryen incarcéré, 22 janvier 1942 ; un bordereau d'envoi aux commandants des divisions militaires indiquant les modalités à suivre en cas de détention d'Allemand de race dans les prisons militaires françaises, 26 septembre 1941.] (1941-1945).

1538

Santé. — Visites médicales des détenus, constatations des accidents en service, mutations du personnel de santé, détenus malades, décès : dossiers médicaux des détenus [concernent aussi les prisons militaires de Lodève et Bergerac], comptes rendus, états, feuilles de pesée, rapports annuels, notes de services, registres (1941-1945).

1539

Santé. — Décès, modalités de transport des corps : comptes rendus, rapports, notes [À signaler, un rapport sur l'état sanitaire de la prison en 1944.], registres des visites médicales (1943-1945). Personnel : états mensuels de mutation et de situation ; dispositifs et exercices d'alertes : rapports, comptes rendus, notes. Détenus. — Transferts, libération, évasions, création d'une commission de contrôle des camps d'internement, conduite à tenir pour la mise en route en fin de peine, réglementation en matière de réception de colis : comptes rendus, notes de services, rapports, textes réglementaires, correspondance, listes, rapports, registre nominatif de libérations (1943-1947) (1941-1947).

13 J 1540-1541

Prison militaire de Metz.

1920-1948

1540

Détenus. — Répertoire alphabétique (1946-1948) ; alimentation (1947) : rapport, notes, comptes rendus ; modalités d'incarcération des détenus féminins (1946-1947) : correspondance, feuilles d'émargement, comptes rendus ; affectation des libérables (1946), transfèrement (1945-1946), remises gracieuses : ordres de transfert, notes de service, états nominatifs, textes réglementaires [À signaler, une instruction sur la constitution et la tenue des fichiers des indigènes coloniaux, 22 février 1945.]. Fonctionnement courant et personnel : registre du courrier au départ (1945-1947), dossiers administratifs de personnels civils (1946-1947), notes relatives à des agissements répréhensibles (1946-1947) ; dissolution de l'établissement (1945-1946) : état de revue d'effectif, bordereaux, bulletins de correspondance, factures, états comptables, procès verbaux (1945-1948).

1541

Personnel et détenus : registres de contrôle nominatif, états de quinzaine d'effectifs en personnel (1920-1946).

13 J 1542-1545 Prison militaire de Montpellier.

1939-1946

1542

Registres de contrôle nominatif du personnel et des détenus, répertoires alphabétiques des détenus (1941-1946).

1543

Personnel : états comptables, feuilles de journées et d'émargement, dossiers administratifs (1939-1945).

1544

Courrier au départ (1944-1945) ; détenus : cahier de signalement anthropométrique des passagers (s.d.) ; évasions (1945) : rapports, correspondance, procès verbaux, notes ; sommes à payer au titre des frais de justice : états comptables (1940-1945), registre ; procédure pénale : comptes rendus d'audience du tribunal militaire du ressort (1946) ; personnel (1941-1944) : états et listes nominatives, enquêtes de moralité, rapports, contrats de travail. Réorganisation du ministère de la guerre : correspondance, textes réglementaires (1940-1941). Destination des archives de la prison : notes (1941). Dissolution (1945) : notes, correspondance, procès verbaux, états, bordereaux (1939-1946).

1545

Santé. — Détenus hospitalisés, constatations des accidents en service, visites médicales : correspondance, registres, notes de service (1941-1946).

13 J 1546-1547

Maison d'arrêt de Nancy.

1939-1946

1546

États nominatifs des entrées et sorties des détenus justiciables des tribunaux aux armées (1939-1940).

1547

Registre de contrôle nominatif du personnel et des détenus (1945-1946).

13 J 1548

Prison militaire de Nantes : répertoire alphabétique des détenus, registre des visites médicales.

1939-1940

13 J 1549-1553

Prison militaire de Nontron.

1940-1949

1549

Gestion courante du personnel, assurance sociale, imposition : états, feuilles d'émargement, textes réglementaires, notes de services, cahiers (1941-1945).

1550

Détenus et personnel (1941-1949) : listes et états nominatifs, bulletins de mutation, carnet d'adhésion à la législation sur le travail, cahier de contrôle alphabétique des détenus libérables (1946-1949) ; santé : cahier de visite médicale (1942-1945),

inventaire du matériel de l'infirmierie (1946), registre des constatations (1945-1946) ; fonctionnement courant : courrier à l'arrivée (1945), dossiers pénitentiaires des déserteurs (1944-1946), registre des déserteurs [concerne également la prison militaire de Paris repliée à Gurs et la prison militaire de Mauzac dont Nontron fut l'organe liquidateur (août 1940-1945)] (1940-1949).

1551

Détenus et personnel : états nominatifs (1942), registres de contrôle nominatif (1941-1946) ; travail des détenus : correspondance, notes, états des sommes versées, registre ; détenus étrangers et allemands du Reich incarcérés (1941-1943) : notes, correspondance, états nominatifs, comptes rendus, télégrammes. Fonctionnement courant : courrier au départ (1940-1941), notes, textes réglementaires, télégrammes, plan de l'établissement (1943), registre des entrées et sorties du matériel (1945) ; consignes de sécurité : notes de service, correspondance, textes réglementaires ; moral des troupes : rapports périodiques (1945-1946). Dissolution : procès verbaux, notes, correspondance, états des lieux (1940-1946).

1552

Personnel civil licencié : dossiers administratifs (1941-1946).

1553

Registre des frais de justice (1946).

13 J 1554

(Dossier 1) Prison militaire d'Orléans. — Contrôles nominatifs des détenus et du personnel : registres (1913, 1923, 1940), feuilles de situation, états ; emploi de la main d'œuvre pénitentiaire (1920-1940) : conventions, notes, correspondance ; gestion courante du personnel : feuille d'émargement (1940) ; santé : cahier de visites médicales (1940). [À signaler, la mention des évasions pendant le repli de la prison militaire le 15 juin 1940 et un historique de la prison en 1940.] (1913-1940).

(Dossier 2) 5^e section d'exclus métropolitains (place d'Orléans) : états nominatifs des militaires présentés devant la commission spéciale de réforme du 5^e corps (1914-1915).

13 J 1555-1567

Prisons militaires de Paris.

1914-1949

1555

Personnel : feuilles d'émargement (1914-1926). Fonctionnement courant : registre de correspondance (1938-1940).

1556. Chrono du courrier départ et arrivé (1923-1929) ; procédure pénale : ordres d'incarcération et de transfèrement (1940) ; personnel : dossiers administratifs de surveillants (1945-1947) (1923-1947).

1557-1561

Registres de contrôle nominatif du personnel et des détenus (1914-1947).

1557 1914-1916

1558 1917-1920

1559 1921-1924

1560 1925-1932

1561 1933-1934, 1945-1947 [À signaler, un registre de libération et de transfèrement en 1945.]

1562

Personnel : feuilles d'émargements ; santé : registre des constatations (1924-1947).

1563

Fonctionnement courant : correspondance (1914-1932), registres de visites et de remarques sur l'établissement des officiers chargés des missions de contrôle (1921-mai 1940) ; santé : registres de visite médicale (1920-1921 et 1926-1945). Conseil de guerre de l'armée polonaise (1918-1919)³²⁴ : comptes rendus des séances du conseil et avis de destination des condamnés donnés par le général commandant la mission franco-polonaise destinés à éclairer l'administration pénitentiaire de la prison du Cherche Midi sur l'évolution de la situation pénale des détenus justiciables de ce conseil (1914-1945).

1564-1565

Entrées et sortie des détenus à titre militaire : feuillets de mouvements avec listes nominatives (1939-1940).

1564 1939-1940

1565 1940

1566

(Dossier 1) Repli de l'établissement à Gurs (Pyrénées-Atlantiques), puis à Mauzac (Dordogne). — Transfèrement des détenus depuis Paris (mai-juin 1940), installation à Gurs, mouvements des détenus pendant la période d'occupation du camp, transfert de détenus à Mauzac (novembre 1940), conséquences de la présence des camps sur les structures militaires locales : correspondance, listes nominatives de détenus de différentes catégories (Italiens, Allemands, Polonais, évadés, transférés...), notes de service, rapports, actes juridictionnels (1940-1942).

(Dossier 2) Retour de l'établissement à Paris. — Réorganisation, recherche et aménagement d'annexes (caserne des Tourelles, Fort de Villeneuve-Saint-Georges, prison de la Santé, Fresnes, la petite Roquette), fonctionnement courant, fermeture (30 novembre 1947), transfert des archives et liquidation du matériel : correspondance, notes de services, listes nominatives, registre des actes administratifs. [À signaler, un rapport de la Commission de la défense nationale de l'Assemblée consultative provisoire du 10 avril 1945 au ministre de la guerre sur les conditions d'hygiène déplorable dans l'établissement.] (1944-1949).

1567

Prison militaire de Mauzac et prison militaire de Paris repliée à Mauzac. — Personnel : feuilles de journées (1939-1940), registre des brouillons de solde (1942-1943), états de dépenses engagées et documents comptables (1943-1945), registre nominatif des gardiens auxiliaires. Prison militaire de Mauzac (1943-1945) et prison militaire de Collioure (1942) : registre des malades à l'infirmerie (1939-1945)

³²⁴ Archives produite par la prison militaire de Paris. En 1918 et 1919, l'armée polonaise autonome qui combattait contre l'Armée rouge contenait des unités françaises, relevant donc de la justice militaire française. Un « conseil de guerre de l'armée polonaise » séant à Paris en 1918-1919 était compétent pour connaître des infractions commises par ces militaires qui furent incarcérés à la prison du Cherche-Midi.

13 J 1568

Prison militaire de Rennes. — Fonctionnement courant : correspondance, notes de services.

1944

13 J 1569

Prison militaire de Romorantin. — Gestion courante du personnel et frais de fonctionnement : registre journal des recettes et dépenses, livret de solde, feuilles de journées, états comptables, feuilles de situation administrative de dizaine, procès verbaux, feuilles d'émargement.

1940-1946

13 J 1570-1571

Prison militaire de Rouen.

1910-1922

1570

Registre des visites médicales, registre du courrier, feuilles de journées et d'émargement du personnel, registre matricule (1913-1922).

1571

Registre des frais de justice (1910-1913).

13 J 1572-1573

Prison militaire de Strasbourg

1945-1948

1572

Détenus et personnel : registres de contrôle nominatif, états (1945-1947) ; visite médicales et service de santé : registres, factures, notes, correspondance, états, textes règlementaires (1945-1947) ; personnel : correspondance, ordres de mutation, notes, relatifs en particulier à la mutation et au dégageement des cadres à la dissolution (1943-1947) ; dissolution : correspondance, procès verbaux, plans produits par la prison militaire de Metz en qualité d'organe liquidateur (1945-1948).

1573

Registre des frais de justice (1946-1947).

1574-1579

Prison militaire de Toulouse

1939-1947

1574

Registres de contrôle nominatif du personnel et des détenus (1940-1946), répertoire alphabétique des détenus (1946-1947), correspondance (1944-1947) [À signaler, une note du 16 décembre 1942 indiquant que le service central de la justice militaire est transféré de Royat à Vichy à compter du 18 septembre 1942.], registre des déserteurs (1942-1944) (1940-1947).

1575

Personnel et détenus : registres de contrôle nominatif, états variés, listes nominatives (1942-1947).

1576

Personnel : feuilles d'émargement et de journées, états émargés, déclarations de sommes payées, certificat de cessation de paiement (1942-1947).

1577

Fonctionnement courant, organisation de l'évacuation (1943) puis de la dissolution (1947) : correspondance, listes et états nominatifs, notes de service, comptes rendus, plans. [À signaler, des notes relatives à la détention du général de Lattre de Tassigny, novembre 1942.] (1939-1947).

1578

Cahiers et registres des visites médicales et des constatations (1942-1947).

1579

Registres des frais de justice et des malades à l'hôpital (1942-1947).

13J 1580-1582

Prison militaire de Tours.

1915-1940

1580

Cahier de visites médicales (1915-1926), registres et quittances des frais de justice, (1915-1926), registres de contrôle nominatif du personnel et des détenus (1939-1940) ; greffe et procédure pénale : compte rendus d'audiences du conseil de guerre de Tours (1920-1926), registre des suspensions de peines pour les détenus autorisés à partir au front (1914-1921) ; dissolution (1940) : correspondance (1915-1940).

1581

Registres de contrôle nominatif du personnel et des détenus, registre de la comptabilité, cahier de prêt, feuilles d'émargement du personnel (1916-1926).

1582

Carnet de travail de l'atelier d'engins de pêche : déclarations de versement au trésorier payeur général, feuilles de travaux et de répartition des salaires aux détenus (1917-1924).

13 J 1583

Maison de détention provisoire puis prison militaire de Vichy, annexe de la prison militaire de Clermont-Ferrand. — Greffe : registres de cantine, et des objets ou valeurs déposés par les détenus ; visite des avocats, transfèrement : registres, cahiers, mandat d'amener et d'arrêt ; fonctionnement courant : rapports de place et du commandant, correspondance, cahier de punitions et de fouille des cellules des détenus [À signaler, un rapport sur la création de la prison en novembre 1944.] ; registres des visites médicales.

1944-1946

13 J 1584-1586

Greffe des prisons militaires. — Collection de documents appartenant aux détenus et déposés aux greffes de prisons militaires à leur entrée dans l'établissement et n'ayant pas été rendus aux intéressés ou à leurs familles : pièces d'identités, livrets de famille, livrets de caisse d'épargne, livrets individuels, documents personnels.

1871-1947

- 1584** Lettres A à F
- 1585** Lettres G à O
- 1586** Lettres P à W

Prisons militaires en Algérie (1857-1964).

13 J 1587

Section d'exclus d'Aïn Sefra. — Personnel : registre matricule des officiers de l'établissement de sa première appellation (pénitencier de Birkadem) jusqu'à son appellation finale (section d'exclus) (1888-1956) [À signaler, un historique des appellations successives de l'établissement, créé à la suite du pénitencier de Saint-Germain-en-Laye], registres des visites médicales et constatations de blessures ou maladie liées au service (1948-1957).

1888-1957

13 J 1588-1598

Prison militaire d'Alger.

1895-1964

1588

Gestion courante du personnel : dossiers administratifs et de pension, correspondance, notes, contrat de travail, visites médicales, tableaux d'avancement (1944-1946).

1589

Détenus : registre des déserteurs (1895-1945), états nominatifs mensuels (1962-1964). Procédure pénale. — Propositions de grâces, réduction de peine : correspondance, états de propositions, cahiers, registres (1925-1948), registre des « mis au secret » (1944-1945). Fonctionnement courant : registres du courrier départ (1946-1948) [À signaler, un compte rendu parcellaire de l'exécution du colonel Cristokini en mai 1944.], correspondance avec les prisons militaires de Chanzy, Maison-Carrée et Camp Bonvalos à l'Alma, comptes rendus de visites de l'établissement par le magistrat militaire [À signaler, un message du procureur général militaire aux parquets des secteurs de l'Algérie et du Sahara demandant le transfert d'urgence en métropole de certaines catégories de détenus (27 juin 1962).]. Transfert du camp et des détenus de Le Bas à Maison-Carrée dans le cadre de la transformation de l'établissement en prison prévôtale : procès verbal, comptes rendus, états nominatifs, correspondance (1962-1964). (1895-1964).

1590-1592

Détenus et personnel : feuillets de contrôles nominatifs (1901-1947).

1590 1901-1902, 1916-1917

1591 1918, 1920-1924, 1926-1930, 1934, 1939-1940

1592 1941-1947

1593

Détenus et personnel : feuillets de contrôles nominatifs, dossiers administratifs individuels, correspondance (1941-1950).

1594-1595

Solde et indemnités du personnel : feuilles d'émargement et de journées, états nominatifs (1919-1949).

1594 1919-1939

1595 1940-1949

1596

Solde du personnel de la prison : documents comptables, états de versement (1940-1947). Personnel du tribunal militaire d'Alger : fiches de mutations, états nominatifs mensuels (1943-1945).

1597-1598

Registres des visites médicales et des décès (1927-1948).

1597 1944-1947

1598 1927-1948

13 J 1599-1605

Prison militaire de Constantine.

1917-1950

1599-1602

Personnel et détenus : registres de contrôle nominatif (1917-1950).

1599 1917-1921

1600 1922-1937

1601 1938-1944

1602 1945-1950

1603

Personnel : feuilles d'émargement, états de paiement (1931-1947).

1604

Registres des frais de justice (1929-1932).

1605

(**Dossier 1**) Annexe de Lambèse. — Création et suppression : états des lieux, procès verbal de prise en compte des locaux, notes, correspondance, plans (1943-1944).

(**Dossier 2**) Santé. — Visites médicales, détenus à l'hôpital et à l'infirmerie, constatations : registres, cahiers (1939-1946).

13 J 1606 et 1607

Cotes vacantes.

13 J 1608-1616

Prison militaire d'Oran.

1929-1950

1608-1609

Personnel : feuilles d'émargement et de journées, états de paiement (1929-1947).

1608 1929-1941

1609 1941-1947

1610

Santé et législation sur le travail : registre des accidents du travail, déclarations d'adhésion à la législation (1945) ; personnel : dossiers administratifs (1941-1945). Annexe du fort de Santon : rapport du commandant de l'établissement (1945).

1611-1613

Registres de contrôle nominatif des détenus et du personnel (1942-1950).

1611 1942-1947

1612 1943-1945

1613 1946-1950

1614-1616

Registres sanitaires (1929-1950).

1614 Visites médicales des détenus (1939-1950).

1615 Constatations des accidents et maladie en service (1929-1945), malades à l'infirmerie (1949-1950), visites médicales du personnel (1932-1947).

1616 Statistiques annuels des malades à l'hôpital (1946-1950).

13 J 1617

Prison militaire de Bône (1875-1917), atelier de travaux publics de Bougie (1893-1924), pénitencier militaire d'Aïn Beida (1917-1924), pénitencier militaire de Douéra (1874-1923, avec reprise des désertions à l'année 1857), établissements militaires d'Orléansville et de Bossuet : registres de contrôle nominatif des déserteurs, répertoire général (1913-1950) avec un cahier de visite médicale des sous-officiers de l'atelier de Bougie (1919-1923). Prison militaire d'Ouargla (Est saharien). — Greffe : registre des valeurs, argent, objets déposé par les détenus, actes juridictionnels ; fonctionnement courant : fiches de consignes, directives ; contrôle nominatif des prévenus : registres ; santé : cahiers de soins dentaires et de visites médicales (1961-1962).

1857-1962

13 J 1618

Pénitencier militaire de Bossuet (1903-1924) et atelier de travaux publics d'Orléansville (1868-1950) : registres de contrôle nominatif des déserteurs.

1903-1950

13 J 1619-1628

Prison militaire d'Orléansville

1911-1950

1619-1620

Registres du courrier départ du greffe et du commandement (1929-1950).

1619 1929-1947

1620 1929-1949

1621-1622

Registres de contrôle nominatif du personnel et des détenus (1938-1949).

1621 1938-1943

1622 1944-1949

1623-1624

Personnel : feuilles d'émargement (1939-1950).

1623 1939-1945

1624 1946-1950

1625-1628

Registres sanitaires (1911-1950).

1625 Entrée et sortie des malades à l'hôpital, contrôle nominatif du personnel et des détenus : registres (1924-1950).

1626 Registres des constatations (1911-1950), cahiers de visites médicales des sous-officiers (1928-1950). (1911-1950).

1627-1628 Registres de visites médicales des détenus (1928-1950).

1627 1928-1936

1628 1936-1950

Prisons militaires en Tunisie (1881-1956).

13 J 1629

Prison militaire de Sfax : registre des entrées et sorties des prévenus civils et militaires, registres des visites médicales.

1943-1945

13 J 1630-1639

Prison militaire de Téboursouk.

1911-1948

1630

Personnel et fonctionnement courant : registres du courrier (1920-1947), cahier de correspondance (1945-1947), registre de comptes rendus et rapports relatifs aux indélicatesses et agissements délictueux du personnel (1932-1946), registre répertoire des déserteurs et évadés (1911-1942) (1911-1947).

1631-1632

Registres de contrôle nominatif du personnel et des détenus (1932-1946).

1631 1930-1942

1632 1942-1947

1633-1634

Dossiers administratifs du personnel (1941-1942).

1633 Lettres A à F

1634 Lettres G à Z

1635-1636

Gestion courante du personnel : feuilles d'émargement et de journées (1930-1947).

1635 1930-1937

1636 1938-1947

1637

Fonctionnement courant : correspondance, états (1940-1945). Affaires particulières. — Mort d'un détenu tué par un gardien en 1935 : rapports, correspondance ; détenus prisonniers de guerre, modalité d'incarcération des Allemands du Reich et des Alsaciens-Lorrains : correspondance, notes, états nominatifs (1941-1945) ; problèmes disciplinaires du personnel (1938-1940) : dossiers des intéressés ; évasion de détenus : rapports, procès verbaux (1942-1943). Dissolution : procès verbaux, notes, états produits par la prison militaire de Tunis en qualité d'organe liquidateur (1935-1948).

1638

Santé. — Visite médicale, constatations, malades à l'hôpital : cahiers, registres, bulletins de sortie, certificat de visite (1921-1947).

1639

Registres des frais de justice (1933-1947).

13 J 1640-1652

Prison militaire de Tunis.

1881-1956

1640

Registre du courrier au départ (1947-1949), carnet d'enregistrement des documents classifiés (1949-1955) ; recouvrement des frais de justice : comptes rendus annuels (1945-1955) ; sécurité et moral des troupes : notes, correspondance (1947-1955) (1945-1955).

1641-1644

Registres de contrôle nominatif du personnel et des détenus (1930-1956).

1641 1930-1944

1642 1944-1950

1643 1951-1953

1644 1954-1956

1645

Personnel : feuilles d'émargement et de journées, registre de solde (1930-1947).

1646

Dossiers administratifs des auxiliaires, feuillets d'immatriculation (1881-1945).

1647

Dossiers administratifs du personnel surveillant auxiliaire (1941-1944).

1648

Prison militaire de Téboursouk (1944-1947) et prison militaire de Tunis (1949) : registre unique des rapports des évasions. Procédure pénale : tableaux de propositions de grâces collectives (1946-1956) ; mesures à prendre en cas de tension intérieure ou extérieure en Tunisie : mémento, dossiers, correspondance, plans de l'établissement, notes de service (1952-1954) ; registres de moralité des détenus (1952-1953) (1944-1956).

1649

Frais de justice (1948), incorporation du personnel militaire affecté à la prison (1950-1955) : registres ; atelier de travaux public : registre des frais de justice (1918-1931) et carnet de quittance d'ordinaire de campagne (1918) ; annexe de Sidi Ben Hassen : liste alphabétique des détenus (1943-1945) et destination des libérables (1945) (1918-1955).

1650

Santé : registres des visites médicales du personnel (1899-1956), des entrées et sorties de l'hôpital (1907-1956), des constatations (1904-1956) ; personnel : correspondance, notes, textes réglementaires, tableaux, listes nominatives (1946-1954) (1899-1956).

1651

Santé : registres des malades à l'hôpital et des visites médicales (1931-1956).

1652

Registres des visites médicales (1938-1956).

Prisons militaires au Maroc (1917-1961).

13 J 1653-1682

Établissement pénitentiaire mixte du Maroc (Dar Bel Hamri), puis prison militaire de Sidi Ali d'Azemmour, Kenitra, Port-Lyautey.

1917-1948

1653

Histoire de l'établissement. — Organisation, bâtiments, dissolution (1947-1948) : correspondance, en particulier avec la direction du génie (1929-1932), registres des actes administratifs (1926-1939), plans [à signaler, une note sur l'organisation pénitentiaire militaire au Maroc depuis le 2 août 1914 avec les plans de l'établissement de Dar Bel Hamri (1924)] (1923-1948).

1653bis

Rapports mensuels d'activité (1927-1938).

1654

Registres du courrier départ (1938-1948).

1655

Registres du courrier confidentiel à l'arrivée (1945-1947) et au départ (1924-1947), avec collection chronologique de la correspondance classifiée (1945-1947) (1924-1947).

1656-1660

Registres de contrôle nominatif du personnel et des détenus (1920-1947).

1656 1920-1926

1657 1927-1934

1658 1935-1941

1659 1943-1944 et 1946-1947

1660 1943-1945 [à signaler un état nominatif des militaires de la 2^e division blindée écroués en 1944.]

1661

Affectation des détenus libérables : états nominatifs, répertoire alphabétique, collection thématique de notes, correspondance (1925-1947).

1662

Détenus libérables : états d'affectation, dossiers pénitentiaires (1923-1927).

1663

Moralité des détenus : états à la moitié de la peine, registres (919-1930).

1664

Fonctionnement courant : collections documentaires classées par thèmes (personnel, transport et déplacement, réforme, administration générale, accidents, surveillance, catégories d'écroués, affectation et élargissement, discipline générale, exclus de l'armée, etc.) composées de notes, notes de services, correspondance reçue et expédiée (1926-1946).

1665

Personnel militaire et fonctionnement courant : collections documentaires classées par thèmes (officiers, discipline, déplacement, logements, pensions, etc.), composées de notes, notes de services, circulaires, correspondance reçue et envoyée (1946-1948).

1666

Catégories particulières de détenus (exclus, étrangers, dissidents et condamnés politiques) : états nominatifs, notes, notes de services, tableaux, correspondance reçue et envoyée (1924-1944).

1667

Feuilles d'émargement des officiers et sous-officiers à solde mensuelle (1935-1945).

1668

Gestion du personnel civil. — Salaires, licenciements, punitions, congés, avancement, etc. : collection documentaire classée par thèmes composée de notes, circulaires, états, tableaux, dossiers individuels, d'agents (1941-1947). Correspondance reçue et envoyée (1940-1943) (1940-1947).

1669

Accidents et incidents (rixes, vols de matériels, accidents du travail subis par des détenus ou du personnel) : correspondance, procès verbaux, rapports, états (1922-1945)

1670-1677

Affaires sanitaires (1917-1948).

1670-1673 Registres des visites médicales.

1670 1924-1929

1671 1929-1934

1672 1934-1944

1673 1944-1948

1674-1675 Registres des visites médicales et des constatations (portion centrale de Dar Bel Hamri).

1674 1920-1922

1675 1922-1928

1676 Registres des constatations (portion de Sidi Ali d'Azemmour et de Kenitra, puis Port-Lyautey) (1920-1948).

1677 Actes médicaux et visites médicales spécifiques dans les détachements et annexes de l'établissement : cahiers, registres pour les sous officiers (1920-1931). Fonctionnement du service médical : collection thématique de notes, notes de services, correspondance, registres inventaires de petit matériel (1917-1948).

1678-1682

Procédure pénale et frais de justice (1920-1947).

1678 États de propositions de grâce et de réduction de peines (1921-1940), décret de grâce (1920-1940).

1679-1680 Amnisties : correspondance, circulaires d'application, notes, notes de services, extrait de loi, tableaux, états.

1679 1921-1939

1680 1940-1947

1681-1682 Registre des frais de justice (1926-1947).

1681 1926-1930

1682 1930-1947

13 J 1683-1686

Prison militaire de Fès.

1925-1946

1683

Correspondance au départ et à l'arrivée (1937-1946).

1684

Personnel : livrets de solde (1939-1946), feuilles d'émargement, registres d'enregistrement (1942-1945), textes règlementaires, notes, certificat de cessation de paiement, états du versement des allocations familiales (1937-1946).

1685. Personnel et détenus : registres de contrôle nominatif, états de situations des détenus et des déserteurs (1925-1946).

1686

Registres des visites médicales et des constatations (1926-1946).

13 J 1687-1702

Prison militaire de Casablanca.

1918-1961

1687

Correspondance au départ (1936-1952).

1688-1691

Registres de contrôle nominatif des détenus et du personnel.

1688 1924-1942

1689 1942-1945

1690 1946-1950

1691 1951-1952

1692

Gestion du personnel : fiches de soldes et d'émargement, feuilles de journées, états nominatifs (1940-1950).

1693

Personnel : dossiers administratifs, états (1942-1948).

1694

Fonctionnement courant : registre des actes administratifs (1951), plan de la prison, état des travaux, notes (1949-1952). Principes d'incarcérations : correspondance, notes (1942-1948). Transfèrement des détenus, destination des masses, du matériel et des archives à la dissolution : états, notes (1952). Détenus. — Fonds particuliers déposés, transfèrement, libérables : cahier de mouvements, états, listes nominatives, correspondance, notes, registres, dont registre des déserteurs³²⁵ (1918-1959).

1695

Fonctionnement courant : chrono du courrier au départ (1945-1948). Personnel. — Incorporation au corps des troupes et officiers (1920-1949), état, avancement et mutation : carnets individuels, dossiers administratifs, cahiers, états, registres (1943-1951), liste nominative des personnels de la prison prévôtale (1960). [À signaler, sur le registre des officiers, un historique du pénitencier militaire du Maroc.]. Personnel et détenus : rapports mensuels quantitatifs (1951-1952). Frais de justice : compte rendus annuels de recouvrement (1920-1960).

1696

Détenus. — Modalités pratiques des déplacements et de transfèrements en véhicule, pécules, prévenus passés condamnés, libérables : lettre, notes, autorisations, états. Permissions des personnels : télégrammes, notes de service. Fonctionnement courant : correspondance, notes, états, menus alimentaires, états décadaires des vivres, pièces comptables (1944-1957).

1697-1701

Registres sanitaires (1922-1961)

1697 Malades (1948-1950) et constatations (1922-1941).

1698 Médicaments et objets de pansements (1946-1959).

1699 Visites médicales, malades à l'infirmerie, soins journaliers, constatations des accidents en service, contrôle des vénériens (1944-1961).

1700 Visites médicales (1931-1951).

1701 Malades à l'hôpital (1956-1958).

1702

Procédure pénale. — Propositions de grâces et réduction de peines : registre (1950-1951), états de propositions (1925-1932 et 1957), décrets et notifications (1945-1948). Greffe : registre des sommes et bijoux et objet déposés, registres de moralité, correspondance (1925-1960).

³²⁵ Commun avec celui de la prison de Port-Lyautey.

13 J 1703-1710

Prison militaire de Meknès.

1924-1947

1703

Correspondance et chrono de correspondance au départ (1937-1946).

1704

Chrono du courrier au départ (1941-1943). Registre des déserteurs (1941-1946). Détenus allemands, lorrains, alsaciens, italiens et ressortissants des pays occupés par l'Allemagne (1942) : correspondance, listes et états nominatifs, notes de service (1941-1946).

1705

Registre des actes administratifs, registre de contrôle et de visite des officiers de garnison. Personnel : feuilles d'émargement et états de paiement (1937-1946).

1706

Registre et feuilles de contrôle nominatif du personnel et des détenus (1939-1947).

1707

Registres de contrôle nominatif des détenus (1945-1947).

1708

Dossiers pénitentiaire de deux détenus (1944-1945).

1709

Santé. — Médicaments et objets de pansement (1944-1947), entrée et sortie d'hospitalisation des détenus (1946-1947), visites médicales (1941-1947), constatation des accidents en service (1934-1947) : registres, cahiers, factures (1934-1947).

1710

Registre des malades à l'hôpital (1924-1927).

13 J 1711-1713

Prison militaire de Taza.

1918-1946

1711

Registres des comptes particuliers des détenus, sommes, bijoux et objets déposés au greffe (1918-1924), registres des constatations (1925-1928) et de visites médicales, (1919-1926), registre de contrôle nominatif des détenus et du personnel (1918-1926).

1712

Registre des frais de justice (1918-1920).

1713

Inventaire des archives, registres des comptes particuliers des détenus (1923-1946).

Prisons militaires d'Afrique équatoriale française (1940-1945)

13 J 1714

Prisons civiles d'Afrique équatoriale française de Brazzaville, Pointe-Noire, Mindouli, du Tchad, du Gabon. — Modalités d'exécution des peines : propositions, ordres, décisions, états nominatifs, extraits de registres d'écrou, télégrammes, notes.

1940-1945

Prisons militaires d'Indochine (1948-1957).

13 J 1715

Prison militaire de Chi-Hoa (Saïgon) : états nominatifs d'incarcérations des détenus.

1948-1949

13 J 1716

Prison militaire de Hanoï : registres nominatifs des détenus.

1951-1955

13 J 1717

Prison militaire de Saïgon. — Fonctionnement courant, transfert des détenus : inventaire, états, notes, registre des comptes particuliers des détenus [À signaler, un état récapitulatif des détenus et matériel pris en charge à bord du navire *S/S Cambodge* le 7 février 1957 transférés sur Marseille (1956-1957).]

1955-1957

Prisons militaires du Levant (1940-1946).

13 J 1718

Fonctionnement courant : notes, correspondance, comptes rendus, fiches ; détenus : états mensuels, listes nominatives.

(Dossier 1) Prisons civiles du Liban (1944-1945).

(Dossier 2) Prison civile des Sables (Beyrouth) (1944).

(Dossier 3) Prison prévôtale de Lattaquié (Syrie) (1941-1942).

(Dossier 4) Prison d'Alep (Syrie) (1940-1941).

(Dossier 5) Prison prévôtale de Damas (1941).

(Dossier 6) Prison prévôtale de Beyrouth (1940-1941).

13 J 1719

Prison prévôtale et tribunal de Beyrouth. — Procédure pénale : copies de jugements (1940-1946) ; détenus : états nominatifs (1940-1946) ; fonctionnement courant : relevés des délits et des contraventions (1941-1942), notes, correspondance, états.

1940-1946

Prisons militaires en Allemagne et en Autriche (1920-1961)

13 J 1720

Prison militaire de Coblenz : cahiers des visites médicales.

1922-1929

13 J 1721

Prison militaire de Bonn (33^e corps d'armée) : mandats de dépôts.

1920-1923

13 J 1722-1729

Prison militaire de Fribourg.

1945-1958

1722

Chrono, correspondance (1946-1956).

1723

Correspondance (1945-1957).

1724

Santé, état-civil : registre des décès, notes de service. Personnel : registre des mutations, registre de répartition du service (1945-1947).

1725

Registres des valeurs, argent et effets déposés au greffe par les détenus. Santé : registres des visites à l'hôpital et des visites médicales ; procédure pénale : actes juridictionnels, ordres de mise en liberté, bulletin de levées d'écrou et de transfèrements, notes de services ; dissolution : notes, correspondance, procès verbaux (1946-1947).

1726

Détenus : cahier des condamnés (1945-1946), état nominatif des présents au 16 avril 1953, registres de contrôle nominatif (1945-1946) (1945-1953).

1727

Fonctionnement courant : cahier de visites des officiers délégués (1946-1947), cahier des ordres de missions (1952-1957), cahier de comptes rendus des visites du major de garnison (1956-1957), registres des permissions (1951-1955) ; personnel : cahiers de mutation, avis de changement de positions (1954-1956), états trimestriel d'encadrement (1950-1957) ; santé : registre des visites médicales (1948-1949), certificats de visites et états des militaires représentés devant la commission de réforme (1948-1950) (1946-1957).

1728

Santé : cahier des visites médicales (1946-1956) ; fonctionnement courant : inventaire de la bibliothèque, registres des tickets pour isolés militaires (1956), registre d'immatriculation à la sécurité sociale (1950-1957), registre des permissions (1957), registre du service de permanence (1950-1952) ; détenus : registre des entrées et sorties (1946-1957).

1729

Détenus : cahiers des entrées et des sorties (1947-1949, 1955-1957), cahier des interrogatoires et des présences (1947-1949), cahier de courrier des cellules (1948), registres des effets déposés au greffe (1946-1947), registres de contrôle nominatif (personnel et détenus, 1954-1956), cahiers de visites des avocats (1948-1949) ; évasion : compte rendus, correspondance [À signaler, un modèle du dossier à constituer.] ; prévôté : états des cartes des membres des forces armées retirées (1953-1955) (1946-1958).

13 J 1730

Prison militaire de Fribourg : registre des malades à l'infirmerie (1946-1954). Prison militaire de Fribourg et Offenbourg : répertoire nominatif et registre des détenus et du personnel (1945-1954). Prison militaire d'Offenbourg : registre des frais de justice (1945).

1945-1954

13 J 1731-1732

Prison militaire d'Offenbourg.

1946-1957

1731

Cahier des visites médicales (1949-1952), cahier des valeurs, argent, objets déposés par les détenus (1946-1947), registres de contrôle nominatif des détenus et du personnel (1947-1950) (1946-1952).

1732

Détenus : cahier de contrôle des entrées et sorties (1946), registres de l'appel des détenus et du service courant de la « guichetterie » (1946-1949) ; sécurité : cahier de contrôle des entrées et sorties du public de l'établissement (1947-1948) ; personnel : registre des permissions (1955-1957) ; santé : registres des visites médicales (1946-1947), des constatations (1949-1953), des pesées et vaccinations (1948-1955), des malades à l'infirmerie (1948-1950) (1946-1957).

13 J 1733-1740

Prison militaire de Germersheim

1945-1948

1733

Fonctionnement courant : cahier de fouilles (perquisition en cellules), registre des punitions, cahiers de service. Détenus : registres des effets déposés au greffe, bulletins de pécules des détenus transférés (1945-1947).

1734

Fonctionnement courant : cahier des pièces à fournir mensuellement, registres des messages et du courrier départ, registre des actes administratifs [À signaler, procès verbal de formation de l'établissement du 1^{er} novembre 1945], inventaire des archives de l'établissement dressé à Meaux (s.d.) ; détenus : cahier de situation, cahier des sommes versées en monnaie allemande ; personnel : cahier de permission ; destinations des masses, des détenus et du personnel à la dissolution : notes, correspondance, minutes, états (1945-1947).

1735

Procédure pénale : proposition de grâce et d'amnistie ; fonctionnement courant : correspondance au départ et à l'arrivée, notes et procès verbaux relatifs à la dissolution, registre des entrées et sorties de l'enceinte ; frais de justice : pièces comptables ; cahier de contrôle des évasions (1945-1947).

1736

Personnel : registres de contrôle des surveillants auxiliaires et de contrôle nominatif, notes et correspondance ; détenus : registre de contrôle nominatif, cahier de transfèrement, registre des punitions ; procédure pénale : extraits de jugements ; santé : registre des pesées mensuelles (1945-1948).

1737

Détenus : registres de contrôle nominatif, registre des cellules, avis de mutations et de transfèvements (1945-1947).

1738

Registres du courrier départ, registres des archives. Fonctionnement courant : collections de notes, états, pièces comptables, correspondance (1945-1947).

1739

Santé. — Décès, produits toxiques détenus, constatations des blessures et accidents, malades à l'hôpital : bulletins de consultations, registres (1945-1947).

1740

Registre des frais de justice (1945-1947).

13 J 1741-1754

Prison militaire de Landau.

1945-1961

1741

Registres du courrier au départ et à l'arrivée (1947-1960).

1742

Correspondance au départ et à l'arrivée (1946-1960).

1743

Détenus : contrôles nominatifs et alphabétiques, registres. Greffe et procédure pénale : actes juridictionnels, dossiers pénaux des détenus (1945-1958).

1744

Greffe : dossiers pénaux des détenus. Personnel et détenus : états nominatifs, rapports mensuels de situations, tableaux d'avancement, ordres de nominations (1949-1959).

1745

Gestion courante du personnel civil étranger : bordereaux des heures travaillées et de salaires, états nominatifs de consommation de crédit au titre du personnel (1953-1960).

1746-1747

Greffe : dossiers pénaux des détenus.

1746 1958
1547 1959-1960

1748

Correspondance (classement chronologique, 1953-1960, et « important », 1945-1961).
Frais de justice : carnet de reçus provisoires (1958-1960) (1945-1961).

1749

Fonctionnement courant : correspondance (1945-1948), cahier de rapports (1954-1958), registre des actes administratifs (1946-1960), comptes rendus et rapports d'inspection (1951-1960), consignes de sécurité avec plans de la ville de Landau (1948-1959) ; personnel : titres et cahier de permissions, cahier d'enregistrement des punitions (1947-1958) ; évasions : comptes rendus, rapports (1952) (1945-1960).

1750

Personnel et détenus : registres de contrôle nominatif (1946-1955), avis de mutations, décisions de mise à la retraite (1957-1960) (1946-1960).

1751

Sécurité : cahiers d'événement du poste de sécurité (1946-1960).

1752

Destinations des détenus sortant de l'établissement, détenus élargis, bijoux, objets de valeur et sommes déposées au greffe : registres nominatifs. Santé : registres des pesées, des visites médicales, des constatations (1946-1960).

1753

Détenus : répertoire alphabétique, registre du travail intérieur effectué (1946-1961).

1754

Greffe : registres de cantine, registres des objets et argent ou valeurs déposés par les détenus (1946-1961).

13 J 1755-1760

Prisons militaires prévôtales d'Autriche (Innsbruck et Hall).

1944-1953

1755-1757

Dossiers pénitentiaires des détenus.

1755 1944-1945

1756 1944-1945

1757 1945-1946

1758

Enregistrement du courrier et des télégrammes : registres, cahiers (1945-1953) ; détenus : cahier des objets et de l'argent remis en sortie (1946-1947), registres du pécule (1944-1946) ; fonctionnement courant : cahier du service de garde, plan des locaux, états descriptifs (1945-1953).

1759

Déserteurs et évadés : dossiers des détenus de passage, correspondance de la prévôté. Répertoire alphabétique de la destination des détenus sortant de l'établissement (1945-1946).

1760

Visites médicales, constatations des blessures et accidents en service, entrée et sortie de l'hôpital : registres, cahiers ; détenus et personnel : registres de contrôle nominatif, états de situations (1946-1953).

13 J 1761

Prison militaire de Mayence : registre d'entrée et sortie des détenus.

1920-1922

13 J 1762

Prison militaire de Trèves : registre des effets déposés au greffe, dossiers pénitentiaires des détenus libérés.

1922-1924

ARCHIVES DE LA JUSTICE MILITAIRE
(1939-2007)

13 J 1763-1764

Dépôt central des archives de la justice militaire, ès qualité de greffe des prisons militaires dissoutes. — Contentieux, assurance maladie, retraite, services accomplis et salaires de personnels employés par les prisons militaires : correspondance.

1949-1990

1763

Alger, section d'exclus d'Aïn Sefra, Bergerac, Bordeaux, Casablanca, Clermont Ferrand, Collioure, Constantine, Innsbruck, Lyon, Marseille, Montpellier, Orléansville, Vancia.

1764

Mauzac, Marseille, Metz, Nantes, Nontron, Offenbourg, Tunis, Oran, Paris, Périgueux, Port-Lyautey, Toulouse, Strasbourg, Villefranche-de-Rouergue.

13 J 1765

Bordereaux de versement au D.C.A.J.M. (1949-1952), livrets avec inventaire des archives tous les établissements militaires privatifs de liberté. [À signaler, collection de procès verbaux de création et de dissolution des établissements.]. Création du D.C.A.J.M. : correspondance (1947). Archives en provenance des prisons militaires d'Indochine : inventaire, correspondance, bordereaux de versement (1957-1959). Fermeture des établissements de la justice militaire en Afrique du Nord (1961) : note de la direction de la gendarmerie et de la justice militaire au service historique de l'armée.

1949-1961

13 J 1766

Documentation sur les prisons militaires et leurs archives, constituée par le D.C.A.J.M. ou le Service historique de la Défense : notes, fiches, correspondance, états.

1939-2007

13 J 1767

Destinations des archives des prisons militaires dissoutes : inventaires de caisses, fiches, états, correspondance concernant les archives reçues par l'administration centrale ou le D.C.A.J.M., en particulier à la suite de la circulaire du 12 janvier 1949 relative au versement des archives des établissements pénitentiaires.

1941-1967

INDEX DES NOMS DE LIEUX

A

Abbaye (prison de l') [Paris, Saint-Germain-des-Prés], **13 J 1080-1105**, voir aussi Paris ;
Abbeville [Somme], **13 J 1445** ;
Abidjan [Côte-d'Ivoire], **13 J 1** ;
Adir (l') [Maroc], **13 J 1451** ;
Afrique équatoriale française (établissements d') **13 J 1714** ;
Afrique du nord (établissement d'), **13 J 1414, 1418-1419, 1421, 1440, 1442, 1465, 1587-1713, 1765-1767** ;
Agen [Lot-et-Garonne], **13 J 1445** ;
Aïn-Beida [Algérie], **13 J 2-6, 1617, 1765** ;
Aïn-El-Adjar [Algérie], **13 J 7** ;
Aïn-Sefra, **13 J 1418, 1421, 1445, 1475, 1484, 1486-1488, 1490, 1587, 1763** ;
Aire-sur-la-Lys [Pas-de-Calais], **13 J 1251-1259, 1491**, voir aussi Saint Omer, Gassion ;
Aix-en-Provence [Bouches-du-Rhône], **13 J 1445**, voir aussi Lyon ;
Ajaccio [Corse] **13 J 1445** ;
Albertville [Savoie], **13 J 8-11, 123** ;
Albi [Tarn], **13 J 1445** ;
Alep [Syrie], **13 J 1718** ;
Alès, [Gard], **1445** ;
Alençon, [Orne], **13 J 1445** ;
Alger [Algérie], **13 J 12-104, 1418, 1421, 1445, 1458, 1463, 1466, 1471, 1475, 1480, 1484, 1486-1487, 1588-1598, 1763, 1765** ;
Ali Moumen, **13 J 1445** ;
Alycastre (fort de l') [Île de Porquerolles, Var], **13 J 1309**, voir aussi Toulon ;
Amiens [Somme], **13 J 105-118, 1445, 1492-1493** ;
Angoulême [Charente], **13 J 1445** ;
Angers, [Maine-et-Loire], **13 J 1445** ;
Annecy [Haute-Savoie], **13 J 1445** ;
Argentan, [Orne], **13 J 1445** ;
Arras, [Pas-de-Calais], **13 J 1445** ;
Attin [Pas-de-Calais], **13 J 1491** ;
Auch [Tarn-et-Garonne], **13 J 1445** ;
Aurillac [Cantal], **13 J 1445** ;

Autriche (prison militaire d'), voir Innsbruck, Hall ;
Avesnes-sur-Helpe [Nord], **13 J 1445** ;
Avignon [Vaucluse], **13 J 119-123, 1445** ;
Avranches [Manche], **13 J 1445** ;

B

Bab-El-Oued [Algérie], **13 J 124-132, 1765**, voir aussi Coléah ;
Bandol [Var], **13 J 1445** ;
Bar-le-Duc [Meuse], **13 J 1445** ;
Bastion XV [annexe de la prison militaire d'Alger], **13 J 91-92** ;
Baugé [Maine et Loire], **13 J 1445** ;
Bastia [Corse], **13 J 1445** ;
Bayonne [Pyrénées-Atlantiques], **13 J 133-136, 1446** ;
Beauregard [Camp de], **13 J 1446** ;
Beauvais [Oise], **13 J 1446** ;
Belfort [Territoire de Belfort], **13 J 1446** ;
Belley [Ain], **13 J 1446** ;
Beugin [Nord], **13 J 1491** ;
Bergerac [Dordogne], **13 J 137-139, 1421, 1424, 1446, 1460-1461, 1465, 1468, 1470, 1494-1496, 1538, 1763, 1765** ;
Bernay [Eure], **1446** ;
Berrouaghia [Algérie], **13 J 1446** ;
Besançon [Doubs], **13 J 140-160, 1446** ;
Béthune [Pas-de-Calais], **13 J 1446** ;
Beyrouth [Liban], **13 J 1718-1719** ;
Béziers [Hérault], **13 J 1446** ;
Bicêtre (fort de) [Val-de-Marne], **13 J 161-165, 13 J 1141-1153**, voir aussi Paris ;
Birkadem [Algérie], **13 J 166-172, 1587, 1765** ;
Bizerte [Tunisie], **13 J 173-174, 1279, 1426, 1439, 1441, 1443-1444, 1765, 1767**, voir aussi Roumi ;
Blidah ou Blida [Algérie], **13 J 175-205** ;
Blois [Loir-et-Cher], **13 J 1446** ;
Bône [Algérie], **13 J 206-218, 1446, 1617** ;
Bonn [Allemagne], **13 J 219-221, 1721** ;

Bon Pasteur (prison du), [Rennes, Ille-et-Vilaine], **13 J 1196-1207**, voir aussi Rennes ;
Bordeaux [Gironde], **13 J 222-248, 1421, 1446, 1460, 1470-1471, 1475, 1480, 1497-1499, 1763, 1765** ;
Bossuet [Algérie], **13 J 249-256, 1617, 1618, 1765** ;
Bougie [Algérie], **13 J 257-269, 1446, 1617, 1765** ;
Bou-Ladjeraf [Maroc], **13 J 270-271, 1765** ;
Boulogne [Pas-de-Calais], **13 J 1446**, voir également Lille ;
Bourg [Ain], **13 J 1446** ;
Bourges [Cher], **13 J 272-283, 463, 1446** ;
Bourgoin [Isère], **13 J 1446** ;
Brazzaville [Congo], **1714, 1765** ;
Brest [Finistère], **13 J 1439, 1441, 1446, 1489** ;
Bressuire [Deux-Sèvres], **13 J 1446** ;
Briche (fort de la) [Saint Denis, Seine-Saint-Denis], **13 J 284-286** ;
Briey [Meurthe-et-Moselle], **13 J 1446** ;
Brive [Corrèze], **13 J 1447** ;

C

Camberley [Angleterre], **13 J 1424**, voir également Londres ;
Cambodge (S/S, navire), **13 J 1660** ;
Cambrai [Nord], **13 J 1447** ;
Caen [Calvados], **13 J 1439, 1447** ;
Cahors [Lot], **13 J 1447** ;
Carcassonne [Aude], **13 J 1447** ;
Carpentras [Vaucluse], **13 J 1447** ;
Carrère (camp) [Pyrénées-Atlantiques, Morlaas], **13 J 1447** ;
Casablanca [Maroc], **13 J 287-325, 1421, 1447, 1463, 1466, 1470-1471, 1476, 1480, 1484, 1486-1489, 1687-1702, 1763, 1765** ;
Castres [Tarn], **13 J 1447** ;
Céret [Pyrénées-Orientales], **13 J 326, 1500, 1765** ;
Chailloué [Orne], **13 J 584, 1491** ;
Châlons-sur-Marne [Marne], **13 J 327-347, 1447, 1501**, voir également 4^e armée ;
Chambéry [Savoie], **13 J 1447** ;
Charleville [Ardennes], **13 J 1447** ;
Chartres [Eure-et-Loir], **13 J 585, 1447** ;

Châteauroux [Indre], **13 J 1447** ;
Château-Thierry [Aisne], **13 J 1447** ;
Chaumont [Haute-Marne], **13 J 348-352, 1447, 1502** ;
Cherbourg [Manche], **13 J 1439, 1441, 1447** ;
Cherchell [Algérie], **13 J 353-355, 1765** ;
Cherche midi [Paris], **13 J 1106, 1407, 1409, 1413, 1425, 1491, 1563, 1765** voir aussi Paris ;
Chi-Hoa [Indochine], **13 J 1230-1250, 1715**, voir aussi Saïgon ;
Cholet [Maine-et-Loire], **13 J 356, 1447, 1503, 1765** ;
Cholon [Indochine], **13 J 1230-1250** voir aussi Saïgon ;
Clairvaux [Aube], **13 J 1447** ;
Clermont-Ferrand [Puy-de-Dôme], **13 J 357-385, 1412, 1421, 1424, 1448, 1461, 1465, 1468, 1470-1471, 1476, 1504-1509, 1583, 1763, 1765** ;
Coblence [Allemagne], **13 J 386-388, 1720** ;
Cognac [Charente], **13 J 1448** ;
Coléah [Algérie], **13 J 124-132**, voir aussi Bab-El-Oued ;
Collioure [Pyrénées-Orientales], **13 J 389-405, 1421, 1460-1461, 1465, 1491, 1510-1511, 1567, 1763, 1765** ;
Colomb-Bechar [Algérie], **13 J 406-407** ;
Compiègne [Oise], **13 J 1448** ;
Constantine [Algérie], **13 J 408-458, 1419, 1422, 1448, 1458, 1463, 1466, 1470, 1472, 1476, 1481, 1485-1487, 1599-1605, 1763, 1765** ;
Cormeilles-en-Parisis [Val-d'Oise], **13 J 1448** ;
Corps d'armée (4^e), **13 J 1399-1406** ;
Coulommiers [Seine-et-Marne], **13 J 1448** ;
Coutances [Manche], **13 J 1448** ;
Cusset [Allier], **13 J 1448** ;

D

Dakar [Sénégal], **13 J 1448** ;
Dar Bel Hamri [Maroc], **13 J 459-460, 1653-1682, 1765** ;
Damas [Syrie], **13 J 1718** ;
Dieppe [Seine-Maritime], **13 J 1448** ;

Digne [Alpes-de-Haute-Provence], **13 J 1448** ;
Dijon [Côte-d'Or], **13 J 461-463, 1448** ;
Dinan [Côtes-d'Armor], **13 J 1448** ;
Djougar [?], **13 J 1448** ;
Djibouti [Djibouti] **13 J 1448, 1458** ;
Domfront [Orne], **13 J 1448** ;
Douai [Nord], **13 J 1448** ;
Douéra [Algérie], **13 J 464-479, 1617, 1765** ;
Doullens [Somme], **13 J 1448** ;
Draguignan [Var], **13 J 1448** ;
Dreux [Eure-et-Loir], **13 J 1448** ;
Dunkerque [Nord], **13 J 1448** ;
Düsseldorf [Allemagne], **13 J 480-482** ;

E

Écrouves [Meurthe-et-Moselle], **13 J 1449** ;
Ensisheim [Haut Rhin], **13 J 1449** ;
Épernay [Marne], **13 J 1449** ;
Épinal [Vosges], **13 J 433-436, 1449, 1512-1513** ;
Essen [Allemagne], **13 J 487** ;
Étampe [Essonne], **13 J 1449** ;
Étape (œuvre de relèvement de l'), **13 J 1420** ;
Évreux [Eure], **13 J 1449** ;
Exclus (section d'), **13 J 1416, 1421, 1445, 1475, 1511, 1554, 1587, 1664, 1666, 1763** ;
Eysses [Lot-et-Garonne], **13 J 1449** ;

F

Falaise [Calvados], **13 J 1449, 1765** ;
Fès ou Fez [Maroc], **13 J 488-496, 1418, 1421, 1449, 1458, 1467, 1470, 1472, 1476, 1683-1686, 1765** ;
Foix [Ariège], **13 J 1449** ;
Fontaine-du-Berger (camp de la) [Puy-de-Dôme], **13 J 1491** ;
Fontenay-le-Comte [Vendée], **13 J 497, 1449, 1460, 1514, 1765** ;
Fontevrault [Maine-et-Loire], **13 J 1449** ;
Fougères [Ille-et-Vilaine], **13 J 498, 1449** ;
Fresnes [Val-de-Marne], **13 J 1407, 1450, 1566** ;

Fribourg [Allemagne], **13 J 499-509, 1422, 1472, 1476, 1481, 1487-1490, 1722-1730, 1765**, voir aussi Offenbourg ;

G

Gabon, **13 J 1714** ;
Gannat [Allier], **13 J 1450** ;
Gap [Hautes-Alpes], **13 J 1450** ;
Gassion (fort) [Aire-sur-la-Lys, Pas-de-Calais], **13 J 1251-1259**, voir aussi St Omer ;
Germersheim [Allemagne], **13 J 510-513, 1422, 1472, 1476, 1481, 1733-1740, 1765** ;
Grasse [Alpes maritime], **13 J 1450** ;
Gray [Haute-Saône], **13 J 1450** ;
Grenoble [Isère], **13 J 514-527, 1550** ;
Guelma [Algérie], **13 J 1450** ;
Guéret [Creuse], **13 J 1450** ;
Guingamp [Côtes-d'Armor], **13 J 1450** ;
Gurs [Pyrénées-Atlantiques], **13 J 244, 1497, 1550, 1566**, voir également Mauzac et Paris ;

H

Haguenau [Bas Rhin], **13 J 1451** ;
Hall [Autriche], **13 J 554-555, 1755-1760, 1765**, voir aussi Innsbruck ;
Haïphong [Indochine], **13 J 1765** ;
Hanoi [Indochine], **13 J 528-550, 1408, 1451, 1458, 1716, 1765** ;
Hazebrouck [Nord], **13 J 1451** ;
Hue [Indochine], **13 J 1765** ;

I

Ifrane [Maroc], **13 J 1451** ;
Île-Madame [Charente-Maritime], **13 J 551-553** ;
Innsbruck [Autriche], **13 J 554-555, 1422, 1481, 1485-1489, 1755-1760, 1763, 1765**, voir aussi Hall ;
Issoire [Puy-de-Dôme], **13 J 1451** ;
Issoudun [Indre], **13 J 556, 1515, 1765** ;

J

Jargeau [Loiret], **13 J 1451** ;

K

Kenitra [Maroc], **13 J 1185-1192, 1419, 1653-1682, 1676**, voir aussi Port-Lyautey, Sidi-Ali-d'Azemmour ;

L

La Celle-Saint-Cloud [Haute-Seine], **13 J 1451** ;

La Duchère (fort de) [Lyon, Rhône], **13 J 1451** ;

Lamalgue (Fort) [Toulon, Var], **13 J 1297-1300**, voir Toulon ;

Lambèse [Constantine, Algérie], **13 J 1451, 1605** ;

Landau [Allemagne], **13 J 557- 564, 1423, 1477, 1481, 1485, 1487-1490, 1741-1754, 1765** ;

Lannion [Côtes-d'Armor], **13 J 1451** ;

Laon [Aisne], **13 J 1451** ;

Largentière [Ardèche], **13 J 1451** ;

La Réole [Gironde], **13 J 1451** ;

La Rochelle [Charente-Maritime], **13 J 1451** ;

La Roche-sur-Yon [Vendée], **13 J 1451** ;

Lattaquié [Syrie], **13 J 1718** ;

Laval [Mayenne], **13 J 1451** ;

Larzac (camp du) [Lozère], **13 J 1451** ;

Lazaret [annexe du], **13 J 86-90** voir aussi Alger ;

Le Blanc (prison) (Indre), **13 J 1451** ;

Le Blanc (Dépôt central des archives de la justice militaire) (Indre), **13 J 1763-1767** ;

Le Havre [Seine-Maritime], **13 J 1451** ;

Le Mans [Sarthe], **13 J 565-585, 1452, 1516-1517** ;

Le Puy [Haute-Loire], **13 J 1451** ;

Lesparre [Gironde], **13 J 1451** ;

Lias [Maroc], **13 J 586** ;

Liban, **13 J 1718** ;

Libourne [Gironde], **13 J 1451** ;

Lieucourt [Pesmes, Haute-Saône], **13 J 1451** ;

Lille [Nord], **13 J 587-596, 1518** ;

Limoges [Haute-Vienne], **13 J 597-604, 1452** ;

Limoux [Aude], **13 J 1452** ;

Lodève [Hérault], **13 J 605-606, 1420, 1424, 1459, 1461, 1465, 1519-1520, 1538, 1765** ;

Londres [Angleterre], **13 J 1424**, voir également Camberley ;

Lons-le-Saunier [Jura], **13 J 1452** ;

Loos [Nord], **13 J 1451** ;

Lorient [Morbihan], **13 J 1439** ;

Loudun [Vienne], **13 J 1452** ;

Louviers [Eure], **13 J 1452, 1765** ;

Lure [Haute-Saône], **13 J 1452** ;

Lyon [Rhône], **13 J 607-675, 1424, 1426, 1452, 1460, 1461, 1465, 1468, 1470, 1472, 1477, 1481, 1521-1528, 1763, 1765**, voir aussi Vancia ;

M

Mâcon [Saône-et-Loire], **13 J 1452** ;

Maison-carré (groupe pénitencier de) [Algérie], **13 J 1452, 1589** ;

Marmande [Lot-et-Garonne], **13 J 1452** ;

Marrakech [Maroc], **13 J 1452** ;

Marseille [Bouches-du-Rhône], **13 J 676-775, 1424, 1452, 1460-1461, 1465, 1470, 1472, 1477, 1482, 1529-1534, 1717, 1763-1765** ;

Mauzac [Dordogne], **13 J 776-779, 1420, 1424, 1452, 1462, 1465, 1468, 1470, 1473, 1519, 1535-1539, 1550, 1566, 1567, 1764, 1765**, voir également prison militaire de Paris ;

Mayence [Allemagne], **13 J 780-784, 1761** ;

Meaux [Seine-et-Marne], **13 J 1764-1767** ;

Meknès [Maroc], **13 J 785-810, 1418, 1424, 1452, 1458, 1463, 1467, 1470, 1473, 1477, 1482, 1703-1710, 1765** ;

Melun [Seine-et-Marne], **13 J 1452** ;

Mende [Lozère], **13 J 1453** ;

Mers-el-Kebir [Algérie], **13 J 1442** ;

Metz [Moselle], **13 J 811-818, 1424, 1453, 1473, 1477, 1482, 1540-1541, 1572, 1764-1765** ;

Millau [Aveyron], **13 J 1453** ;

Mindouli [Afrique équatoriale française], **13 J 1714** ;

Montauban [Tarn-et-Garonne], **13 J 1453** ;

Montargis [Loiret], **13 J 1453** ;

Montbrison [Loire], **13 J 1453** ;

Mont-de-Marsan [Landes], **13 J 1453** ;
Montfort-sur-Meu [Ille-et-Vilaine], **13 J 1453** ;
Montluc (fort) [Lyon, Rhône], **13 J 1522**,
 voir aussi Lyon ;
Montpellier [Hérault], **13J 819-849, 1424, 1453, 1457, 1459, 1462, 1466, 1470, 1473, 1542-1545, 1763, 1765**, voir également Collioure ;
Montluçon [Allier], **13 J 1453** ;
Morlaix [Finistère], **13 J 1453** ;
Mortagne-au-Perche [Orne], **13 J 1453** ;
Mostaganem [Algérie], **13 J 1453** ;
Mulhouse [Haut-Rhin], **13 J 1453** ;

N

Nancy [Meurthe-et-Moselle], **13 J 1453, 1457, 1546-1547** ;
Nantes [Loire-Atlantique], **13 J 850-870, 1453, 1514, 1548, 1764, 1765** ;
Neufchâtel [Seine-Maritime], **13 J 1453** ;
Nice [Alpes-Maritime], **13 J 1453** ;
Nîmes [Gars], **13 J 1454, 1765** ;
Niort [Niort], **13 J 1454** ;
Noé [Haute Garonne], **13 J 1454** ;
Nontron [Dordogne], **13 J 871-872, 1424, 1225, 1462, 1466, 1468, 1470, 1473, 1477, 1536, 1549-1553, 1764, 1765** ;

O

Oermingen [Bas Rhin], **13 J 1454** ;
Offenbourg [Allemagne], **13 J 499-509, 1425, 1478, 1482, 1485, 1730-1732, 1764, 1765**, voir également Fribourg ;
Oran [Algérie], **13 J 873-951, 1412, 1419, 1425, 1454, 1458, 1464, 1467, 1473, 1478, 1482, 1485, 1486, 1488, 1608-1616, 1764, 1765** ;
Orléans [Loiret], **13 J 952-985, 1413, 1454, 1460, 1554, 1765** ;
Orléansville [Algérie], **13 J 477, 986-997, 1418, 1425, 1458, 1464, 1467, 1478, 1483, 1485, 1487-1488, 1617-1628, 1763, 1765** ;
Ouargla [Algérie], **13 J 1617** ;
Oujda [Maroc], **13 J 998-1025, 1454, 1765** ;

P

Paris, **13 J 776-779, 1026-1165, 1413, 1420, 1425, 1454, 1459, 1470, 1474, 1479, 1483, 1491, 1497, 1550, 1555-1567, 1764, 1765**, voir aussi Mauzac, Gurs ;
Pau [Pyrénées-Atlantiques], **13 J 1454, 1497** ;
Périgueux [Dordogne], **13 J 1455, 1536, 1764, 1765** ;
Perpignan [Pyrénées-Orientales], **13 J 1166-1067, 1455** ;
Philippeville [Algérie], **13 J 1168-1184** ;
Pithiviers [Loiret], **13 J 1455** ;
Phnom-Penh [Cambodge], **13 J 1765** ;
Poissy [Yvelines], **13 J 1455** ;
Pointe-Noire [Afrique équatoriale française], **13 J 1714** ;
Poitiers [Vienne], **13 J 1455, 1457** ;
Pontivy [Morbihan], **13 J 1455** ;
Port-Lyautey, [Maroc], **13 J 1185-1192, 1425, 1455, 1458, 1464, 1467, 1470, 1474, 1479, 1483, 1486, 1653-1682, 1694, 1764, 1765**, voir aussi Kenitra, Sidi-Ali-d'Azemmour ;
Porto Farina [Tunisie], **13 J 1455** ;
Port-Vendres [Pyrénées-Orientales], **13 J 389-405**, voir aussi Collioure ;
Privas [Ardèche], **13 J 1455** ;

Q

Quimper [Finistère], **13 J 1455** ;

R

Rambouillet [Yvelines], **13 J 1193** ;
Recluses (prison des) [Lyon, Rhône], voir Lyon ;
Redon [Ille-et-Vilaine], **13 J 1455** ;
Reims [Marne], **13 J 1455** ;
Remiremont [Vosges], **13 J 1455** ;
Rennes [Ille-et-Vilaine], **13 J 1194-1207, 1455, 1568** ;
Rethel [Ardennes], **13 J 1455** ;
Riom [Puy-de-Dôme], **13 J 1455** ;
Roanne [Loire], **13 J 1456** ;
Rodez [Aveyron], **13 J 1456** ;

Romorantin [Loir-et-Cher], **13 J 1456, 13 J 1569, 1765** ;
Roumi (fort du) [Tunisie], **13 J 173-174, 1426, 1443-1444**, voir aussi Bizerte ;
Rouen [Seine-Maritime], **13 J 1208-1229, 13 J 1456, 13J 1570-1571** ;
Rouillé [Vienne], **13 J 1456** ;
Royale (rue) [Paris] **13 J 1026-1026 bis** ;

S

Sables (prison civile des) [Beyrouth, Liban], **13 J 1718** ;
Saïgon [Indochine], **13 J 1230-1250, 1458, 1529, 1715, 1717, 1765** ;
Saint-Brieuc [Côtes-d'Armor], **13 J 1456** ;
Saint-Calais [Sarthe], **13 J 1456** ;
Saint-Cyprien [Lot], **13 J 326** ;
Saint-Étienne [Loire], **13 J 1456** ;
Saint-Flour [Puy-de-Dôme], **13 J 1456** ;
Saint-François-d'Aire (fort de) [Aire sur la Lys, Pas-de-Calais], voir Gassion et Saint Omer ;
Sainte-Foy (fort de) [Lyon, Rhône] **13 J 607-609** ;
Saint-Gaudens [Haute-Garonne], **13 J 1456** ;
Saint-Laurent-du-Maroni [Guyane], **13 J 1456** ;
Saint-Malo [Ille-et-Vilaine], **13 J 1456** ;
Saint-Martin-de-Ré [Charente-Maritime], **13 J 1456** ;
Saint-Mihiel [Meuse], **13 J 1456** ;
Saint-Nazaire [Loire-Atlantique], **13 J 1456** ;
Saint-Omer [Pas-de-Calais], **13 J 1251-1259, 1456** ;
Saint-Quentin [Aisne], **13 J 1456** ;
Saint-Sulpice [Ain], **13 J 1456** ;
Santé (prison de la) [Paris], **13 1154-1165** ;
Santon (fort du) [Algérie], **13 J 1425, 1610** ;
Sarreguemines [Moselle], **13 J 1456** ;
Saumur [Maine-et-Loire], **13 J 1456** ;
Saverne [Bas-Rhin], **13 J 1456** ;
Schirmeck [Bas-Rhin], **13 J 1456** ;
Seclin [Nord], **13 J 1456** ;
Senlis [Oise], **13 J 1456** ;
Segré [Maine-et-Loire], **13 J 1456** ;

Sfax [Tunisie], **13 J 1260, 1425, 1456, 1629, 1765** ;
Sidi-Ali-d'Azemmour [Maroc] ,**13 J 1185-1186** ; voir aussi Kenitra, Port-Lyautey ;
Sidi-Ben-Hassen [Tunisie], **13 J 1393-1394,1703, 1765** ;
Sidi-Ben-Kassem [Tunisie], **13 J 1391-1392** ;
Soissons [Aisne], **13 J 1456** ;
Sorgues [Vaucluse], **13 J 1456** ;
Strasbourg [Bas-Rhin], **13 J 1261-1266, 1406, 1425, 1457, 1474, 1484, 1572-1573, 1579, 1764, 1765** ;
Struthof [Bas-Rhin, Natzwiller,], **13 J 1457** ;

T

Tananarive [Madagascar], **13 J 1425, 1469** ;
Taza [Maroc], **13 J 1267-1278, 1711-1713, 1765** ;
Tchad, **13 J 1714** ;
Téboursouk [Tunisie], **13 J 1279-1292, 1419, 1425, 1459, 1464, 1468, 1470, 1474, 1479, 1484, 1630-1639, 1648, 1765** ;
Ténès [Algérie], **13 J 1293-1296, 1765** ;
Thiers [Puy-de-Dôme], **13 J 1457** ;
Thionville [Moselle], **13 J 1457** ;
Toul [Meurthe-et-Moselle], **13 J 1457** ;
Toulon [Var], **13 J 1297-1309, 1439-1441, 1457**, voir aussi fort Lamalgue ;
Toulouse [Haute Garonne], **13J 1310-1330, 1426, 1457, 1459, 1462, 1466, 1468, 1470, 1475, 1480, 1484, 1574-1579, 1764, 1765** ;
Tourane [Laos], **14 J 1765** ;
Tour-le-Bât (La) [Rennes, Ille-et-Vilaine], voir Rennes ;
Tours [Indre et Loire], **13 J 1331-1351, 1457, 1580-1582, 1765** ;
Trèves [Allemagne], **13 J 1352, 1762** ;
Troyes [Aube], **13 J 1457** ;
Tulle [Corrèze], **13 J 1457, 1767** ;
Tunis [Tunisie], **13 J 1353-1394, 1422, 1426, 1457, 1459, 1465, 1468, 1470, 1475, 1480, 1484, 1486-1490, 1640-1652, 1764, 1765** ;

V

Valence [Drôme], **13 J 1457** ;
Valenciennes [Nord], **13 J 1457** ;
Vancia (fort de) [Rillieux-la-Pape, Rhône],
13 J 1395-1397, 1424, 1426, 1466, 1468,
1470, 1521-1528, 1763, 1765 voir
également Lyon ;
Vannes [Morbihan], **13 J 1457** ;
Vendôme [Loir-et-Cher], **13 J 1457** ;
Verdun [Meuse], **13 J 1457** ;
Versailles [Yvelines], **13 J 1397 bis-1397**
tiers, 1457 ;
Vervins [Aisne], **13 J 1457** ;
Vesaigne-sous-Lafauche [Haute-Marne],
13 J 1491 ;
Vesoul [Haute-Saône], **13 J 1457** ;
Vichy [Allier], **13 J 1583** ;
Vigeant (Le) [Vienne], **13 J 1457** ;

Villefranche-de-Rouergue [Aveyron], **13 J**
1426, 1459, 1462, 1466, 1468, 1470, 1764,
1765 ;
Villeneuve-les-Bordes [Seine-et-Marne],
13 J 1491 ;
Villeneuve-Saint-Georges [Val de Marne],
13 J 1425, 1566 ;
Vincennes [Seine-et-Marne], **13 J 1398,**
1765-1768 ;
Vitré [Ille-et-Vilaine], **13 J 1457** ;
Vitry-le-François [Marne], **13 J 1457** ;

Y

Yvetot [Seine-Maritime], **13 J 1457.**